

VADE-MECUM

de participation au MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL du Nord

Rentrée 2026

Version du 10 avril 2026



Je contribue au respect
de l'environnement,
Je n'imprime que
si nécessaire

VADE-MECUM

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL du Nord

Rentrée 2026



Je contribue au respect
de l'environnement,
Je n'imprime que
si nécessaire

Ce vade-mecum de participation au mouvement départemental a pour but de vous aider à mieux appréhender les règles de gestion du mouvement départemental.

Il se veut le plus précis et le plus complet possible. Il reste cependant complémentaire à vos sollicitations directes et aux échanges indispensables que vous devrez avoir avec les équipes de circonscription et les services de la DSDEN dans le cadre de votre participation au mouvement.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Olivier Cottet
Inspecteur d'Académie

Pour ne pas alourdir la lecture du texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

S O M M A I R E

[Calendrier](#)

[Aide-mémoire du candidat](#)

[BARÈME ET PRIORITÉS](#)

[Le barème général](#)

[Les majorations de barème liées à l'exercice de fonctions](#)

[Les majorations de barème liées à la situation personnelle](#)

[Les majoration de barème liées à une mesure de carte scolaire](#)

[Les priorités](#)

[TRAITEMENT DES CANDIDATURES](#)

[Comment sera traitée ma candidature ?](#)

[Comment interpréter les éléments « modalité » et « Priorité » qui apparaissent sur mon accusé réception avec barème initial ?](#)

[Je suis participant obligatoire et je n'ai obtenu aucun de mes vœux](#)

[FORMULATION DES VŒUX](#)

[Les vœux groupes](#)

[Les vœux groupes à mobilité obligatoire \(MOB\)](#)

[LES POSTES PROPOSÉS AU MOUVEMENT](#)

[Les postes de direction](#)

[Les conditions d'inscription sur la LA DIR](#)

[Les postes d'enseignant](#)

[Les postes d'Équipe de circonscription](#)

[Les postes spécialisés](#)

[INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES](#)

Page 4

Page 5

Page 6

Page 7

Page 8

Page 15

Page 20

Page 24

Page 29

Page 28

Page 30

Page 31

Page 32

Page 33

Page 54

Page 66

Page 74

Page 80

Page 84

Page 90

Page 100

Page 113

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Vendredi 13 mars 2026

Du jeudi 02 avril au vendredi 10 avril 2026

À partir du mardi 14 avril 2026

Du lundi 9 février au vendredi 20 mars 2026

Mercredi 22 avril 2026

Lundi 27 avril 2026 (12h)

Lundi 11 mai 2026 (12h)

À partir du mardi 12 mai 2026

Lundi 18 mai 2026

Jeudi 28 mai 2026 (18h)

Du vendredi 29 mai au vendredi 12 juin 2026 (8h)

Le vendredi 12 juin 2026 (14h)

À partir du mercredi 17 juin 2026

Appel à candidatures sur postes « hors barème ». Date limite de candidature : 23/03/2026

Tenue des commissions des postes « hors barème »

Résultats des candidatures sur les postes « hors barème »

Envoi du formulaire de demande de majoration de barème aux services

Publication de la liste générale des postes

Ouverture du serveur mouvement

Fermeture du serveur mouvement

Diffusion d'un premier accusé de réception de candidature sans barème

Date limite des remontées d'anomalies par les enseignants concernant le premier accusé réception sans barème (annulation de participation, suppression de vœux ...)

Diffusion d'un second accusé de réception avec éléments de barème initial

Phase de sécurisation et rectification des barèmes sur sollicitation des enseignants concernés

Notification des barèmes définitifs

Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

AIDE - MÉMOIRE DU CANDIDAT

Afin de participer aux opérations du mouvement dans les meilleures conditions, les candidats doivent suivre les 10 étapes suivantes:

- ❑ 1 - Je vérifie mes informations personnelles et professionnelles : ces données peuvent être consultées sur *l-prof*. Si certaines informations sont manquantes ou erronées (habilitations langues, titres, BOE, etc.), il m'appartient de le signaler via *l-prof* dans les meilleurs délais.
- ❑ 2 - Je prends connaissance de tous les documents relatifs aux opérations du mouvement : ces documents sont disponibles sur le [site Internet](#) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, via [éduline](#), ainsi que dans les écoles et les circonscriptions.
- ❑ 3 - Éventuellement, je peux faire acte de candidature pour un poste à profil : un appel à candidature est organisé pour chaque type de poste à profil. Les intentions de candidature sont à transmettre pour avis à Madame l'Inspectrice ou Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du candidat (modalités présentes dans l'appel à candidatures).
- ❑ 4 - Éventuellement, j'ai la possibilité de demander une majoration de barème : si je remplis les conditions pour bénéficier d'une majoration de barème au titre du handicap de mon conjoint ou de mon enfant ou de ma situation médicale, je retourne ma/mes demande(s) (formulaire(s) accompagné(s) de toutes les pièces justificatives) par courrier à l'adresse suivante : Rectorat de Lille - Service médecine de prévention - 144 rue de Bavay - BP709 - 59033 Lille Cedex pour le **vendredi 20 mars 2026** dernier délai (cachet de la poste faisant foi).
- ❑ 5 - Éventuellement, j'ai la possibilité de demander une majoration de barème : si je remplis les conditions pour bénéficier d'une majoration de barème au titre du sociale, rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe et éloignement géographique, je retourne ma/mes demande(s) (formulaire(s) accompagné(s) de toutes les pièces justificatives) par mail à l'adresse suivante : mvt1d59@ac-lille.fr pour le **vendredi 20 mars 2026** (minuit) dernier délai.
- ❑ 6 - Je me connecte au serveur *Mvt1D* et formule des vœux : le serveur est accessible à l'adresse suivante: eduline.ac-lille.fr (utiliser de préférence Chrome ou Firefox). Il sera ouvert du **lundi 27 avril 2026 (12h) au lundi 11 mai 2026 (12h)**. Avant d'émettre des vœux, il est important de lire attentivement ce document ainsi que la liste générale des postes avec leur numérotation sont accessibles et téléchargeables sur le [site Internet](#) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord.
- ❑ 7 - Je vérifie le premier accusé de réception : les accusés de réception sont transmis à partir du **mardi 12 mai 2026** aux participants via leur boîte électronique *l-Prof*. Les vœux y apparaissent en clair dans l'ordre indiqué par les candidats lors de la saisie sur Internet. Je dois vérifier et conserver ce document. Uniquement en cas d'anomalie, je dois le corriger manuellement, le signer et l'envoyer par mail, mvt1d59@ac-lille.fr, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord pour le **lundi 18 mai 2026** délai de rigueur.
- ❑ 8 - Je vérifie le second accusé de réception transmis le **jeudi 28 mai 2026 (18h)** et sur lequel apparaissent désormais mes éventuelles majorations de barème et/ou priorités. J'ai jusqu'au **vendredi 12 juin 2026 (8h)** pour adresser par mail ma demande de modification à : mvt1d59@ac-lille.fr
- ❑ 9 - Je consulte les résultats du mouvement : Je prends connaissance de mon accusé de réception avec barème final à partir du **vendredi 12 juin 2026 (14h)**. Puis, les affectations seront visibles à partir du **mercredi 17 juin 2026** dans l'onglet «Affectation» de mon dossier agent dans *l-prof*.
- ❑ 10 - Recours : Seuls les recours formulés sur l'application COLIBRIS du **mercredi 17 juin au lundi 17 août 2026** seront pris en compte et traités par les services.

BARÈME ET PRIORITÉS

➤ LE BARÈME GÉNÉRAL

➤ LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

- J'exerce des fonctions de direction
- J'exerce dans une zone d'éducation prioritaire
- J'exerce sur un Poste à Profil (POP)
- J'exerce dans un établissement de contrat local d'accompagnement (CLA)
- J'exerce dans un établissement situé dans un quartier urbain particulièrement difficile
- J'exerce dans l'ASH
- J'exerce dans le Sud du département

➤ LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

- Caractère répété de la demande
- Je suis Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- Les autres demandes de majorations de barème liée à ma situation personnelle

➤ LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

- Je suis directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire
- Je suis professeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire
- Je suis professeur spécialisé concerné par une mesure de carte scolaire

➤ LES PRIORITÉS

- J'étais stagiaire CAPPEI 2024-2025
- Je suis stagiaire CAPPEI 2025-2026
- Je serai stagiaire CAPPEI - Rentrée 2026
- Je fais fonction de directeur en 2025/2026
- Je réintègre après une disponibilité, un détachement, un CLD, un congé parental

Chaque vœu formulé est traité par une modalité d'affectation (si un poste est obtenu, l'enseignant sera affecté soit à titre provisoire - modalité PRO -, soit à titre définitif - modalité TPD -), une priorité (priorité numérique allant de 1 à 99), puis par un calcul de barème (correspondant à un nombre de points). Ces éléments sont accessibles pour chaque vœu au moment de la diffusion du second accusé de réception.

Le barème général est égal au barème de base auquel s'ajoutent les majorations de barème. La plupart des majorations de barème sont étudiées automatiquement par l'administration. Certaines le sont après demande expresse de l'agent. Les majorations de barème sont cumulables entre elles (*cf pages 8 à 28*) .

Le barème de base est égal à l'ancienneté générale de service au 31 décembre 2025.

Les points s'appliquent sur chaque vœu formulé.

Tout candidat participe avec un barème de 5 points minimum la première année d'exercice puis 1 point supplémentaire par année complète. *Ainsi, en 2025-2026, un enseignant stagiaire participe avec un barème de 5,333 points minimum, un Titulaire Première année avec un barème de 6,333 points minimum, etc.*

À barème général égal, le classement des candidats est effectué selon le rang du vœu croissant, le sous rang de vœu croissant puis au bénéfice de la plus forte ancienneté générale de services (AGS) puis au bénéfice de l'ancienneté de fonction (A67) enfin par tirage au sort selon le numéro aléatoire attribué par le serveur lors de la participation.

L'AGS est celle prise en compte pour l'ouverture des droits à pension, à savoir :

- Pour les titulaires : services de stagiaire et titulaire dans les trois fonctions publiques + services auxiliaires validés + service national + service civique ;
- Pour les stagiaires : service de stagiaire dans le corps des professeurs des écoles.

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

J'occupe un poste de Directeur :

Une majoration me sera attribuée si j'occupe à titre définitif au 31/08/2026 un poste de directeur depuis au moins 3 ans (dont l'année en cours) et ce sans interruption.

Cette majoration sera automatiquement attribuée par l'administration sur des vœux de direction (sauf vœu hors barème), sans intervention de ma part.

J'exerce DES FONCTIONS DE DIRECTION D'ECOLE

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout poste de direction (sauf vœu hors barème)	50 points
Tout autre poste	Pas de majoration

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis directeur, enseignant, titulaire de secteur ou brigade REP+ affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service en REP+ depuis **5 ans continus** (dont l'année en cours) dans la même école ou non.

L'ancienneté acquise dans les écoles codifiées REP+ est prise en compte pour le calcul de la majoration sans intervention de ma part.

Les services effectués au sein d'un REP+ dans un autre département sont pris en compte.



*La majoration REP+ n'est pas cumulable avec la majoration « plan violence »
Les enseignants remplaçants rattachés aux écoles REP+ ne bénéficient pas de cette majoration*

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ REP+

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis directeur, enseignant ou titulaire de secteur, affecté à titre définitif ou provisoire et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service dans des établissements inscrits au BO spécial n°10 du 08 mars 2001 depuis 5 ans continus, dont l'année en cours (même école ou non).

L'ancienneté acquise dans ces écoles autrement codifiées « plan violence » est prise en compte pour le calcul de la majoration sans intervention de ma part.

Les services effectués au sein d'un établissement codifié « plan violence » dans un autre département sont pris en compte.



La majoration « plan violence » n'est pas cumulable avec la majoration REP+.

Les enseignants remplaçants rattachés aux écoles codifiées « plan violence » ne bénéficient pas de cette majoration.

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire « barème et priorités »](#)

J'exerce
dans un établissement situé dans un
QUARTIER URBAIN PARTICULIÈREMENT DIFFICILE
(plan violence)

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

Le *B.O. spécial n°10 du 08 mars 2001* répertorie les écoles et établissements d'enseignement qui ouvrent droit à un avantage de mutation. Il est consultable

[ici](#)

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis enseignant dans un établissement bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement.

Je suis affecté depuis 3 ans continus (dont l'année scolaire en cours) dans la même école. Je suis affecté à titre définitif ou provisoire. J'exerce avec une quotité de 50% minimum.



Je ne peux pas bénéficier de cette majoration si :

- Je suis enseignant remplaçant rattaché à une école CLA
- Je suis enseignant dans une école qui bénéficie de crédit pédagogique mais sans support d'affectation CLA implanté

Liste des CLA [ici](#).

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT CLA (Contrat Local d'Accompagnement)

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	20 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

J'exerce sur un poste obtenu au mouvement POP (Poste à Profil)

Je suis enseignant affecté sur un poste obtenu au mouvement POP depuis 3 ans ou plus et je participe au mouvement départemental 2026.

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	20 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

J'exerce DES FONCTIONS D'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ

J'occupe un poste spécialisé à titre définitif:

Je suis donc titré ASH : CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI

Une majoration me sera attribuée si j'occupe à titre définitif au 31/08/2026 un poste spécialisé depuis au moins 3 ans (dont l'année en cours) et ce sans interruption.

Cette majoration me sera automatiquement attribuée par l'administration sur des vœux spécialisés (sauf vœux hors barème) sans intervention de ma part.

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste spécialisé	50 points
Tout autre poste	Pas de majoration

J'exerce sur un poste spécialisé ASH sans titre :

Tout enseignant non titulaire d'un titre professionnel, affecté au plus tard au **1er octobre 2025** pour au moins 50 % sur un poste de l'enseignement spécialisé, bénéficie d'une majoration de barème sur l'ensemble de ses vœux, à hauteur de 5 points par an (10 points la première année). Cette majoration est limitée à 20 points, soit 3 années d'exercice continu en ASH.

En raison de la priorité de maintien sur le poste occupé, cette majoration ne peut être accordée aux enseignants ayant obtenu le CAPPEI à la session de **novembre 2025**.

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	10, 15 ou 20 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

Je suis affecté depuis au moins 3 ans (y compris l'année scolaire en cours) sur la même nature de poste, dans la même école à titre provisoire ou définitif dans l'une de ces circonscriptions : *Avesnes Aulnoye - Avesnes Jeumont - Avesnes Maubeuge - Avesnes Fourmies - Cambrai Sud - Cambrai Le-Cateau* - communes ASH incluses.

Pour les titulaires de secteur, le rattachement administratif et les jumelages n'ont pas d'incidence sur l'attribution des 75 points sud.

Pour les brigades, le RAD conditionne l'application de la majoration zone sud.



Je perds le bénéfice de cette majoration si je suis affecté à titre définitif et délégué à l'année hors de ces circonscriptions (sauf Titulaire de Secteur).

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT DE LA ZONE SUD DU DÉPARTEMENT

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

Je bénéficie d'une majoration pour le renouvellement du même vœu préférentiel. Elle s'applique automatiquement dès l'année où j'exprime pour la deuxième fois consécutive le même vœu précis en rang n° 1.

Par même vœu précis, on entend même établissement.

Chaque année, je dois renouveler le même vœu n° 1. En cas d'interruption, je déclenche la remise à zéro du capital de points déjà constitué.



Le vœu préférentiel est calculé par rapport au 1^{er} vœu uniquement depuis le mouvement 2019.

Caractère répété de la demande

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	<ul style="list-style-type: none">➤ 5 points au premier renouvellement➤ 2 points par année supplémentaire

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

Je suis en situation de handicap, je bénéficie d'une majoration de barème.

Conditions d'attribution :

J'ai fourni le justificatif attestant de l'attribution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité : la majoration me sera attribuée automatiquement par l'administration (pas de formulaire de majoration de barème à compléter) .

Il m'appartient de vérifier l'enregistrement de ma RQTH sur ma boîte *I-PROF* ou de prendre attache avec mon gestionnaire individuel, et de fournir le cas échéant les justificatifs nécessaires à la prise en compte de ma situation **avant le 18/05/2026**.

Ma RQTH doit être **en cours de validité au 01/09/2026**. Si elle expire entre le mouvement et la rentrée, je dois fournir un justificatif de demande de renouvellement. Cette majoration est cumulable avec les autres majorations, à l'exception de celles liées au handicap d'un enfant ou du conjoint.

*Pour de plus amples informations à ce sujet,
je peux contacter le référent handicap 1^{er} degré du
Nord: dSDen59.dpep-referent-handicap-1d-59@ac-lille.fr*

**Je suis BOE,
Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi**

Je demande :	Je bénéficie :
TOUT POSTE	500 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

[Je remplis le formulaire de demande de majoration de barème - en fonction de ma situation](#) disponible sur le site de la DSDEN.

Je joins les justificatifs demandés avec le ou les formulaire(s) avant **le vendredi 20 mars 2026**, **délaï de rigueur** par courrier à l'adresse suivante : *Rectorat de Lille - Service médecine de prévention - 144 rue de Bavay, BP 709 - 59033 Lille cedex.*

(Si ma RQTH est en cours de validité au **01/09/2026**, je n'ai pas de demande de majoration de barème à formuler. La majoration de barème s'applique automatiquement par l'administration et ne se cumule pas avec la majoration au titre du handicap conjoint et/ou enfant).

**Après avis de la Médecine de prévention*

Je formule une demande de majoration de barème

Je demande :	Je bénéficie de :
Une majoration au titre du handicap de mon conjoint	500 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre du handicap ou de la maladie grave de mon enfant	500 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre de la situation médicale particulière de l'enseignant : <ul style="list-style-type: none">• Si la situation médicale est jugée non justifiée ;• Une situation médicale jugée peu ou moyennement sévère ;• Une situation médicale jugée sévère et/ou invalidante ;	0 point 5 points sur l'ensemble des vœux* 20 points sur l'ensemble des vœux*

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

[Je remplis le formulaire de demande de majorations de barème en fonction de ma situation](#) disponible sur le site de la DSDEN.

Je joins les justificatifs demandés avec le ou les formulaire(s) avant **le vendredi 20 mars 2026, délai de rigueur** par mail à l'adresse suivante : mvt1d59@ac-lille.fr

Les demandes de majoration au titre du rapprochement de conjoint et au titre de l'autorité parentale conjointe ne sont pas cumulables.

** Après avis du service social*

***Après étude de mes justificatifs par les services*

Je formule une demande de majoration de barème

Je demande :	Je bénéficie de :
Une majoration au titre d'une situation sociale particulière	5 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre du rapprochement de conjoint Elle s'appliquera uniquement sur les vœux précis ou assimilés commune de la résidence professionnelle de mon conjoint (PACS, mariage ou vie maritale avec enfant reconnu par les deux parents), située dans le département du Nord à partir de 40 km de mon affectation actuelle. En cas d'absence d'école dans ladite commune, la majoration s'appliquera sur les communes limitrophes.	40 points + 10 points si enfant(s)**
Une majoration au titre de l'autorité parentale conjointe Les personnels ayant à charge un ou des enfant(s) âgés de moins de 18 ans au 1er septembre 2026 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée et droit de visite) peuvent effectuer une demande. La résidence administrative de l'agent doit se situer à une distance égale ou supérieure à 40 km de la résidence personnelle de l'autre parent exerçant l'autorité parentale. La majoration s'appliquera sur les vœux de la commune d'habitation du conjoint (commune se situant dans le département du Nord uniquement). En cas d'absence d'école dans ladite commune, la majoration s'appliquera sur les communes limitrophes.	40 points**
Une majoration au titre de l'éloignement géographique Exercer son activité professionnelle à une distance égale ou supérieure à 80km de sa résidence principale.	2 points sur l'ensemble des vœux**

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

Je remplis le(s) formulaire(s) de demande de majoration de barème en fonction de ma situation disponible sur le site de la DSDEN.

Je joins les justificatifs demandés avec le ou les formulaires obligatoirement *avant le* vendredi 20 mars 2026, par courrier à : Rectorat de Lille - Service médecine de prévention - 144 rue de Bavay, BP 709 - 59033 Lille cedex, ou par mail à : mvt1d59@ac-lille.fr

L'obtention d'une majoration de barème n'est valable que pour le mouvement départemental 2026. Il m'appartient de formuler chaque année une demande de majoration de barème avec des pièces justificatives actualisées.



- *Le fait de cocher la case « rapprochement de conjoint » ou « handicap » à l'occasion de l'ouverture du serveur Mvt1D n'ouvre droit à aucune majoration si les formulaires ne sont pas retournés dans les délais impartis accompagnés des pièces justificatives.*
- *Les avis du Médecin de Prévention et des Assistantes Sociales sont souverains. Ils ne sont pas susceptibles de recours ou de demandes de justification.*

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Je suis **ENSEIGNANT** concerné par une mesure de carte scolaire

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. J'ai été averti par mail que je suis concerné par la mesure de carte scolaire. Je formule des vœux sur les postes de mon choix.

La **majoration** s'applique **uniquement** sur les vœux précis.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux dont 2 vœux MOB.

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste hors barème	Pas de majoration
Un poste d'enseignant dans mon école actuelle	1000 points
Un poste d'enseignant dans la même commune que mon école actuelle	980 points
Un poste d'enseignant ou titulaire de secteur dans le même bassin	950 points
Un poste d'enseignant ou titulaire de secteur dans l'ensemble du département	900 points
Un poste de remplacement dans l'ensemble du département	850 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Je suis nommé à titre définitif dans l'établissement. J'ai été averti par mail que je suis concerné par la mesure de carte scolaire.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 9 vœux spécialisés dont 2 vœux MOB.

La majoration s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je suis ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ concerné par une mesure de carte scolaire

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste spécialisé hors barème	Pas de majoration
Un poste d'enseignant spécialisé dans mon établissement actuel	1000 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans la même commune que mon établissement actuel	980 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans le même bassin	950 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans l'ensemble du département	900 points
Un poste d'enseignant ou de titulaire de secteur ou de remplaçant dans l'ensemble du département	850 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Je suis **DIRECTEUR D'ÉCOLE** concerné par une mesure de carte scolaire

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. J'ai été averti par mail que je suis concerné par la mesure de carte scolaire.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux dont 2 vœux MOB.

La majoration s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste de direction hors barème	Pas de majoration
Un poste de direction dans la même commune	980 points
Un poste de direction dans le même bassin	950 points
Un poste de direction dans l'ensemble du département	900 points
Un poste d'enseignant, de titulaire de secteur ou de remplaçant dans l'ensemble du département	850 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. J'ai été averti par mail que je suis concerné par la mesure de carte scolaire.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points.

Pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux dont 2 vœux MOB.

La majoration s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je suis **REMPLAÇANT** concerné par une mesure de carte scolaire

Je demande :	Je bénéficie de :
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans la même circonscription.	980 points
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans le même bassin.	950 points
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans un autre bassin.	900 points
Vœux d'enseignant élémentaire, maternel, classe unique dans l'ensemble du département.	850 points

LES PRIORITÉS

Je suis stagiaire CAPPEI -
Rentrée 2024.

Je ne suis plus soumis à
l'obligation de deux ans dans
mon module de
professionnalisation, formation
comprise.

Je suis titré CAPPEI, j'ai une
priorité sur le poste que j'ai
obtenu à l'occasion de la phase
informatisée du mouvement
Rentrée 2025 ou si le poste est
actuellement vacant.
*(Si j'ai un doute, je contacte mon
gestionnaire mouvement [ici](#))*

Je suis non titré CAPPEI, je
peux demander tout type de
poste au mouvement
informatisé.

J'étais en FORMATION CAPPEI 2024-2025

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste vacant de mon module de professionnalisation, que j'occupe à titre provisoire en 2025-2026, et qui ne fait pas l'objet d'une commission hors barème.	TPD 20 : titré PRO 50 : non titré
Tout autre poste spécialisé de mon module de professionnalisation	TPD 29 : titré PRO 50 : non titré
Tout autre poste spécialisé en dehors de mon module de professionnalisation	TPD 31 : titré PRO 50 : non titré
Un poste spécialisé qui fait l'objet d'une commission hors barème	TPD 01 à TPD 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	TPD 30

LES PRIORITÉS

Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2025.

Je suis soumis à l'**obligation de deux ans** dans mon module de professionnalisation, formation comprise. Je dois donc rester encore un an sur un poste dans mon module.

J'ai une priorité de maintien sur le poste que j'ai obtenu à l'occasion de la phase informatisée du mouvement- Rentrée 2025 ou si le poste est actuellement vacant (*si j'ai un doute, je contacte mon gestionnaire mouvement [ici](#)*).

Sauf cas particuliers (connus des services par le biais des IEN ASH), tous les vœux émis ne correspondant pas à mon module seront neutralisés. Il est donc inutile d'en formuler.

Je suis actuellement en FORMATION CAPPEI 2025-2026

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste vacant de mon module de professionnalisation, que j'occupe à titre provisoire en 2025-2026, et qui ne fait pas l'objet d'une commission hors barème.	PRO 20
Un poste spécialisé de mon module de professionnalisation	PRO 34
Un poste de mon module de professionnalisation qui fait l'objet d'une commission hors barème ouverte aux stagiaires CAPPEI	PRO 01 à PRO 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	PRO 90 (vœu neutralisé)

LES PRIORITÉS

J'ai candidaté pour un départ en formation CAPPEI à la rentrée 2026 et j'ai été retenu.

Je dois obligatoirement participer au mouvement départemental pour obtenir un poste support de formation en adéquation avec le module de professionnalisation choisi.

Je perds le poste que j'occupe à titre définitif le cas échéant.

Je dois émettre 15 vœux minimum (30 vœux possibles dont 2 MOB ASH).

Tous les vœux émis ne correspondant pas au module de professionnalisation pour lequel j'ai été retenu pour un départ en formation CAPPEI seront neutralisés. Il est donc inutile d'en formuler.

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire « barème et priorités »](#)

Je serai en FORMATION CAPPEI RENTRÉE 2026

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste de mon module de professionnalisation resté vacant à l'issu du mouvement précédent, que j'occupe à titre provisoire en 2025-2026, et qui ne fait pas l'objet d'un recrutement hors barème.	PRO 20
Un poste spécialisé de mon module de professionnalisation	PRO 35
Un poste de mon module de professionnalisation qui fait l'objet d'une commission hors barème ouverte aux stagiaires CAPPEI	PRO 01 à PRO 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » de mon module de professionnalisation non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	PRO 90 (vœu neutralisé)

LES PRIORITÉS

- Je fais fonction en 2025/2026 de directeur sur :
 - un poste obtenu à titre provisoire à l'issue du mouvement - Rentrée 2025 car je n'étais pas inscrit sur la liste d'aptitude ;
 - Un poste resté vacant à l'issue du mouvement - Rentrée 2025 ;
- J'ai fait fonction en 2024/2025 et 2025/2026 sur un poste de direction qui sera vacant au mouvement - Rentrée 2026

Je fais FONCTION DE DIRECTEUR EN 2025/2026

	Je bénéficie de :
Je suis inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Priorité 1 sur l'établissement où je fais fonction actuellement
Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Pas de priorité

LES PRIORITÉS

Pour participer au mouvement départemental, je dois obligatoirement avoir demandé et obtenu ma réintégration.

Pour de plus amples informations à ce sujet, je peux contacter le Bureau des Gestions Mutualisés : dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr

Je participe avec mon barème de base et d'éventuelles majorations de barème liées à ma situation personnelle.

Si je réintègre après une **disponibilité d'office ou un CLD**, l'avis de réintégration émis par le comité médical doit parvenir aux services de la DSDEN du Nord au plus tard le **lundi 18 mai 2026**, pour permettre la participation à la phase informatisée du mouvement.

Je réintègre après : une disponibilité, un congé longue durée, un détachement, un congé parental

Après :	Je bénéficie de :
Toute disponibilité autre que d'office	Pas de majoration
Une disponibilité d'office Un CLD	Priorité sur tous les vœux précis de la commune du dernier poste occupé à titre définitif (TPD 1 ou PRO 1)
Un détachement (hors dispositif choc des savoirs et passerelle la 1ère année) Une mise à disposition Un congé parental de plus de 12 mois à partir du moment où j'ai été nommé à titre définitif	Priorité sur 2 vœux précis dans la même circonscription du dernier poste occupé à titre définitif (TPD 1 ou PRO 1)

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Comment sera traitée ma candidature ?

> pour chacun de mes **vœux précis** formulés, l'administration va déterminer 4 points avec lesquels l'algorithme va étudier mon vœu :

le vœu (combinaison d'une nature de support et d'un établissement. Par exemple : je demande la nature de support enseignant élémentaire à l'école 0591602W),

le niveau de priorité attribué (la priorité normale est la priorité 30),

le barème (je suis T1 sans majoration de barème : 6,33),

la modalité d'affectation (j'obtiendrai le poste à titre définitif)

Ces informations seront accessibles et vérifiables dans mon accusé de réception.

- > Les **vœux groupes**, qu'ils soient de type « assimilés communes (AC) ou de type « autres » (A), seront étudiés de la même manière.
- > Les participants obligatoires doivent formuler au moins 2 **vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)**.

Une pile de vœux sera établie pour chaque poste proposé au mouvement.

- Les vœux sont triés par ordre de :
- Priorité croissante (la priorité 1 est la plus forte, 50 la moins forte)
 - Barème décroissant (du plus élevé au moins élevé)
 - Rang du vœu croissant (du 1er vœu au 30ème vœu)
 - Sous rang de vœu croissant pour un vœu groupe
 - **Discriminant 1** décroissant (AGS de la plus élevée à la moins élevée)
 - **Discriminant 2** décroissant (Ancienneté de fonction A67)
 - **Discriminant 3** décroissant (ancienneté d'échelon)
 - **Discriminant 4** départage par tirage au sort (numéro aléatoire unique attribué à la première participation).

[Retour au sommaire](#)

Le vœu précis porte sur un établissement pour une nature de support et une spécialité.

Le vœu groupe est un ensemble de postes « assimilés communes » (AC) géographiquement localisés dans la même commune

ou

« autres » (A) regroupés par zone et/ou par nature

Le vœu groupe à mobilité obligatoire est une sélection de postes d'enseignants et de remplaçants destinés aux participants obligatoires

Rang de vœu : lors de la saisie d'une demande de mutation, un candidat peut émettre plusieurs vœux. Il doit les ordonner selon ses préférences, de celui qui l'intéresse le plus (vœu n°1) vers celui qui l'intéresse le moins.

Sous rang de vœu : même principe que le rang de vœu, mais pour la liste de postes au sein d'un vœu groupe

Modalité d'affectation :

TPD = à titre définitif sans limitation de durée;

PRO = à titre provisoire jusqu'à la fin de l'année scolaire (31 aout);

REA = affectation suite à une mesure de carte scolaire (à titre définitif) avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'ancien poste TPD durant 5 ans.

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Comment interpréter les éléments « Modalité » et « Priorité » qui apparaissent sur mon accusé réception avec barème initial

Priorité 01	<ul style="list-style-type: none">• J'ai formulé un vœu sur un poste « hors barème » et j'ai été classé en 1^{ère} position <u>ou</u>• Je suis actuellement faisant fonction de directeur et je peux prétendre au maintien sur ce poste <u>ou</u>
Priorité [02 à 20]	<ul style="list-style-type: none">• J'ai formulé un vœu sur un poste « hors barème » et j'ai été classé par la commission en [02 à 20]^e position.
Priorité 20	<ul style="list-style-type: none">• Je suis stagiaire CAPPEI et je formule un vœu sur le poste que j'ai obtenu à titre provisoire au mouvement informatisé rentrée 2025 (vœu de maintien).
Priorité 29	<ul style="list-style-type: none">• Je suis titré ASH et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé.• Je suis titré CAFIPEMF déjà en poste et je formule un vœu d'adjoint d'application.
Priorité 30	<ul style="list-style-type: none">• J'ai formulé un vœu sur un poste qui ne nécessite pas de prérequis et qui n'est pas hors barème <u>ou</u>• Je suis titré CAFIPEMF et je formule un vœu d'adjoint d'application.
Priorité 31	<ul style="list-style-type: none">• Je suis titré ASH et mon module de professionnalisation dans l'emploi ne correspond pas à l'option du poste spécialisé demandé <u>ou</u>• je demande une direction et je ne suis pas inscrit sur la Liste d'Aptitude.
Priorité 34	<ul style="list-style-type: none">• Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2025 et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. (Priorité 20 sur le poste ASH vacant à la rentrée 2025 que j'occupe actuellement.)
Priorité 35	<ul style="list-style-type: none">• Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2026 et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. (Priorité 20 sur le poste ASH vacant à la rentrée 2026 que j'occupe actuellement.)
Priorité 50	<ul style="list-style-type: none">• Je formule un vœu sur un poste nécessitant un prérequis et je ne suis pas titré (CAFIPEMF, CAPPEI, <i>etc.</i>).
Priorité 90 ou 79	<ul style="list-style-type: none">• Je formule un vœu sur un poste hors barème ou non accessible sans titre <u>ou</u>• Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2025 et je formule un vœu autre qu'un poste de mon module de professionnalisation ➔ Vœu neutralisé.

[Retour au sommaire](#)

Les Modalités :

- TPD : Si j'obtiens le poste demandé, ce sera à titre définitif.
- PRO : Si j'obtiens le poste demandé, ce sera à titre provisoire car je n'ai pas le titre nécessaire.

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

JE SUIS PARTICIPANT OBLIGATOIRE et JE N'AI OBTENU AUCUN DE MES VŒUX

- Les candidats en mobilité obligatoire qui n'ont pas été mutés à l'issue de l'algorithme général sont affectés dès la phase informatisée du mouvement sur les postes restés vacants du département.
- La demande d'un candidat en mobilité obligatoire a le statut de valide si celui-ci a formulé le nombre minimum de deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB). Dans le cas contraire, sa demande est considérée comme « incomplète ».
- Si je formule les deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB) minimum demandés : à l'issue de l'algorithme général, ce dernier continuera de fonctionner pour chercher à m'affecter à titre provisoire sur les postes restés vacants.
- Si je ne formule pas les deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB) demandés : ma demande aura le statut d'« incomplète » et je serai affecté à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.
- Pour cette procédure, les postes sont attribués en privilégiant autant que possible les candidats avec une candidature valide. L'algorithme affectera par ordre décroissant de barème sur les postes restés vacants dans le département.
- Après lancement de l'algorithme, les enseignants n'ayant pas obtenu satisfaction sur leurs vœux, se verront affectés sur tout poste resté vacant dans le département.

FORMULATION DES VŒUX

La liste générale des postes sera accessible sur le site [DSDEN 59](#)

LES ENSEIGNANTS DONT LA PARTICIPATION EST FACULTATIVE :

Chaque enseignant peut formuler jusqu'à 30 vœux au maximum portant :

- Sur des postes précis : Le vœu précis sur un poste permet de solliciter l'ensemble des postes de même nature à pourvoir dans l'école concernée.
- Sur des vœux groupes : Formuler un vœu groupe implique la possibilité d'être affecté surtout poste du groupe demandé.

LES ENSEIGNANTS DONT LA PARTICIPATION EST OBLIGATOIRE :

➤ ENSEIGNANTS CONCERNÉS :

- ✓ les enseignants stagiaires,
- ✓ les enseignants affectés à titre provisoire,
- ✓ les enseignants qui réintègrent après congé parental de plus de 12 mois, congé longue durée, détachement, disponibilité,
- ✓ les entrants dans le département,
- ✓ les stagiaires CAPPEI
- ✓ les enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

➤ ILS DOIVENT :

- Participer obligatoirement au mouvement,
- Formuler jusqu'à 30 vœux au maximum,
- Exprimer au moins un vœu précis et deux vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) au risque de se voir affectés à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.

Utiliser les vœux groupes permet d'augmenter les possibilités d'affectation. Il est recommandé de les placer sur la fiche de vœux après les vœux précis.

FORMULATION DES VŒUX GROUPES

Utiliser des vœux groupes « Assimilés Communes » (AC) et « Autres » (A) permet d'augmenter les possibilités d'affectation en ne formulant qu'un seul vœu.

Ils sont fortement conseillés aux personnels nommés à titre provisoire ou qui débutent en tant que professeur des écoles.

Il est recommandé de les formuler après les vœux précis.

À l'intérieur d'un vœu groupe, les postes sont classés par défaut ; cet ordonnancement définit le sous rang de vœu. Les candidats peuvent intervenir pour modifier l'ordre des postes.

→ Le vœu groupe « **Assimilés Communes** » (AC) est un ensemble de postes de toutes natures dans une même commune, hors postes de direction

→ Le vœu groupe « **Autres** » (A) distingue 5 catégories :

- les postes de direction - par ZONE
- les postes CAPPEI - par module de professionnalisation
- les postes de remplaçants et titulaire de secteur - par CIRCONSCRIPTION
- les postes d'enseignants et d'enseignants ASH - par BASSIN
- un panachage de postes d'enseignants non spécialisés - par ZONE (15 regroupements de circonscriptions).
Les zones sont détaillées sur les diapos 34 à 53.

→ Le vœu groupe « **Mobilité obligatoire** » (MOB) est ouvert à tous les participants.

Cependant, les participants obligatoires doivent réaliser au moins 2 vœux MOB parmi les postes fléchés : une sélection de postes d'enseignants, d'enseignants spécialisés, CAPPEI, et de remplaçants dans les zones Sud du département.

FORMULATION DES VŒUX GROUPES « AUTRES »

panachage de postes d'enseignement (non spécialisé) par zone

15 vœux groupes correspondant à des regroupements de circonscription sont proposés dans la liste générale des postes :

[Dunkerque Centre](#)
[Dunkerque](#)
[Gravelines](#)
[Dunkerque Saint-Pol](#)
[Dunkerque Bergues](#)

[Dunkerque Wormhout](#)
[Dunkerque Hazebrouck](#)

[Dunkerque Bailleul](#)
[Lille 2 Armentières](#)

[Lille 2 Lomme](#)
[Lille 1 Nord](#)
[Lille 1 Centre](#)
[Lille 1 Sud](#)
[Lille 1 Hellemmes](#)

[Lille 1 Lambersart](#)
[Tourcoing Roncq](#)
[Tourcoing Ouest](#)
[Tourcoing Est](#)

[Roubaix Centre](#)
[Roubaix Wasquehal](#)
[Roubaix Est](#)
[Roubaix Ouest](#)
[Lille 1 Marcq](#)

[Roubaix Hem](#)
[Roubaix Wattrelos](#)
[Lille 3 V d'Ascq Nord](#)
[Lille 3 V d'Ascq Sud](#)
[Lille 3 Ronchin](#)

[Lille 2 Loos](#)
[Lille 2 Annœullin](#)
[Lille 3 Seclin](#)
[Lille 3 Wattignies](#)

[Douai Centre](#)
[Douai Cuincy](#)
[Douai Waziers](#)

[Douai Rieulay](#)
[Valenciennes St Amand](#)
[Valenciennes Condé](#)
[Valenciennes Anzin](#)

[Valenciennes Denain](#)
[Valenciennes St Saulve](#)
[Valenciennes Centre](#)
[Valenciennes Bruay](#)

[Douai Cantin](#)
[Valenciennes Escaudain](#)

[Cambrai Centre](#)
[Cambrai Sud](#)

[Cambrai le Cateau](#)
[Avesnes Aulnoye](#)
[Avesnes Fourmies](#)

[Avesnes Le Quesnoy](#)
[Avesnes Maubeuge](#)
[Avesnes Jeumont](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DKC/GRA/POL/BER

Dunkerque Centre
Dunkerque Gravelines
Dunkerque Saint-Pol
Dunkerque Bergues

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARMBOUTS-CAPPEL

BAMBEQUE

BERGUES

BIERNE

BRAY-DUNES

CAPPELLE-LA-GRANDE

COUDEKERQUE-BRANCHE

CRAYWICK

CROCHTE

DUNKERQUE

ERINGHEM

GHYVELDE-LES MOËRES

GRANDE-SYNTHIE

GRAND-FORT-PHILIPPE

GRAVELINES

HONDSCHOOTE

HOUTKERQUE

HOYMILLE

KILLEM

LEFFRINCKOUCKE

LOON-PLAGE

OOST-CAPPEL

PITGAM

QUAËDYPRE

REXPOËDE

SOCX

STEENE

TÉTÉGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

UXEM

WARHEM

WEST-CAPPEL

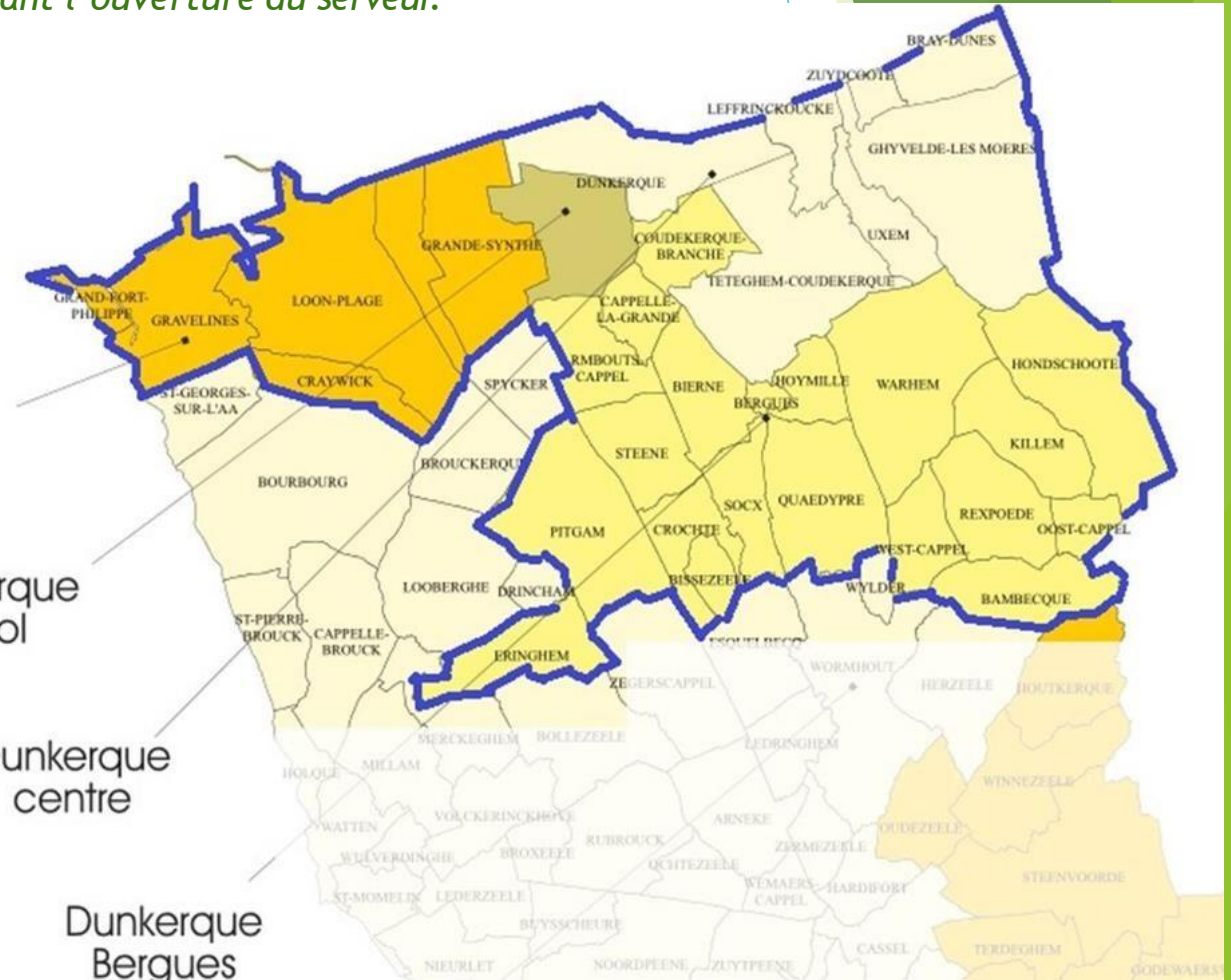
ZUYDCOOTE

Dunkerque
Gravelines

Dunkerque
St Pol

Dunkerque
centre

Dunkerque
Berques



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation
des vœux](#)

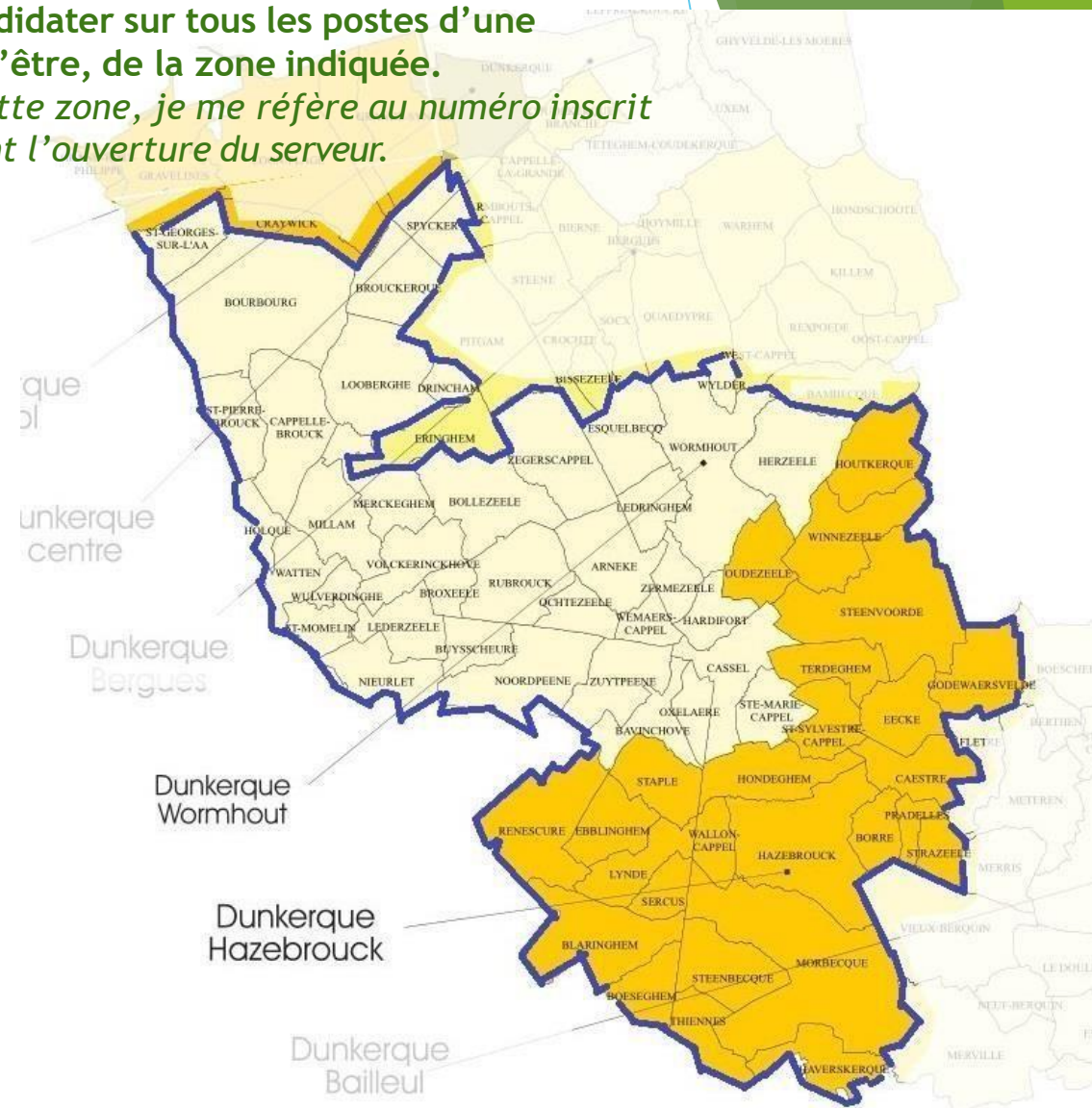
[Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Dunkerque Wormhout
Dunkerque Hazebrouck

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARNÈKE	ESQUELBEQ	NIEURLET	STAPLE
BAVINCHOVE	GODEWAERSVELDE	NOORDPEENE	STEENBECQUE
BLARINGHEM	HARDIFORT	OCHTEZEELE	STEENVOORDE
BOËSEGHEM	HAVERSKERQUE	OUDEZEELE	STRAZEELE
BOLLEZEELE	HAZEBROUCK	OXELAËRE	TERDEGHEM
BORRE	HERZEELE	PRADELLES	THIENNES
BOURBOURG	HOLQUE	RENESECURE	VOLCKERINCKHOVE
BROUCKERQUE	HONDEGHEM	RUBROUCK	WALLON-CAPPEL
BROXEELE	LEDERZEELE	SAINTE-MARIE-CAPPEL	WATTEN
BUYSSCHEURE	LEDRINGHEM	SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	WEMAERS-CAPPEL
CAËSTRE	LOOBERGHE	SAINT-MOMELIN	WINNEZEELE
CAPPELLE-BROUCK	LYNDE	SAINT-PIERRE-BROUCK	WORMHOUT
CASSEL	MERCCKEGHEM	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	WYLDER
DRINCHAM	MILLAM	SERCUS	ZEGERSCAPPEL
EBBLINGHEM	MORBECQUE	SPYCKER	ZERMEZEELE
EECKE			ZUYTPEENE



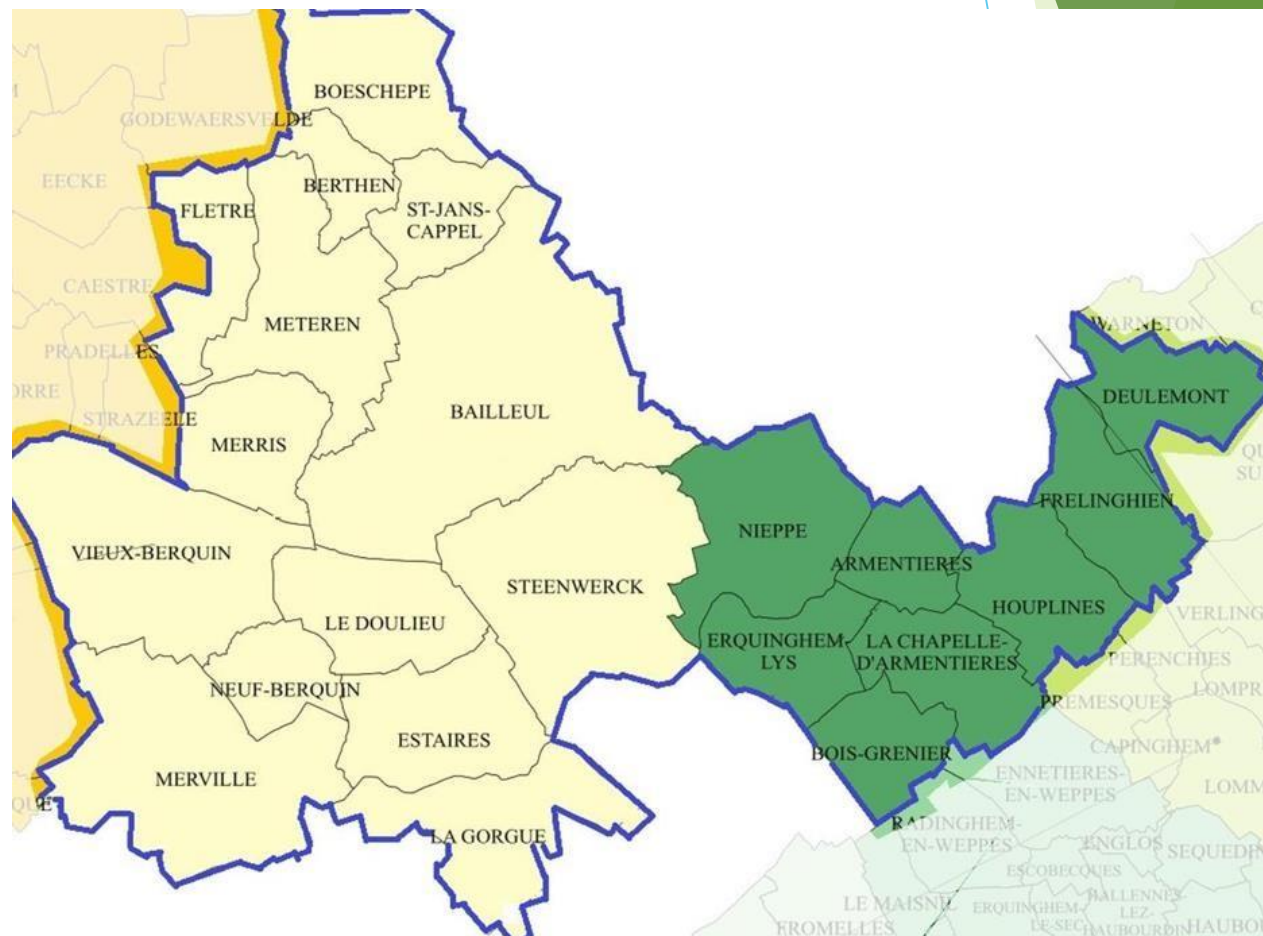
LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Dunkerque Bailleul

Lille 2 Armentières

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARMENTIÈRES	FLÊTRE	MERVILLE
BAILLEUL	FRELINGHIEN	METEREN
BERTHEN	HOUPLINES	NEUF-BERQUIN
BOËSCHÈPE	LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES	NIEPPE
BOIS-GRENIER	LA GORGUE	SAINTE-JANS-CAPPEL
DEÛLÉMONT	LE DOULIEU	STEENWERCK
ERQUINGHEM-LYS	MERRIS	VIEUX-BERQUIN
ESTAIRES		



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

L1 NOR/CTR/SUD/HEL
/L2 LOM

Lille 2 Lomme
Lille 1 Nord
Lille 1 Centre
Lille 1 Sud
Lille 1 Hellemmes

CAPINGHEM

COMINES

LILLE

LILLE - HELLEMMES

LOMME

LOMPRET

PÉRENCHIES

PRÉMESQUES

QUESNOY-SUR-DEÛLE

VERLINGHEM

WARNETON

WERVICQ-SUD



Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

L1 LAM/RT RON/
RT TGO/RT TGE

Lille 1 Lambersart
Tourcoing Roncq
Tourcoing Ouest
Tourcoing Est

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

BOUSBECQUE

HALLUIN

LAMBERSART

LINSELLES

MARQUETTE LEZ LILLE

NEUVILLE EN FERRAIN

RONCQ

SAINT ANDRE LES LILLE

TOURCOING

WAMBRECHIES



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

RT RXC/WAS/RXE/
RXO/L1 MAR

Roubaix Centre
Roubaix Wasquehal
Roubaix Est
Roubaix Ouest
Lille 1 Marcq

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

BONDUES

CROIX

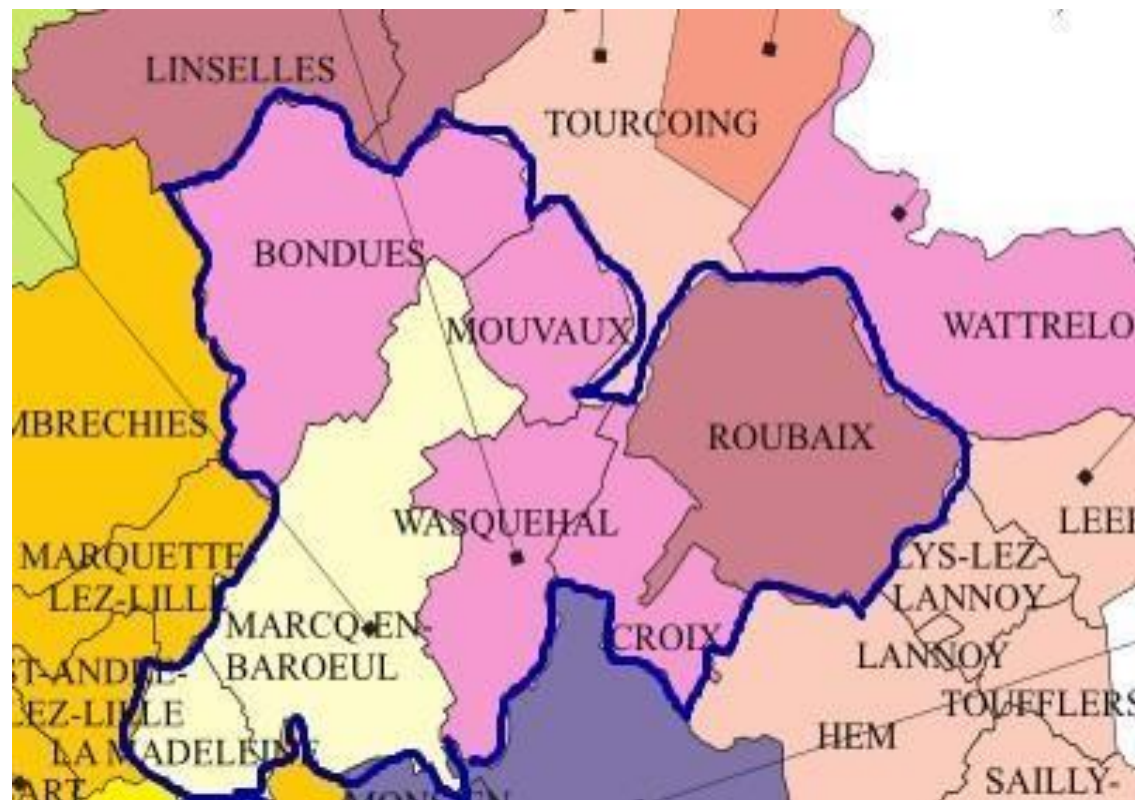
LA MADELEINE

MARCQ EN BAROEUL

MOUVAUX

ROUBAIX

WASQUEHAL



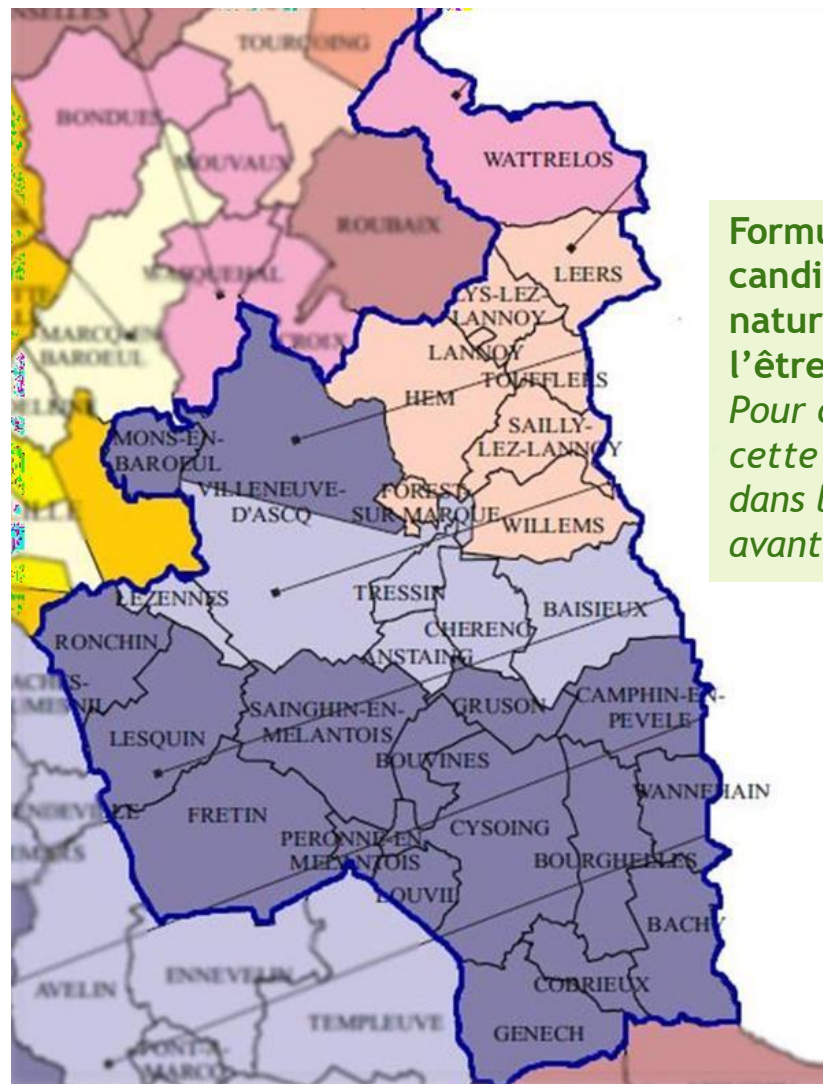
LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

RT HEM/WAT
L3 ASN/ASS/RON

Roubaix Hem
Roubaix Wattrelos
Lille 3 V d'Ascq Nord
Lille 3 V d'Ascq Sud
Lille 3 Ronchin

ANSTAING
BACHY
BAISIEUX
BOURGHELLES
BOUVINES
CAMPBIN-EN-PEVELE
CHERENG
COBRIEUX
CYSOING
FOREST-SUR-MARQUE
FRETIN
GENECH
GRUSON
HEM
LANNOY
LEERS
LESQUIN

LEZENNES
LOUVIN
LYS-LEZ-LANNOY
MONS-EN-BAROEUL
PERONNE-EN-MELANTOIS
RONCHIN
SAILLY-EN-MELANTOIS
RONCHIN
SAILLY-LEZ-LANNOY
SAINGHIN-EN-MELANTOIS
TOUFFLERS
TRESSIN
VILLENEUVE D'ASCQ
WANNEHAIN
WATTRELOS
WILLEMS



Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

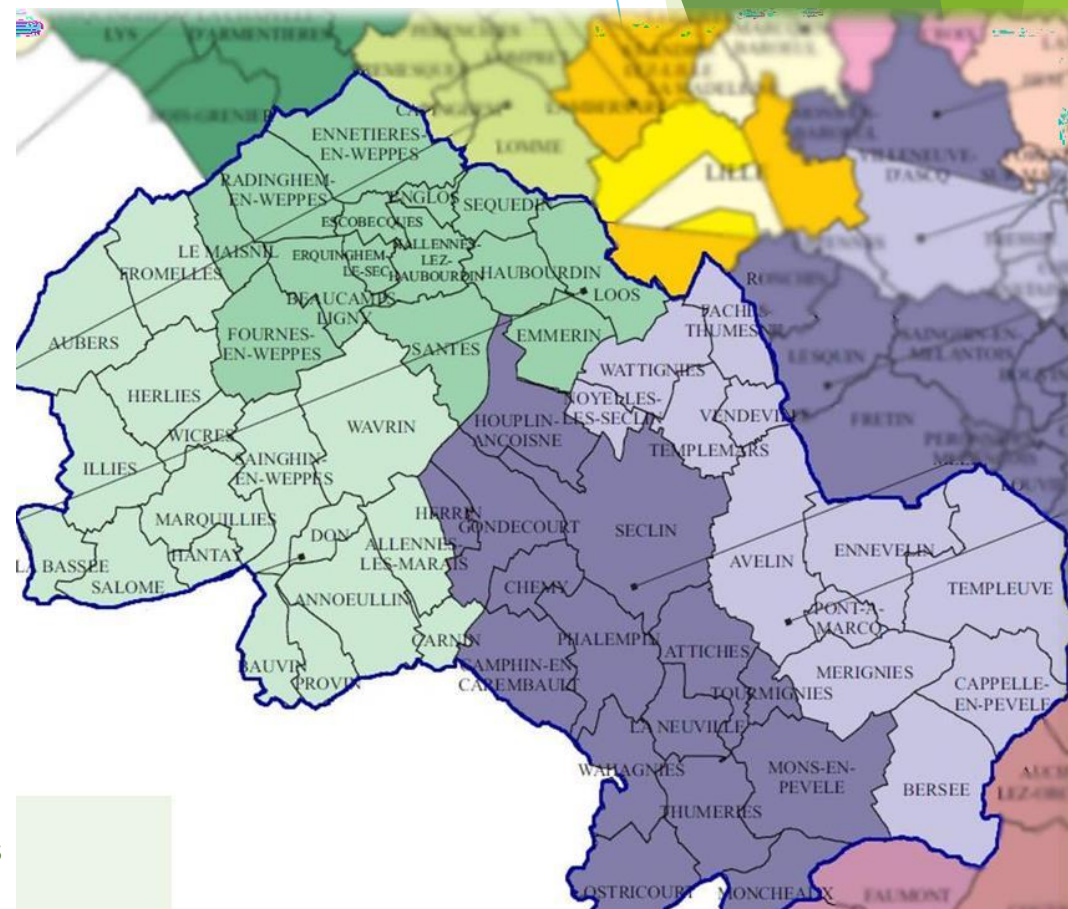
L2 LOO/ANN
L3 SEC/WAT

Lille 2 Loos
Lille 2 Annœullin
Lille 3 Seclin
Lille 3 Wattignies

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ALLENES-LES-MARAIS	ERQUINGHEM-LE-SEC	MONCHEAUX
ANNOEULLIN	ESCOBECQUES	MONS-EN-PEVELE
ATTICHES	FACHES-THUMESNIL	NEUVILLE
AUBERS	FROMELLES	NOYELLES-LES-SECLIN
AVELIN	GONDECOURT	OSTRICOURT
BAUVIN	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	PHALEMPIN
BEAUCAMPS LIGNY	HANTAY	PONT-A-MARCQ
BERSÉE	HAUBOURDIN	PROVIN
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	HERLIES	RADINGHEM-EN-WEPPE
CAPPELLE-EN-PEVELE	HERRIN	SALOMÉ
CARNIN	HOUPLIN-ANCOISNE	SANTES
CHEMY	ILLIES	SECLIN
DON	LA BASSÉE	SEQUEDIN
EMMERIN	LE MAISNIL	TEMPLEMARS
ENGLOS	LOOS	TEMPLEUVE
ENNETIERES-EN-WEPPE	MARQUILLIES	TOURMIGNIES
ENNEVELIN	MERIGNIES	VENDEVILLE

WAHAGNIES
WATTIGNIES
WAVRIN



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

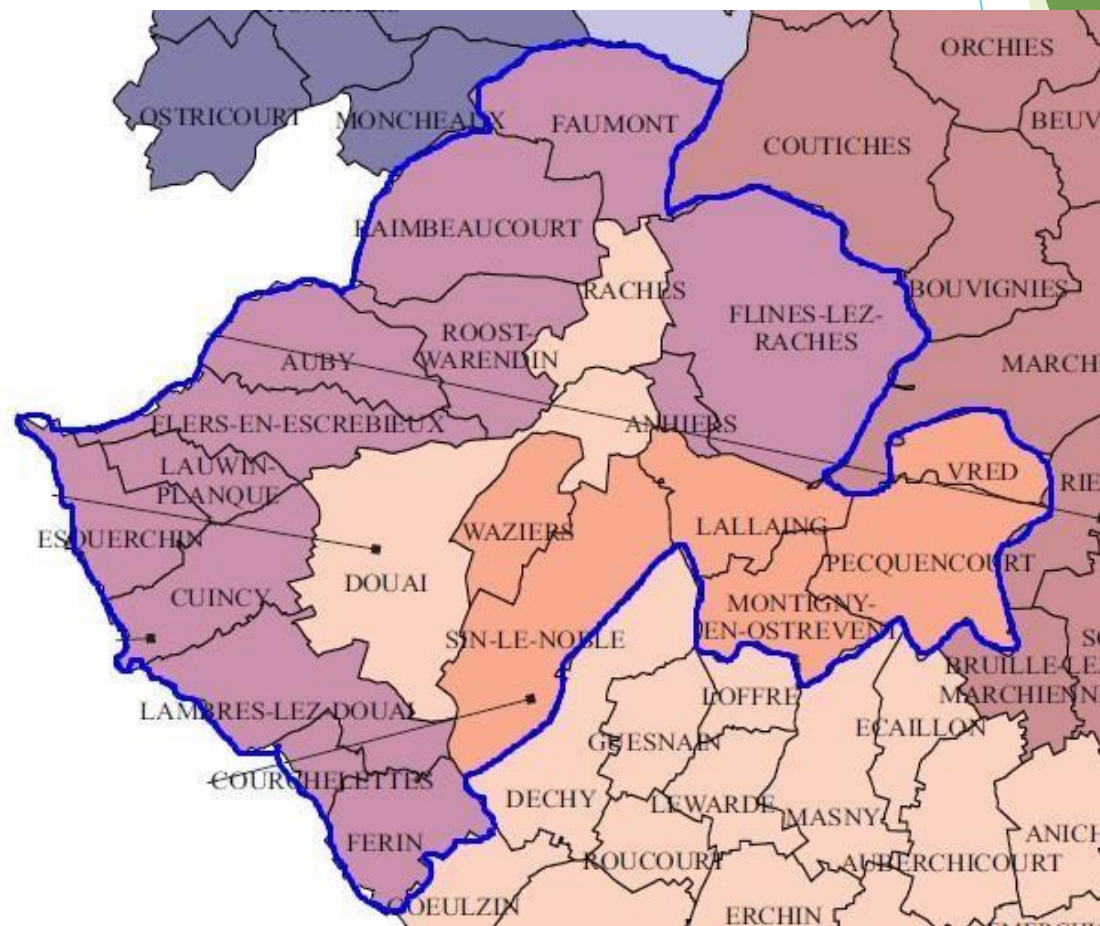
DO
CTR/CUI/WAZ

Douai Centre
Douai Cuincy
Douai Waziers

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ANHIERS
AUBY
COURCHELETTES
CUINCY
DOUAI
ESQUERCHIN
FAUMONT
FERIN
FLERS-EN-ESCREBIEUX
FLINES-LEZ-RACHES
LALLAING
LAMBRES-LES-DOUAI
LAUWIN-PLANQUE
MONTIGNY-EN-OSTREVENT
PECQUENCOURT
RACHES

RAIMBEAUCOURT
ROOST-WARENDIN
SIN-LE-NOBLE
VRED
WAZIERS



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DO RIE
VA STA/CND/ANZ

Douai Rieulay
Valenciennes St Amand
Valenciennes Condé
ValenciennesAnzin

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

AIX
ANZIN
AUBRY-DU-HAINAUT
AUCHY-LEZ-ORCHIES
BELLAING
BEUVRAGES
BEUVRY-LA-FORET
BOUSIGNIES
BOUVIGNIES
BRILLON
BRUILLE-LES-MARCHIENNES
BRUILLE-SAINT-AMAND
CHÂTEAU-L'ABBAYE
CONDE-SUR-L'ESCAUT
COUTICHES
ERRE
FENAIN

FLINES-LES-MORTAGNE
FRESNES-SUR-ESCAUT
HASNON
HAVELUY
HERGNIES
HERIN
HORNAING
LANDAS
LECELLES
MARCHIENNES
MAULDE
MILLONFOSSE
MORTAGNE-DU-NORD
MOUCHIN
NIVELLE
NOMAIN
ODOMEZ

OISY
ORCHIES
PETITE-FORÊT
RAISMES
RIEULAY
ROSULT
RUMEGIES
SAINT-AMAND-LES-EAUX
SAINT-AYBERT
SAMEON
SARS-ET-ROSIERES
SOMAIN
THIVENCELLE
THUN-SAINT-AMAND
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
VIEUX-CONDE
WALLERS-ARENBERG

*Carte de la zone
sur la diapo suivante*

WANDIGNIES-HAMAGE

WARLAING

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

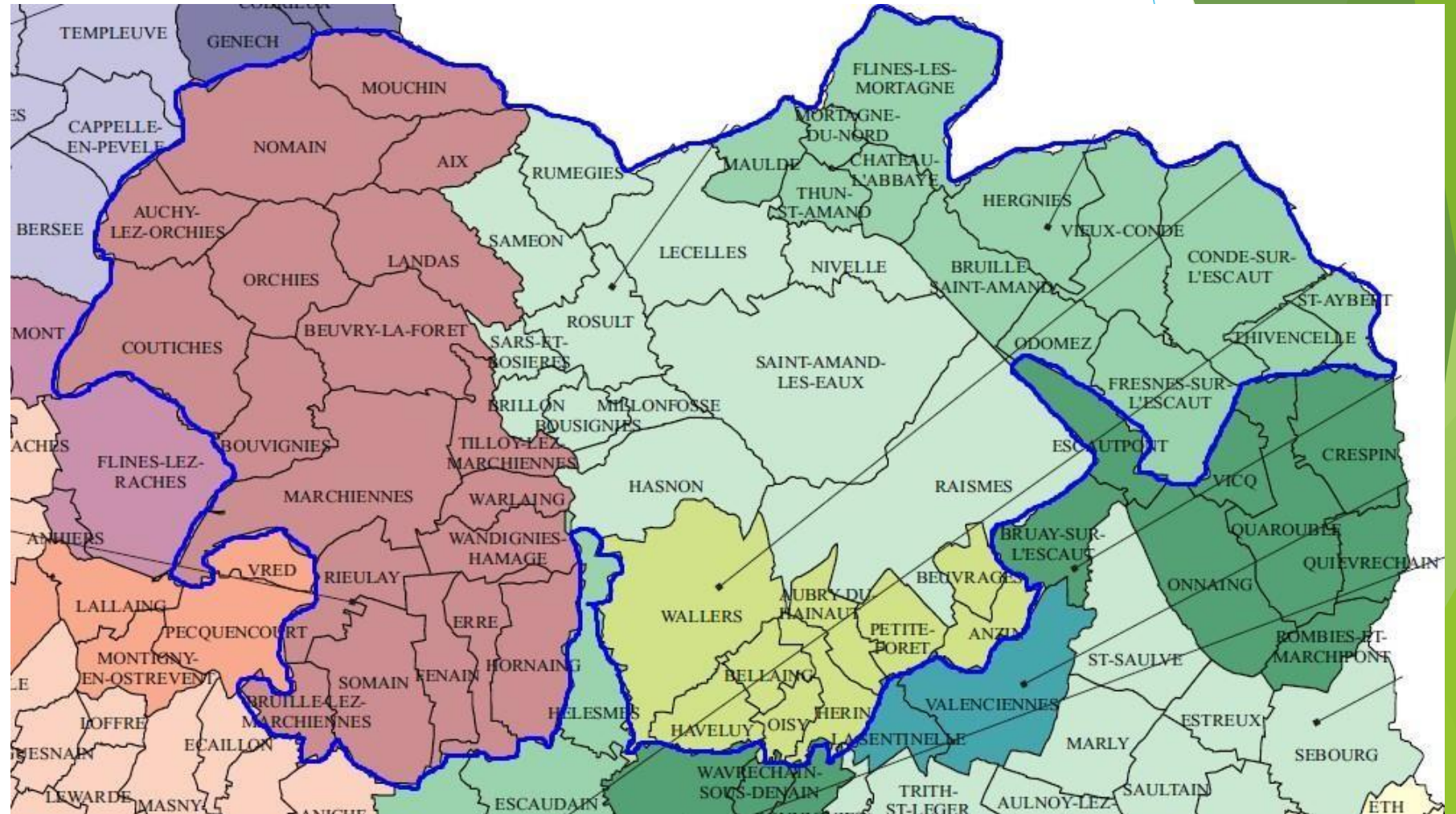
LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DO RIE
VA STA/CND/ANZ

Douai Rieulay
Valenciennes St Amand
Valenciennes Condé
ValenciennesAnzin

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

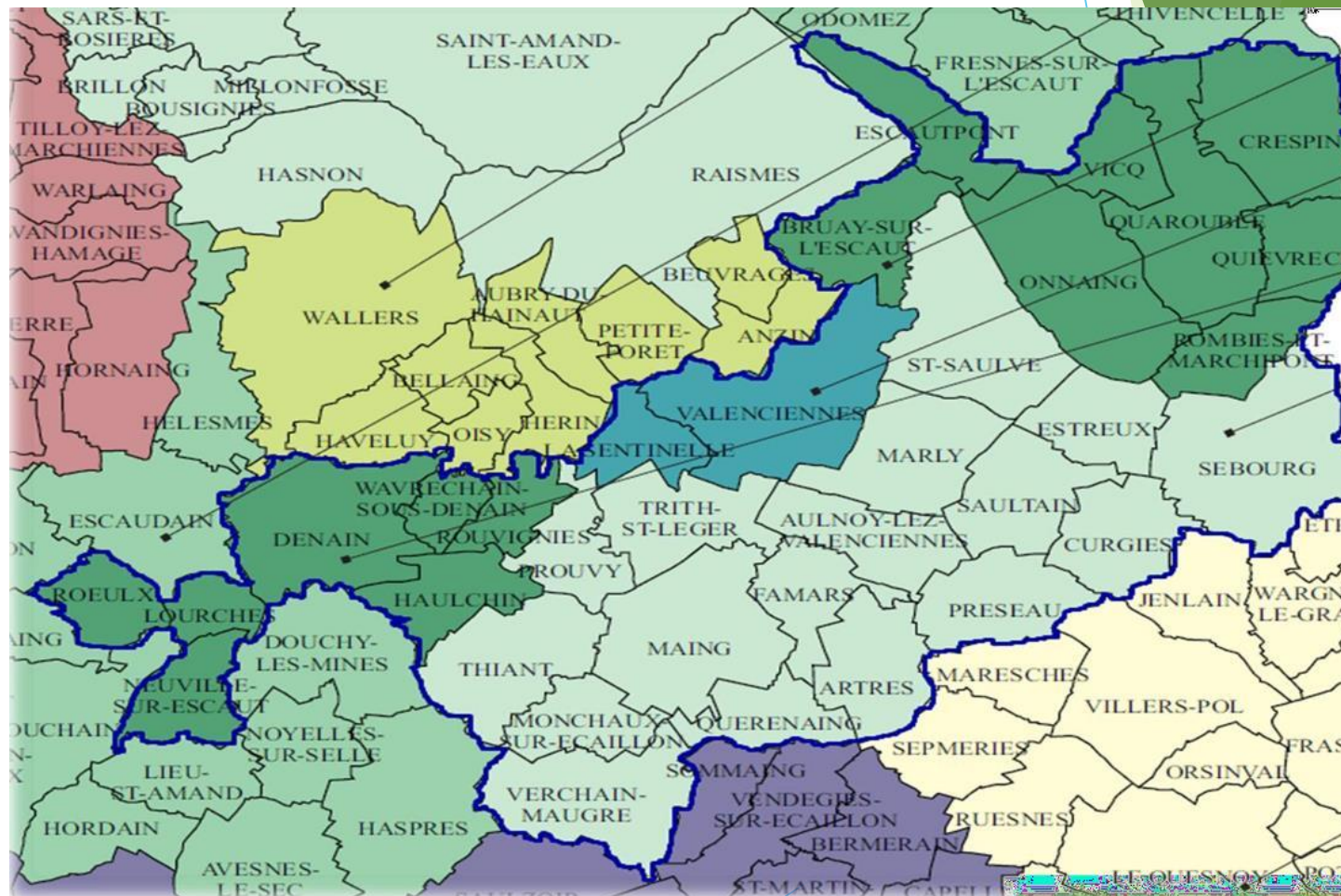
VA DEN/STS/CTR/BRU

Valenciennes Denain
Valenciennes St Saulve
Valenciennes Centre
Valenciennes Bruay

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARTRES	PROUVY
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	QUAROUBLE
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	QUERENAING
CRESPIN	QUIEVRECHAIN
CURGIES	ROEULX
DENAIN	ROMBIES-ET-MARCHIPONT
ESCAUTPONT	ROUVIGNIES
ESTREUX	SAINT-SAULVE
FAMARS	SAULTAIN
HAULCHIN	SEBOURG
LA SENTINELLE	THIANT
LOURCHES	TRITH-SAINT-LEGER
MAING	VALENCIENNES
MARLY	VERCHAIN-MAUGRE
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	VICQ
ONNAING	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
PRESEAU	



[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

DO CAN
VA ESC

Douai Cantin

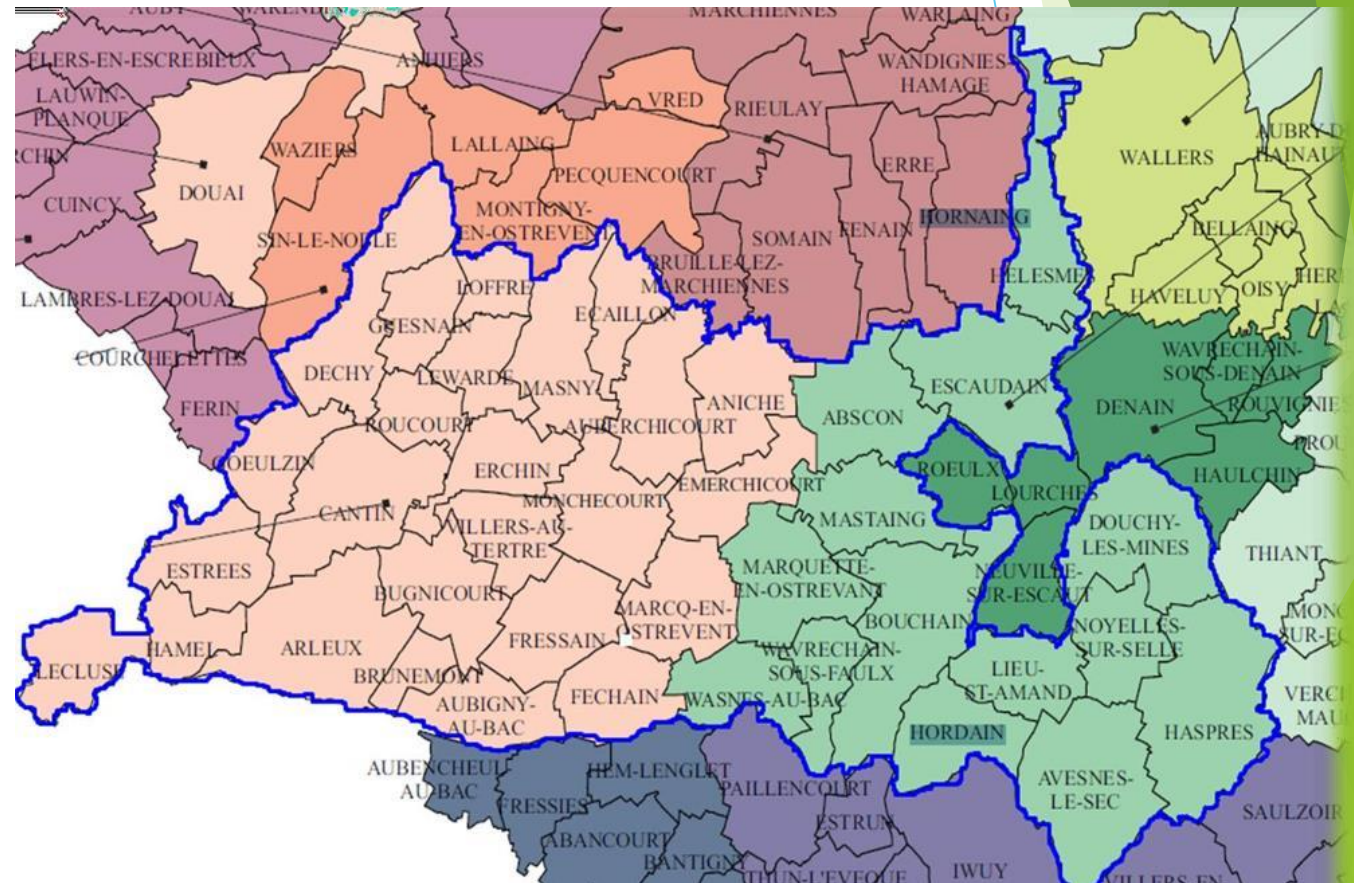
Valenciennes Escaudain

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ABSCON	FECHAIN
ANICHE	FRESSAIN
ARLEUX	GOEULZIN
AUBERCHICOURT	GUESNAIN
AUBIGNY-AU-BAC	HAMEL
AVESNES-LE-SEC	HASPRES
BOUCHAIN	HELESMES
BRUNEMONT	HORDAIN
BUGNICOURT	LECLUSE
CANTIN	LEWARDE
DECHY	LIEU-SAINT-AMAND
DOUCHY-LES-MINES	LOFFRE
ECAILLON	MARCQ-EN-OSTREVENT
EMERCHICOURT	MARQUETTE-EN-OSTREVENT
ERCHIN	MASNYS
ESCAUDAIN	MASTAING
ESTREES	MONCHECOURT

NOYELLES-SUR-SELLE
ROUCOURT
VILLERS-AU-TERTRE
WASNES-AU-BAC
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

CA CTR/SUD

Cambrai Centre

Cambrai Sud

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Carte de la Zone : voir diapo suivante

ABANCOURT
AUBENCHEUL-AU-BAC
AWOINGT
BANTEUX
BANTIGNY
BANTOUZELLE
BEAUMONT-EN-CAMBRESIS
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
BERTRY
BETHENCOURT
BEVILLERS
BLECOURT
BOURSIES
CAGNONCLES
CAMBRAI
CANTAING-SUR-ESCAUT
CARNIERES

CATTENIERES
CAUDRY
CAULLERY
CAUROIR
CLARY
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT
DOIGNIES
ELINCOURT
ESCAUDOEUVRES
ESNES
ESTOURMEL
FLESQUIERES
FONTAINE-AU-PIRE
FONTAINE-NOTRE-DAME
FRESSIES
GONNELIEU
GOUZEAUCOURT

HAYNECOURT
HEM-LENGLET
HONNECHY
HONNECOURT-SUR-ESCAUT
INCHY
LES RUES-DES-VIGNES
LESDAIN
LIGNY-EN-CAMBRESIS
MALINCOURT
MARCOING
MARETZ
MASNIERES
MAUROIS
MOEUVRES
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS
NEUVILLE-SAINT-REMY
NIERGNIES

NOYELLES-SUR-ESCAUT
PROVILLE
QUIEVY
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE
RAMILLIES
RIBECOURT-LA-TOUR
RUMILLY-EN-CAMBRESIS
SANCOURT
SERANVILLERS-FORENVILLE
TILLOY-LEZ-CAMBRAI
VILLERS-GUISLAIN
VILLERS-OUTREAUX
VILLERS-PLOUICH
WALINCOURT-SELVIGNY
WAMBAIX

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#) [Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

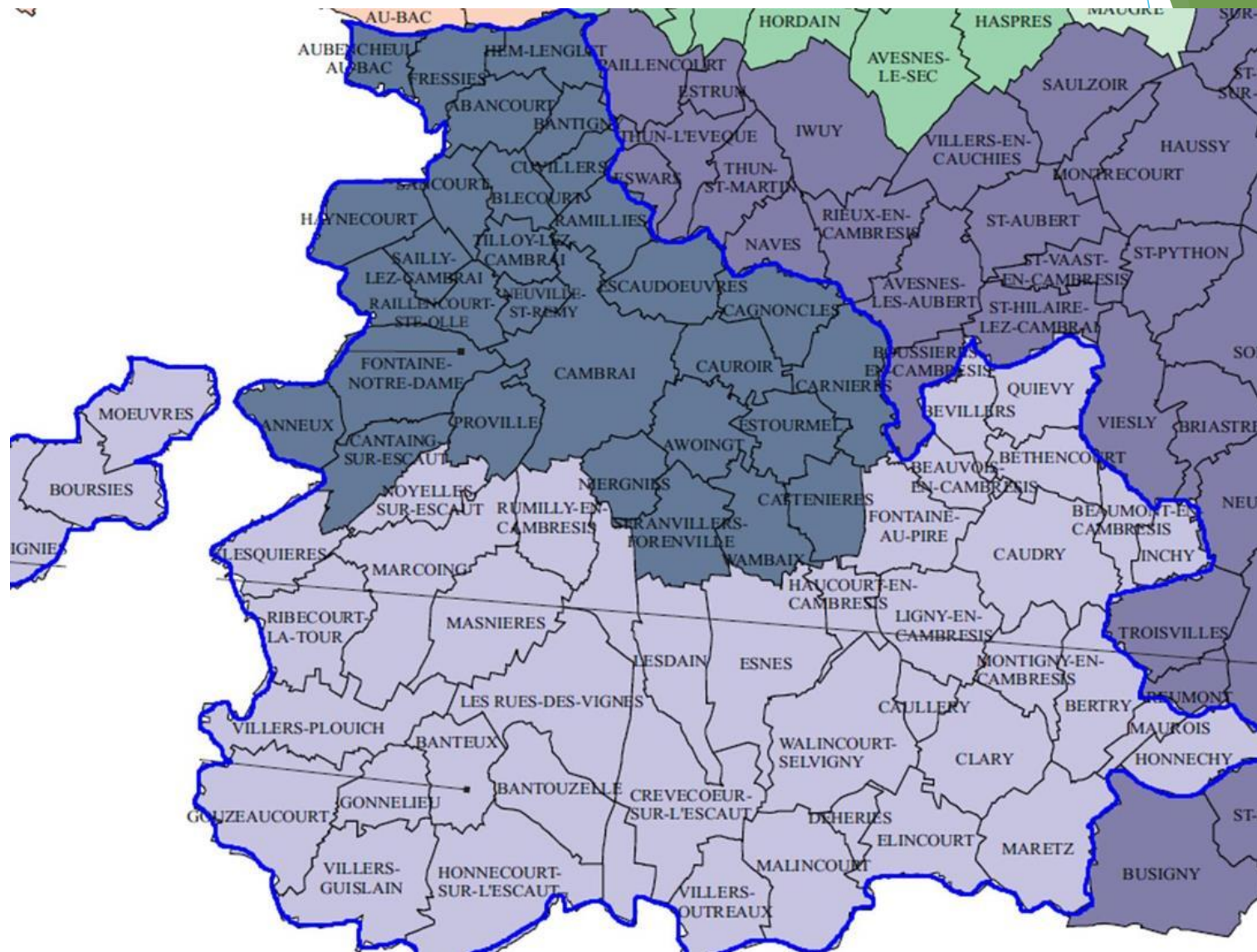
CA CTR/SUD

Cambrai Centre

Cambrai Sud

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



Liste des communes : voir diapo précédente

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

CA LEC
AV AUL/FOU

Cambrai le Cateau
AvesnesAulnoye
Avesnes Fourmies

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ANOR
AULNOYE-AYMERIES
AVESNELLES
AVESNES-LES-AUBERT
AVESNES-SUR-HELPE
BACHANT
BAZUEL
BEAUFORT
BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE
BERLAIMONT
BERMERAIN
BOULOGNE-SUR-HELPE
BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE
BRIASTRE
BUSIGNY
CARTIGNIES

CATILLON-SUR-SAMBRE
DOMPIERRE-SUR-HELPE
DOURLERS
ECLAIBES
ESCARMAIN
ESTRUN
ESWARS
ETROEUNGT
FERON
FLAUMONT-WAUDRECHIES
FLOYON
FONTAINE-AU-BOIS
FOREST-EN-CAMBRESIS
FOURMIES
GLAGEON
GRAND-FAYT
HAUSSY

HAUT-LIEU
HAUTMONT
IWUY
LA GROISE
LANDRECIES
LE CATEAU-CAMBRESIS
LE FAVRIL
LEVAL
LIMONT-FONTAINE
MARBAIX
MAROILLES
MAZINGHIEN
MONCEAU-SAINT-WAAST
MONTAY
NAVES
NEUF-MESNIL
NEUVILLY

NOYELLES-SUR-SAMBRE
OHAIN
ORS
PAILLENCOURT
POMMEREUIL
PONT-SUR-SAMBRE
PRISCHES
REJET-DE-BEAULIEU
REUMONT
RIEUX-EN-CAMBRESIS
SAINS-DU-NORD
SAINT-AUBERT
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
SAINT-PYTHON
SAINT-REMY-CHAUSSEE

SAINT-REMY-DU-NORD
SAINT-SOUPLET
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
SAULZOIR
SEMERIES
SOLESMES
TAISNIERES-EN-THIERARCHE
THUN-L'EVEQUE
THUN-SAINT-MARTIN
TRELON
TROISVILLES
VENDEGIES-SUR-ECAILLON
VERTAIN
VIESLY
VIEUX-MESNIL
VILLERS-EN-CAUCHIES
WALLERS-EN-FAGNE
WIGNEHIES

Carte de la zone : voir diapo suivante

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

[Retour aux 15 zones](#)

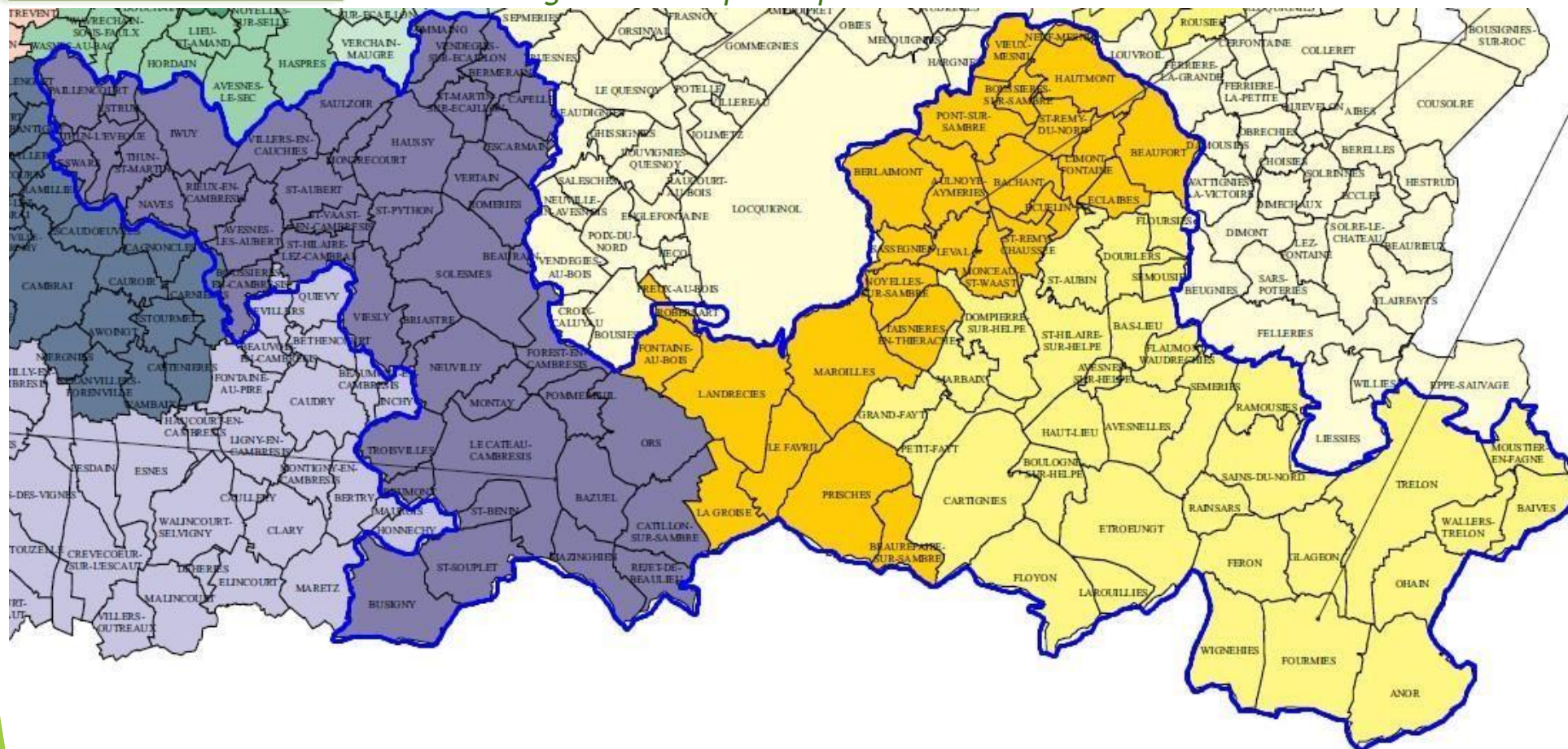
LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Cambrai le Cateau
AvesnesAulnoye
Avesnes Fourmies

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Liste des communes : voir diapo précédente



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

AV LEQ/MAU/JEU

Avesnes Le Quesnoy
Avesnes Maubeuge
Avesnes Jeumont

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Carte de la
Zone : voir
diapo suivante

AIBES
ASSEVENT
BAVAY
BEAUDIGNIES
BELLIGNIES
BERMERIES
BEUGNIES
BOUSIES
BOUSSOIS
CERFONTAINE
CLAIRFAYTS
COLLERET
COUSOLRE
DIMECHAUX
DIMONT
ELESMES
ENGLEFONTAINE

EPPE-SAUVAGE
FEIGNIES
FELLERIES
FERRIERE-LA-GRANDE
FERRIERE-LA-PETITE
FRASNOY
GHISSIGNIES
GOGNIES-CHAUSSEE
GOMMEGNIES
HARGNIES
HON-HERGIES
HOUDAIN-LEZ-BAVAY
JENLAIN
JEUMONT
JOLIMETZ
LA LONGUEVILLE
LE QUESNOY

LEZ-FONTAINE
LIESSIES
LOUVIGNIES-QUESNOY
LOUVROIL
MAIRIEUX
MARESCHEs
MARPENT
MAUBEUGE
MECQUIGNIES
NEUVILLE-EN-AVESNOIS
OBIES
OBRECHIES
POIX-DU-NORD
PREUX-AU-BOIS
RECQUIGNIES
ROUSIES

SAINT-WAAST-LA-VALLEE
SALESCHES
SARS-POTERIES
SEPMERIES
SOLRE-LE-CHATEAU
TAISNIERES-SUR-HON
VENDEGIES-AU-BOIS
VIEUX-RENG
VILLEREAU
VILLERS-POL
VILLERS-SIRE-NICOLE
WARGNIES-LE-GRAND
WARGNIES-LE"-PETIT
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la formulation des vœux](#)

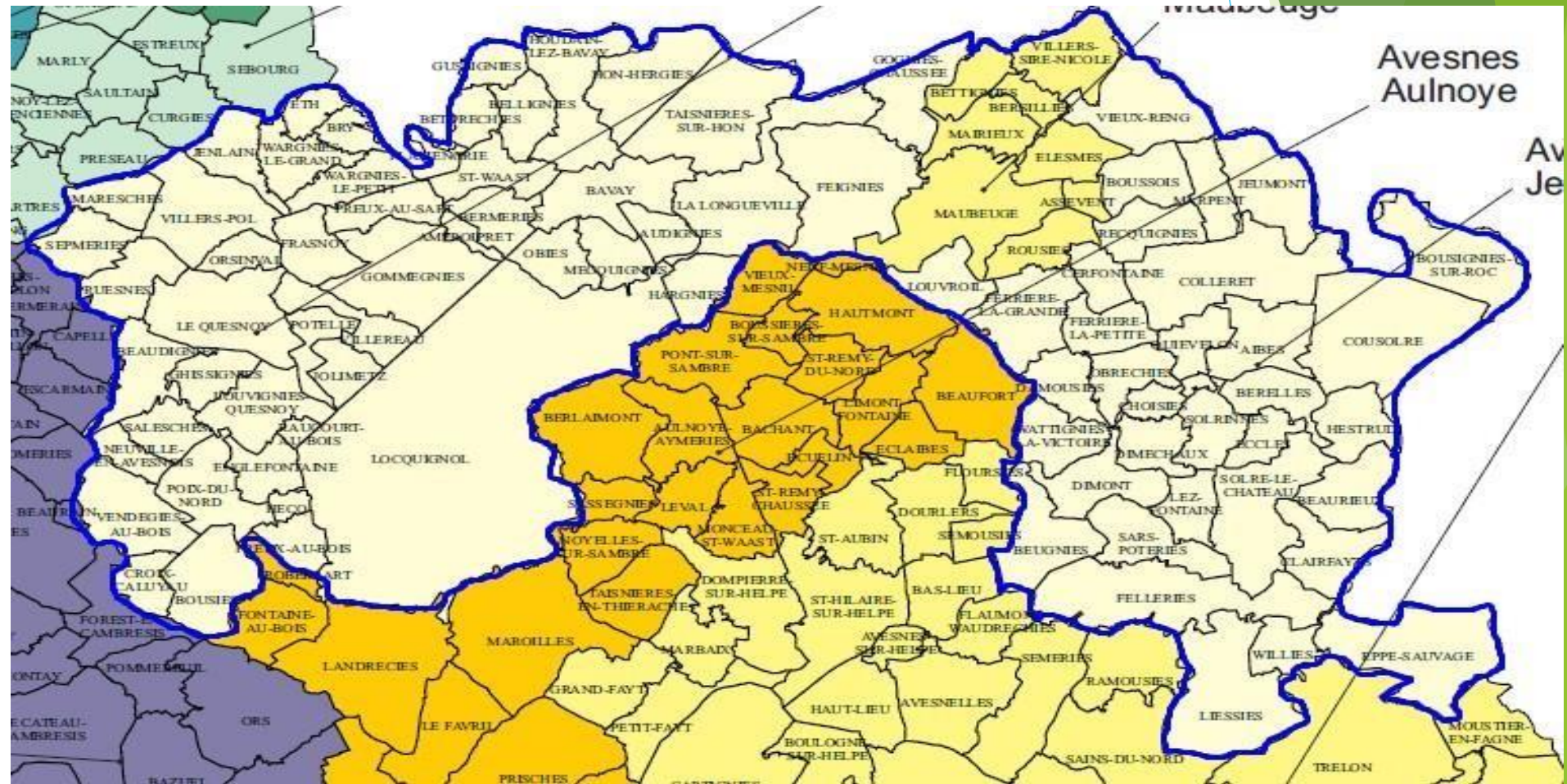
[Retour aux 15 zones](#)

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Avesnes Le Quesnoy
Avesnes Maubeuge
Avesnes Jeumont

Liste des communes : voir diapo précédente

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.
Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



FORMULATION DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'être nommés à titre définitif, les enseignants **devant participer obligatoirement** devront formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pour que leur participation soit considérée comme complète.

2 natures de poste proposées :	9 bassins d'éducation proposés :
Enseignant classe maternelle ou élémentaire	Bassin de Dunkerque (DK)
	Bassin de Lille 2 (L2)
	Bassin de Lille 1 (L1)
	Bassin de Roubaix-Tourcoing (RT)
Enseignant dans l'enseignement spécialisé	Bassin de Lille 3 (L3)
	Bassin de Douai (DO)
	Bassin de Valenciennes (VA)
1 nature de poste proposée :	Bassin de Cambrai (CA)
	Bassin d'Avesnes (AV)
	6 circonscriptions proposées :
	Avesnes Aulnoye
	Avesnes Jeumont
	Avesnes Maubeuge
Avesnes Fourmies	
Certains vœux groupes remplacement (zone sud du département)	Cambrai Sud
	Cambrai Le-Cateau

Cartographie des vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) [ici](#)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

Pour les faibles barèmes, il est vivement conseillé d'étendre les vœux sur des postes en secteur déficitaire et sur plusieurs natures de postes d'un ou plusieurs regroupements géographiques.

Les natures de postes proposés dans chaque vœu groupe à mobilité obligatoire (MOB)

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'être nommés à titre définitif, les enseignants **devant participer obligatoirement** devront formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pour que leur participation soit considérée comme complète.

Enseignant classe maternelle ou élémentaire	Tout poste d'enseignant classe élémentaire (ECEL), préélémentaire (ECMA), Application (EAPL/EAPM), décharge de direction (DCOM).
Enseignant dans l'enseignement spécialisé	Tous postes dans le 1 ^{er} et 2 nd degré dans le spécialisé à titre provisoire si défaut de prérequis (hors postes à recrutement en dehors du barème et postes RASED (ex maîtres E et G).
Vœux groupe CAPPEI	Répartis suivant les 4 modules de professionnalisation : <ul style="list-style-type: none">- Coordonner une ULIS- Exercer en UE- Enseigner en SEGPA & EREA- Travailler en RASED
Certains vœux groupe remplacement (zone sud du département)	<ul style="list-style-type: none">- Titulaire remplaçant (Zone Remplacement Départementale)- Titulaire de secteur: affectation à titre définitif sur une circonscription. Délégation sur proposition de l'IEN à l'année sur des rompus de service (décharge de direction, d'EMF, temps partiel)

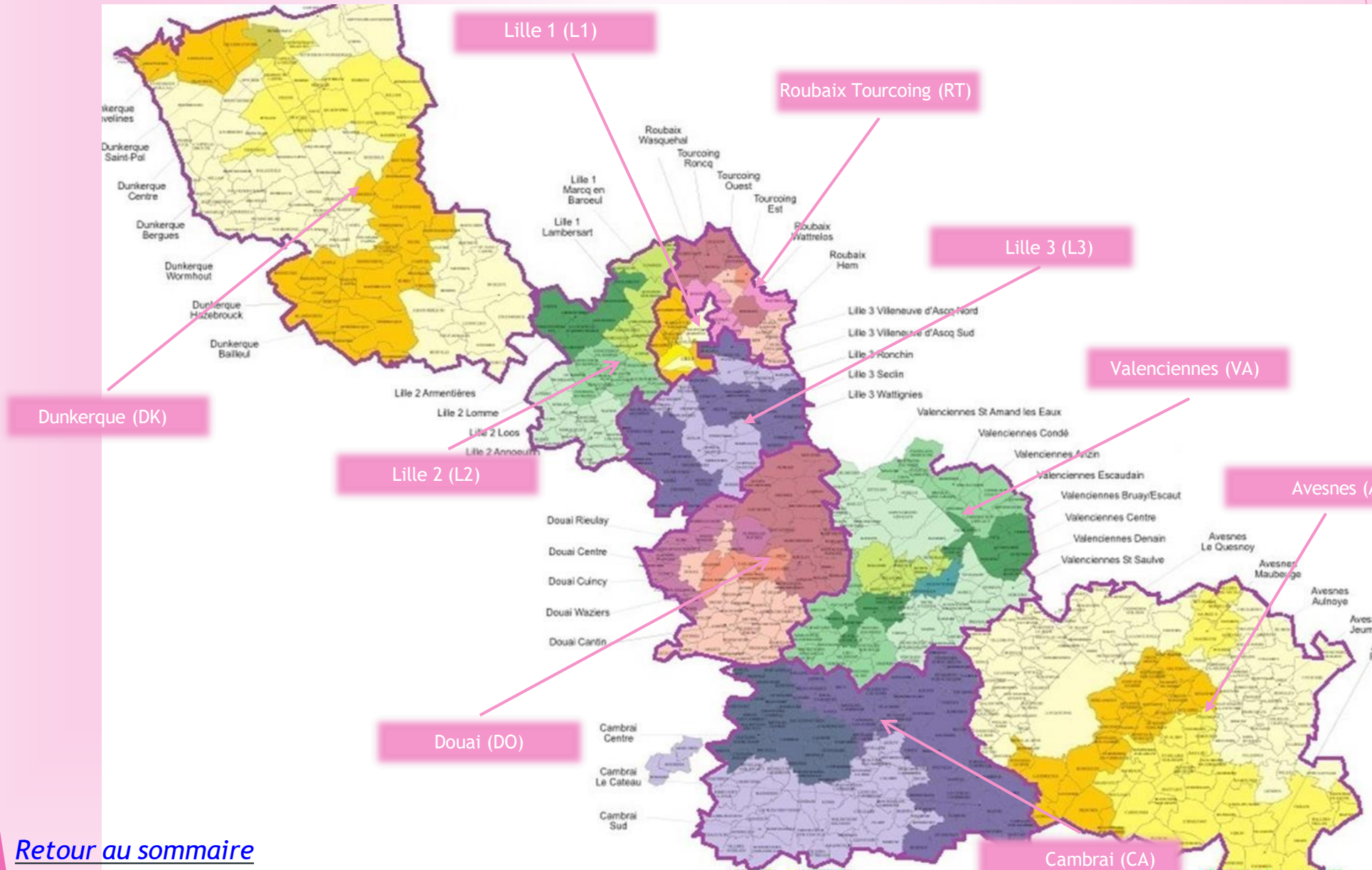
Cartographie des vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) [ici](#)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

Pour les faibles barèmes, il est vivement conseillé d'étendre les vœux sur des postes en secteur déficitaire et sur plusieurs natures de postes d'un ou plusieurs regroupements géographiques.

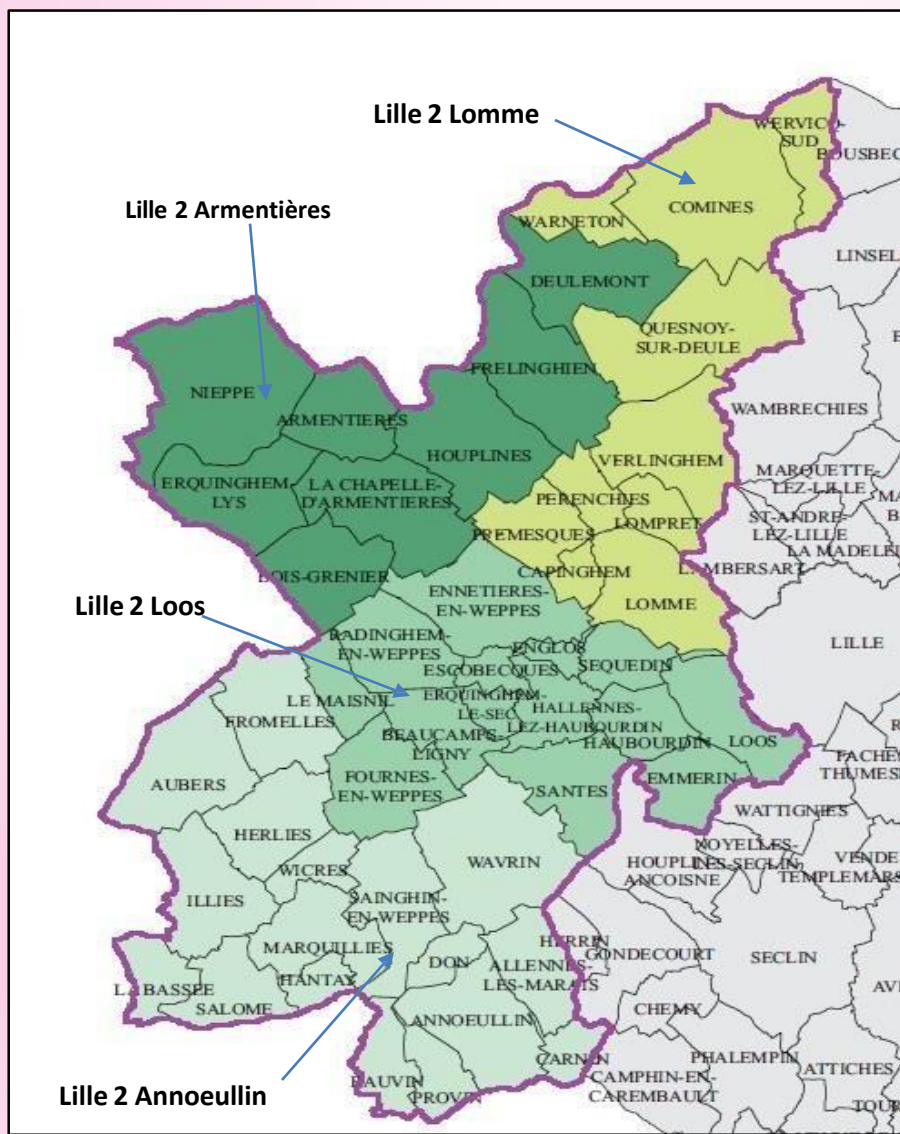
CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



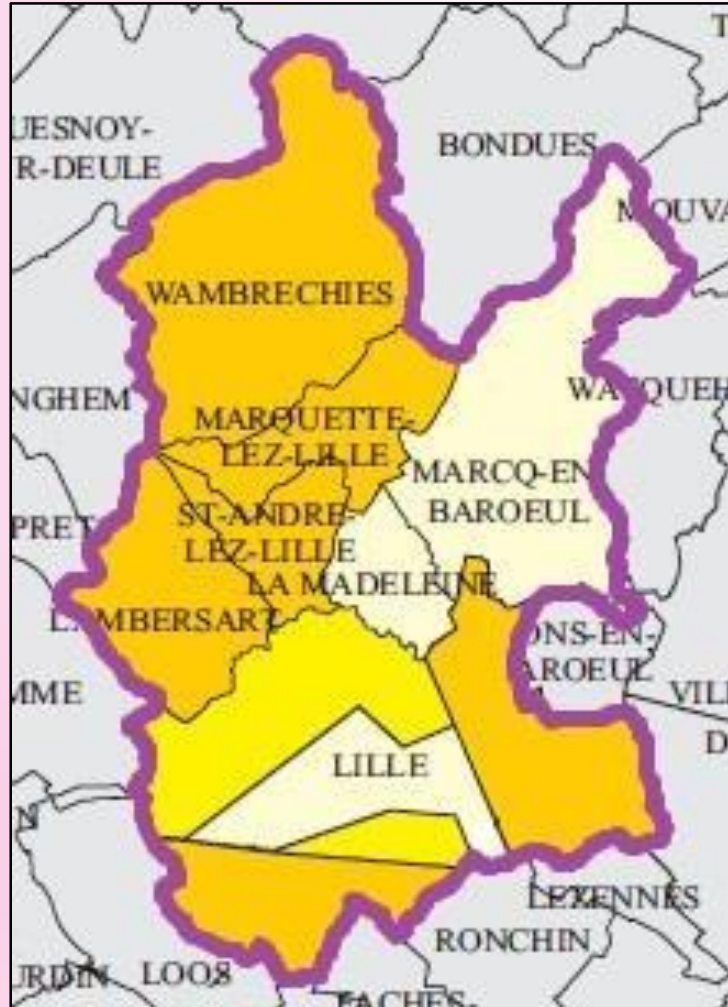
CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin de Lille 2 (L2)

CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

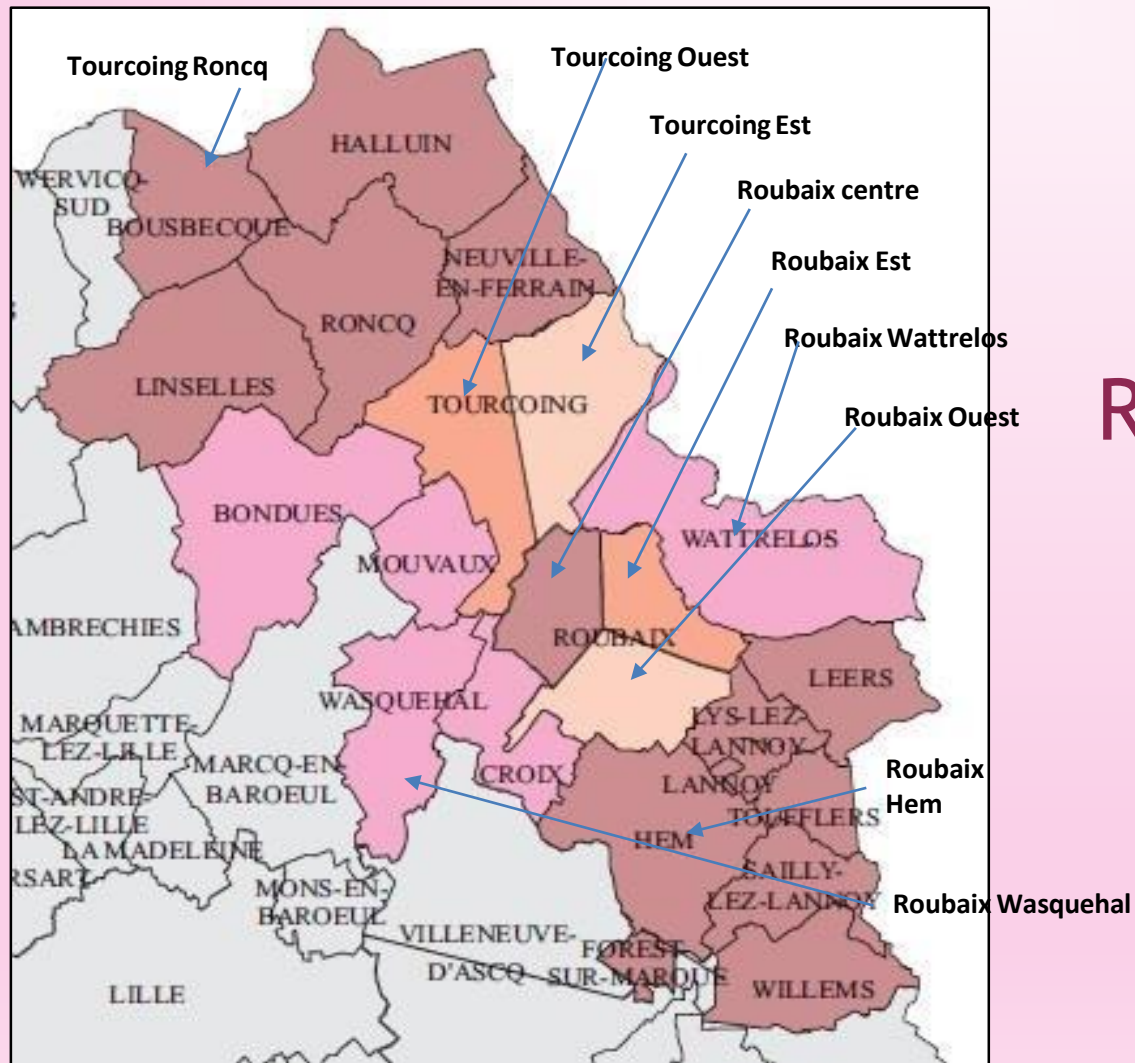


Bassin de Lille 1
(L1)
+
Lille1 / Lille3 ASH

Les vœux
groupes à
mobilité
obligatoire
(MOB)

CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin de Roubaix - Tourcoing (RT) + Roubaix-Tourcoing ASH

CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

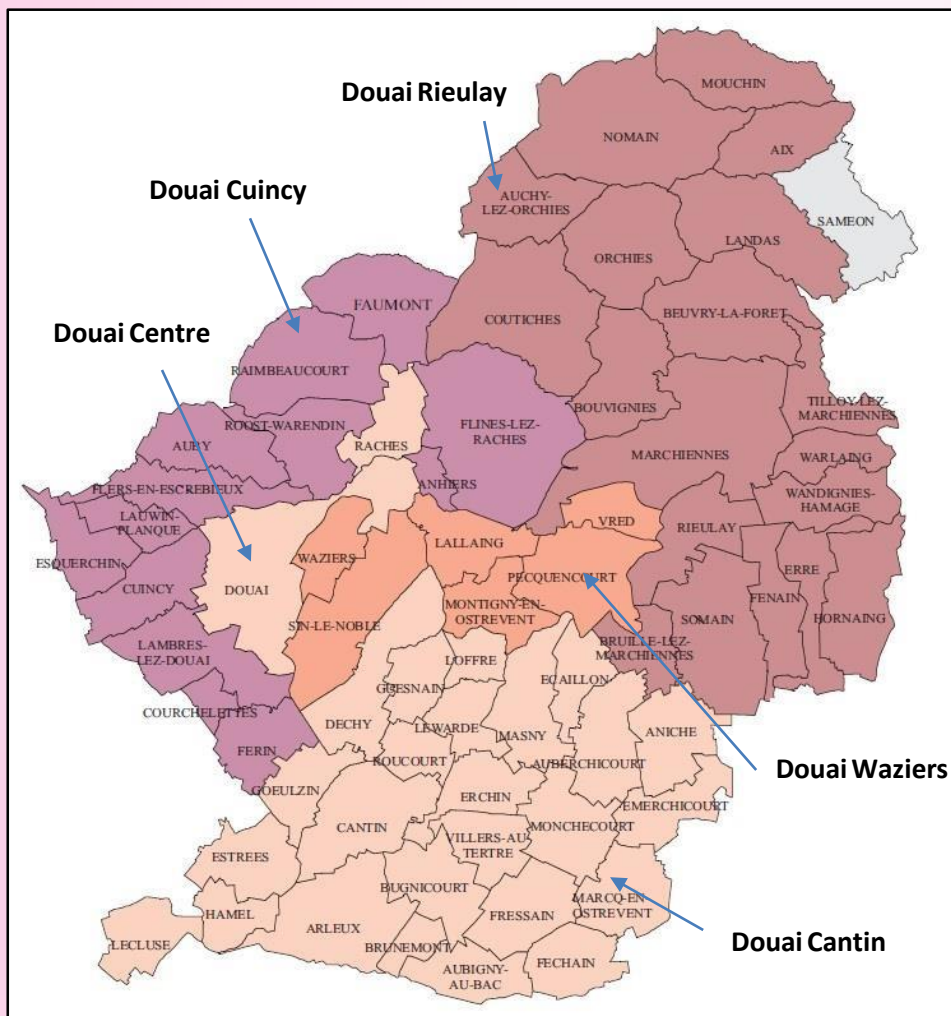
Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin de Lille 3 (L3)

CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

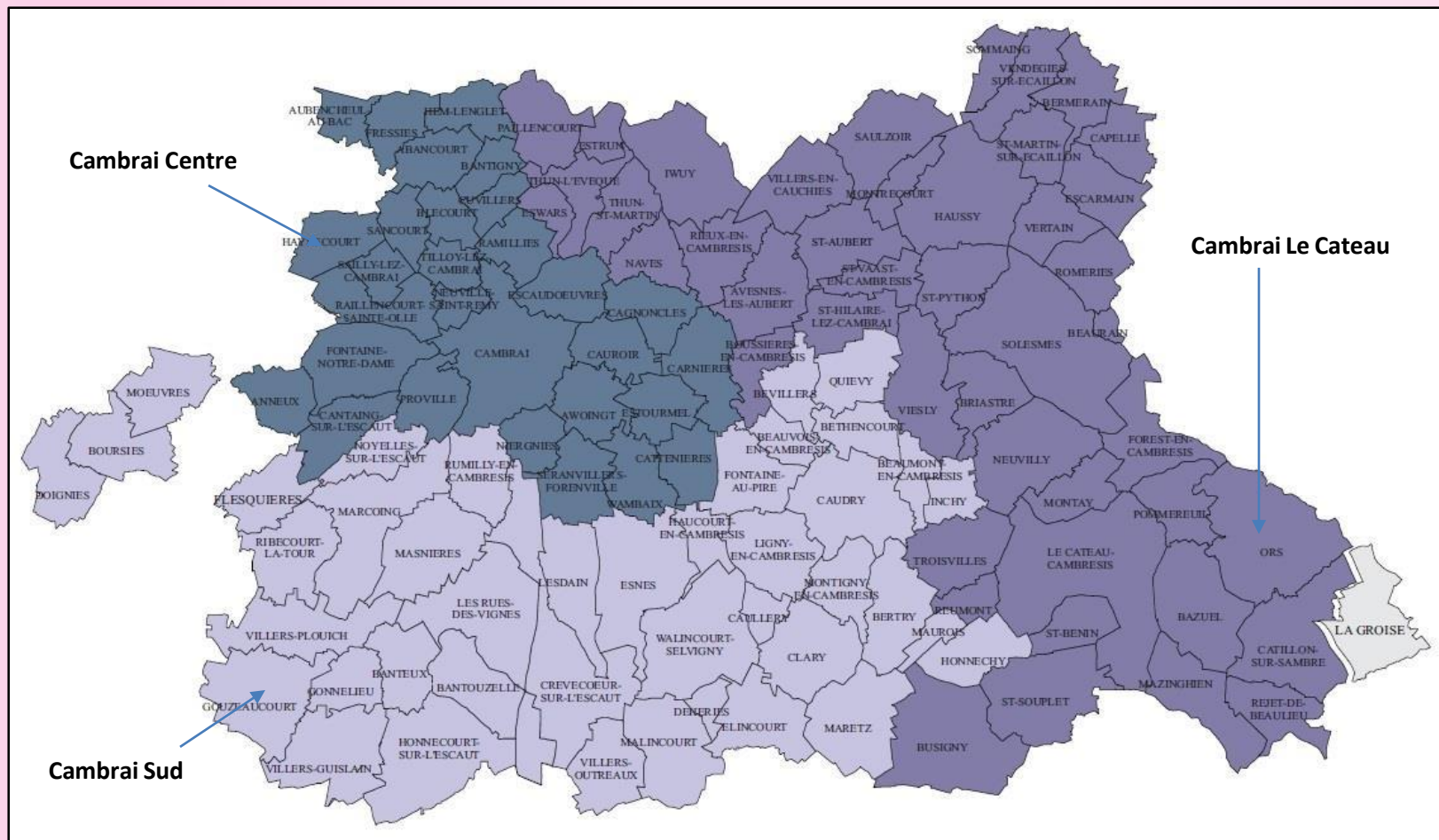
Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin de Douai (DO) + Douai / Cambrai ASH

CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire



Bassin de Cambrai (CA)

CARTOGRAPHIE DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin d'Avesnes (AV)

+

Avesnes / Valenciennes ASH

LES POSTES

Présentation de la Liste générale des postes

Ce document est publié sur le site internet de la DSDEN au plus tard la veille de l'ouverture du serveur.

Il comporte 7 onglets :

-Conseils ;

[-Natures et spécialités ;](#)

[-Postes entiers ;](#)

[-Jumelages ;](#)

[-Vœux groupes Autres et Assimilés Communes \(2 onglets\) ;](#)

[-Postes bloqués Stagiaires.](#)

Vous pouvez faire votre mouvement en n'utilisant que l'application *Mvt1D* mais si vous recherchez un poste en particulier, il peut s'avérer utile d'en connaître le numéro et de le renseigner directement dans l'application.

De même, ce document répertorie les natures de poste existantes et toutes les spécialités possibles pour ces postes. Toutes ces natures de postes sont présentées [ci-après](#).

LES POSTES

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Natures et Spécialités » :

Chaque poste se caractérise par un code « nature » associé à un code « spécialité ».

Ainsi, si vous souhaitez candidater sur un poste d'enseignant en classe élémentaire, cet onglet vous indique que le code nature de ce support est ECEL et que différentes spécialités existent.

Présentation de la Liste générale des postes

Code nature	Libellé nature	Spécialité	Libellé de la spécialité
DE	DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION ELEMENTAIRE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION MATERNELLE	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
TR	TITULAIRE REMPLACANT (Zone de Remplacement Départementale)	G0000	SANS SPECIALITE
TS	TITULAIRE DE SECTEUR	G0000	SANS SPECIALITE
TS	TITULAIRE DE SECTEUR	G0107	ENFANTS DU VOYAGE
ACAS	ANIMATEUR CASNAV	G0000	SANS SPECIALITE
AINF	ANIMATEUR INFORMATIQUE (ERUN)	G0164	TECHNOLOGIES ET RESSOURCES EDUCATIVES
ASOU	ANIMATION SOUTIEN	G0201	COORDINATION ZEP
ASOU	ANIMATION SOUTIEN	G0202	COORDINATION REP
ASOU	ANIMATION SOUTIEN	G0108	ACTIVITES PERI-SCOLAIRES
CLR	CLASSE RELAIS	C0071	ENSEIGNANT 1ER DEGRE SPECIALISE
COSD	COORDONNATEUR RESEAU SAPD (APADHE)	G0000	SANS SPECIALITE
CPAP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS	G0000	SANS SPECIALITE
CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)	G0000	SANS SPECIALITE
CPEM	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE	G0000	SANS SPECIALITE
CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS	G0000	SANS SPECIALITE
CPLV	CONSEILLER PEDAG. LANGUES VIVANTES ETRANGERES	G0000	SANS SPECIALITE
DCOM	COMPENSATION DECHARGE TOTALE DE DIRECTEUR	G0000	SANS SPECIALITE
EAPL	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE	G0191	CLASSE D'APPLICATION
EAPM	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE	G0191	CLASSE D'APPLICATION
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0000	SANS SPECIALITE
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0400	LANGUE VIVANTE ETRANGERE
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0421	ALLEMAND
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0422	ANGLAIS
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0426	ESPAGNOL
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	G0431	NEERLANDAIS
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	G0000	SANS SPECIALITE
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	G0422	ANGLAIS
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	G0421	ALLEMAND
ECSP	ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE	G0135	OPTION E UNIQUEMENT EN ERPD
EDRP	EDUCATEUR ERPD	G0000	SANS SPECIALITE
IEEL	UNIT PEDAGOGIQUE ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT	G0163	ACCUEIL PRIMO ARRIVANTS
IS	ENSEIGNANT 1D SPECIALISE DE COLLEGES	C0071	ENSEIGNANT 1ER DEGRE SPECIALISE
IS	ENSEIGNANT 1D SPECIALISE DE COLLEGES	C0072	ENSEIGNANT 1D EDUCATION SPECIALISEE
IS	ENSEIGNANT 1D SPECIALISE DE COLLEGES	G0171	ENSEIGNER EN MILIEU PENITENTIAIRE OU CENTRE EDUCATIF FERME
ISES	ENSEIGNANT 1D SEGPA	G0141	OPTION B - UNIQUEMENT A L'ERDV DE LOOS
ISES	ENSEIGNANT 1D SEGPA	G0145	OPTION D - UNIQUEMENT A L'ERDV DE LOOS
ISES	ENSEIGNANT 1D, SEGPA	G0170	ENSEIGNER EN SEGPA OU EN EREA

1) Conseils

2) Natures et Spécialités

3) Postes entiers

4) Postes bloqués stagiaires

5) Jumelages

6) Voeux groupes "autres"

7) Voeux group

LES POSTES

Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Postes entiers » :

Cette feuille au format Excel vous permet d'utiliser les filtres pour repérer les postes entiers susceptibles de vous intéresser.

Colonne « N° du poste » : numéro à renseigner dans *Mvt1D* pour candidater sur un poste donné.

« Dont nombre supports vacants » : nombre de postes vacants connus à la date de publication de la liste.

Nb : Les postes bloqués stagiaires ne sont pas affichés comme support vacant.

Numéro du poste	Nb. CL	Dont C. Spé.	Dont nb supports vacants	Établissement	Commune	Nature	Spécialité	Circonscription
88148	0	0	0	COLLEGE THEODORE MONOD (0590002G)	ANICHE	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88149	0	0	0	COLLEGE THEODORE MONOD (0590002G)	ANICHE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88150	0	0	0	COLLEGE PIERRE GILLES DE GENNES (0590007M)	ANZIN	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88151	0	0	0	COLLEGE DU SEPTENTRION (05900030M)	BRAY DUNES	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88152	0	0	0	COLLEGE JEAN MACE (05900031N)	BRUAY SUR L ESCAUT	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88153	0	0	0	COLLEGE JEAN MACE (05900031N)	BRUAY SUR L ESCAUT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88154	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (05900050J)	CONDE SUR L ESCAUT	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88155	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (05900050J)	CONDE SUR L ESCAUT	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88156	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (05900050J)	CONDE SUR L ESCAUT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88157	0	0	1	COLLEGE PAUL ELUARD (05900057S)	CYSOING	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88158	0	0	0	COLLEGE PAUL LANGEVIN (05900058T)	DECHY	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88159	0	0	0	COLLEGE VILLARS (05900062X)	DENAIN	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88160	0	0	0	COLLEGE JULES FERRY (05900068D)	DOUAI	ULCG - Ulis collège	G0179 - Ulis ue trouble	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88161	0	0	0	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE (05900090C)	GRAVELINES	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88162	0	0	0	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE (05900090C)	GRAVELINES	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88163	0	0	1	COLLEGE LIL KELLER-ROSENBERG (05900091D)	HALLUIN	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88164	0	0	0	LYCEE PROFESSIONNEL PLACIDE COURTOY (05900098L)	HAUTMONT	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88165	0	0	0	COLLEGE FERNANDE BENOIST (0590103S)	HAZEBROUCK	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88166	0	0	0	COLLEGE EUGENE THOMAS (0590109Y)	JEUMONT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88169	0	0	0	COLLEGE FRANKLIN (0590115E)	LILLE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88170	0	0	0	COLLEGE JEAN JAURES (0590131X)	LILLE	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88171	0	0	1	COLLEGE JEAN JAURES (0590131X)	LILLE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88172	0	0	0	COLLEGE GUILLAUME BUDE (0590150T)	MAUBEUGE	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88173	0	0	0	COLLEGE ERNEST COUTELLE (0590151U)	MAUBEUGE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88174	0	0	0	COLLEGE DESCARTES (0590155Y)	MONS EN BAROEUL	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88175	0	0	0	COLLEGE DESCARTES (0590155Y)	MONS EN BAROEUL	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88176	0	0	0	COLLEGE JEAN ZAY (0590164H)	DUNKERQUE	ULCG - Ulis collège	G0179 - Ulis ue trouble	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88178	0	0	6	INST EDUC SENS SOURDS INSTITUT REHAB. PAROLE & AUDIT (0590179Z)	RONCHIN	UEE - Unité d'enseigne	G0174 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88179	0	0	0	COLLEGE PAUL MACHY (0590179Z)	DUNKERQUE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88180	7	1	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	DE - Directeur d'école	D0000 - Direction	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88181	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	ECEL - Enseignant class	G0000 - Sans spécialité	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88182	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	RASE - Réseau d'aide à d	G0173 - Rased aide à d	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88183	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	TR - Titulaire remplaçant	G0000 - Sans spécialité	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88184	0	0	1	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	ULEC - Ulis école	G0176 - Ulis ue troubles	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88185	0	0	1	COLLEGE SEVIGNE (0590183D)	ROUBAIX	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88186	0	0	0	COLLEGE SEVIGNE (0590183D)	ROUBAIX	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88187	0	0	0	COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590190L)	ROUBAIX	REF - Enseignant 1e deg	G0000 - Sans spécialité	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88188	0	0	1	COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590190L)	ROUBAIX	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH

1) Conseils 2)Natures et Spécialités **3) Postes entiers** 4) Postes bloqués stagiaires 5) Jumelages 6) Voeux groupes "autres" 7) Voeux groupes "AC" +

LES POSTES

Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Jumelages » :

Cet onglet mentionne uniquement le poste principal.

Vous pouvez consulter le poste secondaire en cliquant sur « fractionné » lors de la sélection du poste principal sur MVT 1 D.

Numéro du poste principal	Établissement	Nature	Spécialité	Commune	Circonscription
88226	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BERTHELOT (0590318A)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	DENAIN	0594360U - VALENCIENNES DENAIN
88280	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EUGENE LENGLET (0590381U)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	DOUAI	0592768N - DOUAI-CENTRE
89160	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LOUIS ARAGON NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	FOURMIES	0594516N - AVESNES-FOURMIES
89174	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	FRESNES SUR ESCAUT	0592798W - VALENCIENNES-CONDE
90160	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MONTESQUIEU (0592084V)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	ROUBAIX	0592800Y - ROUBAIX-CENTRE
90973	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DOUAI-CENTRE (0592768N)	CPTI - Conseiller pédagogique et	G0000 - Sans spécialité	DOUAI	0592768N - DOUAI-CENTRE
90995	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE2-LOOS (0592780B)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LOOS	0592780B - LILLE2-LOOS
91002	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - LAMBERSART (0592783E)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0592783E - LILLE 1 - LAMBERSART
91010	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE2-LOMME (0592786H)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0592786H - LILLE2-LOMME
91019	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-EST (0592790M)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	ROUBAIX	0592790M - ROUBAIX-EST
91022	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-WATTRELOS (0592791N)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	WATTRELOS	0592791N - ROUBAIX-WATTRELOS
91027	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN TOURCOING-OUEST (0592793R)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	TOURCOING	0592793R - TOURCOING-OUEST
91036	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN VALENCIENNES ANZIN (0592797V)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	DENAIN	0592797V - VALENCIENNES ANZIN
91048	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE3-SECLIN (0592802A)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	SECLIN	0592802A - LILLE3-SECLIN
91054	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DUNKERQUE-CENTRE (0592804C)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	DUNKERQUE	0592804C - DUNKERQUE-CENTRE
91493	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VICTOR HUGO (0593657E)	RASE - Réseau d'aide à dominar	G0173 - Rased aide à dominar	MOUVAUX	0595817C - ROUBAIX-WASQUEHAL
91593	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BRUNEHAUT (0594187F)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	ESCAUTPONT	0596786F - VALENCIENNES BRUAY
91642	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MABUSE (0594205A)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	MAUBEUGE	0592788K - AVESNES-MAUBEUGE
91766	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD (0594320B)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	VILLENEUVE D'ASCQ	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
91836	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BLAISE PASCAL GROUPE 8 (0594320B)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	GRANDE SYNTHÉ	0592775W - DUNKERQUE-GRAVELINES
91860	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LEO LAGRANGE (0594327H)	IEEL - Unité pédagogique élève a	G0163 - Accueil primo arrivants	ROUBAIX	0596787G - ROUBAIX OUEST
92071	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE HENRI MATISSE (0594481A)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	ONNAING	0596786F - VALENCIENNES BRUAY
92126	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN VALENCIENNES-ESCAUDAIN (0594481A)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	DENAIN	0594520T - VALENCIENNES-ESCAUDAIN
92129	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN TOURCOING-RONCQ (0594521U)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	TOURCOING	0594521U - TOURCOING-RONCQ
92173	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES LONGS PRES (0594559K)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	LOUVROIL	0592803B - AVESNES-JEUMONT
92633	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BARBUSSE (0594923F)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	DOUCHY LES MINES	0594520T - VALENCIENNES-ESCAUDAIN
92833	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ALBERT CAMUS (0595032Z)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	LALLAING	0595959G - DOUAI-WAZIERS
92913	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MONTAIGNE (0595094S)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	MONS EN BAROEUL	0592782D - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ NORD
93142	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE CURIE (0595320M)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	WATTRELOS	0592791N - ROUBAIX-WATTRELOS
93286	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DUNKERQUE-BERGUES (0595539A)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	BERGUES	0595539A - DUNKERQUE-BERGUES
93402	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-WASQUEHAL (0595817C)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	MARCO EN BAROEUL	0595817C - ROUBAIX-WASQUEHAL
93486	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - CENTRE (0595962K)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0595962K - LILLE 1 - CENTRE
93565	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE SEVIGNE-VOLTAIRE (0596209D)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	LILLE	0592786H - LILLE2-LOMME
93575	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MACE (0596212G)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	ROUBAIX	0596787G - ROUBAIX OUEST
93641	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES GUESDE (0596361U)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	AUBY	0592770R - DOUAI-CUINCY
93722	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - HELLEMES (0596415C)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0596415C - LILLE 1 - HELLEMES
93762	CENTRE D ACTION EDUCATIVE CENTRE ACTION EDUCATIVE DUNKERQUE (0596415C)	UEE - Unité d'enseignement élér	G0171 - Enseigner en milieu p	DUNKERQUE	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
93921	S EDUC SPECIALE SOINS DOMICILE S.E.S.S.A.D.IME ST-HILAIRE S/H (0596415C)	SESD - Poste service enseigner	G0176 - Utilis ue troubles foncti	AULNOYE AYMERIES	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
93924	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	ROUBAIX	0592798W - VALENCIENNES-CONDE

1) Conseils 2)Natures et Spécialités 3) Postes entiers 4) Postes bloqués stagiaires 5) Jumelages 6) Voeux groupes "autres" 7) Voeux groupes "AC" +

LES POSTES

PRÉSENTATION DE LA LISTE GÉNÉRALE DES POSTES

Número du groupe	Code	Libellé / Nature / Spécialité	Mobilité obligatoire	Nombre de postes	CIRCONSCRIPTIONS OU BASSIN
21311	0590001-00	DKC/GRA/POL/BER - DCOM	Non	4	DUNKERQUE CENTRE / DUNKERQUE BERGUES / DUNKERQUE SAINT POL / DUNKERQUE GRAVELINES
21312	0590001-01	DKC/GRA/POL/BER - EAPL G0191	Non	4	
21314	0590001-03	DKC/GRA/POL/BER - ECEL	Non	84	
21315	0590001-05	DKC/GRA/POL/BER - ECMA	Non	95	
21316	0590001-07	DKC/GRA/POL/BER - ISES - G170	Non	6	
21317	0590001-08	DKC/GRA/POL/BER - RASE - G0172	Non	7	
21318	0590001-09	DKC/GRA/POL/BER - RASE - G0173	Non	18	
21319	0590001-10	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0000	Non	4	
21320	0590001-11	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0176	Non	8	
21321	0590001-12	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0177	Non	3	
21324	0590001-19	DKC/GRA/POL/BER - ULEC - G0176	Non	18	
21326	0590001-21	DKC/GRA/POL/BER - ULEC - G0179	Non	2	
21327	0590002-01	DK WOR/HAZ - ECEL	Non	58	
21328	0590002-02	DK WOR/HAZ - ECMA	Non	64	
21329	0590002-03	DK WOR/HAZ - ISES - G0170	Non	2	
21330	0590002-04	DK WOR/HAZ - RASE - G0172	Non	2	
21331	0590002-05	DK WOR/HAZ - RASE - G0173	Non	6	
21332	0590002-06	DK WOR/HAZ - UEE - G0176	Non	3	LILLE 2 ARMENTIERES / DUNKERQUE BAILLEUL
21334	0590002-08	DK WOR/HAZ - ULEC - G0176	Non	7	
21335	0590003-00	DK BAIL/2 ARM - DCOM	Non	2	
21336	0590003-01	DK BAIL/2 ARM - EAPL G0491	Non	3	
21338	0590003-03	DK BAIL/2 ARM - ECEL	Non	42	
21339	0590003-04	DK BAIL/2 ARM - ECMA	Non	38	
21340	0590003-05	DK BAIL/2 ARM - ISES - G0170	Non	4	
21341	0590003-06	DK BAIL/2 ARM - RASE - G0172	Non	2	
21342	0590003-07	DK BAIL/2 ARM - RASE - G0173	Non	8	
21343	0590003-08	DK BAIL/2 ARM - UEE - G0176	Non	3	
21345	0590003-11	DK BAIL/2 ARM - ULEC - G0176	Non	8	LILLE 2 LOMME / LILLE 1 NORD / LILLE 1 CENTRE / LILLE 1 SUD / LILLE 1 HELLEMES
21346	0590004-01	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM DCOM	Non	18	
21347	0590004-02	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM EAPL G0191	Non	9	
21348	0590004-03	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM EAPM G0191	Non	4	
21349	0590004-04	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ECEL	Non	59	
21350	0590004-05	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ECMA	Non	65	
21351	0590004-07	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ISES G0170	Non	6	
21352	0590004-09	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM RASE G0172	Non	4	
21353	0590004-10	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM RASE G0173	Non	24	
21354	0590004-11	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM UEE G0176	Non	8	
21355	0590004-12	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM UEE G0177	Non	2	

Número du groupe	Code	Type	Libellé	Commune de référence	Nombre de postes
21476	59230	Assimilé commune	Toutes natures - FERRIERE LA GRANDE	FERRIERE LA GRANDE (059230)	11
21477	59001	Assimilé commune	Toutes natures - ABANCOURT	ABANCOURT (059001)	3
21478	59002	Assimilé commune	Toutes natures - ABSCON	ABSCON (059002)	6
21479	59003	Assimilé commune	Toutes natures - AIBES	AIBES (059003)	2
21480	59004	Assimilé commune	Toutes natures - AIX	AIX (059004)	3
21481	59005	Assimilé commune	Toutes natures - ALLENES LES MARAIS	ALLENES LES MARAIS (059005)	4
21482	59007	Assimilé commune	Toutes natures - ANHIERS	ANHIERS (059007)	3
21483	59008	Assimilé commune	Toutes natures - ANICHE	ANICHE (059008)	17
21484	59009	Assimilé commune	Toutes natures - VILLENEUVE D ASCQ	VILLENEUVE D ASCQ (059009)	103
21485	59011	Assimilé commune	Toutes natures - ANNOEULLIN	ANNOEULLIN (059011)	11
21486	59012	Assimilé commune	Toutes natures - ANOR	ANOR (059012)	7
21487	59013	Assimilé commune	Toutes natures - ANSTAING	ANSTAING (059013)	3
21488	59014	Assimilé commune	Toutes natures - ANZIN	ANZIN (059014)	20
21489	59015	Assimilé commune	Toutes natures - ARLEUX	ARLEUX (059015)	7
21490	59016	Assimilé commune	Toutes natures - ARMBOUTS CAPPEL	ARMBOUTS CAPPEL (059016)	3
21491	59017	Assimilé commune	Toutes natures - ARMENTIERES	ARMENTIERES (059017)	32
21492	59018	Assimilé commune	Toutes natures - ARNEKE	ARNEKE (059018)	3
21493	59019	Assimilé commune	Toutes natures - ARTRES	ARTRES (059019)	3
21494	59021	Assimilé commune	Toutes natures - ASSEVENT	ASSEVENT (059021)	3
21495	59022	Assimilé commune	Toutes natures - ATTICHES	ATTICHES (059022)	4
21496	59024	Assimilé commune	Toutes natures - AUBERCHICOURT	AUBERCHICOURT (059024)	7
21497	59025	Assimilé commune	Toutes natures - AUBERS	AUBERS (059025)	3
21498	59026	Assimilé commune	Toutes natures - AUBIGNY AU BAC	AUBIGNY AU BAC (059026)	3
21499	59027	Assimilé commune	Toutes natures - AUBRY DU HAINAUT	AUBRY DU HAINAUT (059027)	4
21500	59028	Assimilé commune	Toutes natures - AUBY	AUBY (059028)	11
21501	59029	Assimilé commune	Toutes natures - AUCHY LEZ ORCHIES	AUCHY LEZ ORCHIES (059029)	3
21502	59032	Assimilé commune	Toutes natures - AULNOY LEZ VALENCIENNES	AULNOY LEZ VALENCIENNES (059032)	10
21503	59033	Assimilé commune	Toutes natures - AULNOYE AYMERIES	AULNOYE AYMERIES (059033)	18
21504	59034	Assimilé commune	Toutes natures - AVELIN	AVELIN (059034)	3
21505	59035	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNELLES	AVESNELLES (059035)	5
21506	59036	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNES SUR HELPE	AVESNES SUR HELPE (059036)	10
21507	59037	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNES LES AUBERT	AVESNES LES AUBERT (059037)	4
21508	59038	Assimilé commune	Toutes natures - AVESNES LE SEC	AVESNES LE SEC (059038)	3
21509	59039	Assimilé commune	Toutes natures - AWOINGT	AWOINGT (059039)	3
21510	59041	Assimilé commune	Toutes natures - BACHANT	BACHANT (059041)	4
21511	59042	Assimilé commune	Toutes natures - BACHY	BACHY (059042)	3
21512	59043	Assimilé commune	Toutes natures - BAILLEUL	BAILLEUL (059043)	20
21513	59044	Assimilé commune	Toutes natures - BAISIEUX	BAISIEUX (059044)	3
21514	59046	Assimilé commune	Toutes natures - BAMBECQUE	BAMBECQUE (059046)	2
21515	59047	Assimilé commune	Toutes natures - BANTEIX	BANTEIX (059047)	2

Ce qu'il faut savoir sur les onglets « Postes vœux groupes » :

- **Vœux groupes « autres » (A) :**
Afin de connaître les vœux dits « MOB » vous pouvez vous référer à la colonne D

- **Vœux groupes « assimilés communes » (AC) :**
Vous sélectionnez la commune de votre choix dans la colonne « E » et saisissez le code correspondant sur MVT 1 D.
Ex : vous choisissez la commune « Ferrière la Grande » et la colonne « F » vous indique le nombre de poste de toute nature référencé dans ce vœu groupe.

LES POSTES

PRÉSENTATION DE LA LISTE GÉNÉRALE DES POSTES

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Postes bloqués stagiaires » :

Ce document vous est communiqué pour information. Il ne doit pas vous faire renoncer à candidater pour un poste dans un établissement souhaité.

Tout poste est susceptible d'être vacant à l'occasion de la phase informatisée. Il est donc toujours possible d'obtenir satisfaction au mouvement et d'être muté dans une école accueillant un ou plusieurs stagiaires.

Rne Etablissement	Nature Etablissement	Dénomination Etablissement	Commune	Circonscription	Nombre de postes bloqués
0590557K	E. E. PU	PAUL STIEVENARD	AULNOYE-AYMERIES	AVESNES-AULNOYE	1
0596295X	E. E. PU	JOLIOT CURIE	AULNOYE-AYMERIES	AVESNES-AULNOYE	2
0591350X	E. P. PU	GROUPE FONTAINE LE MUGUET	HAUTMONT	AVESNES-AULNOYE	1
0594325F	E. P. PU	GROUPE SCOLAIRE DENIES	HAUTMONT	AVESNES-AULNOYE	2
0591517D	E. P. PU	MARTHA DESRUMAUX	LEVAL	AVESNES-AULNOYE	2
0591217C	E. M. PU	JEAN-LOUIS CHAPPAT	FOURMIES	AVESNES-FOURMIES	1
0594216M	E. P. PU	QUATRE VENTS	SAINS DU NORD	AVESNES-FOURMIES	1
0590704V	E. E. PU	DANIELLE CASANOVA	BOUSSOIS	AVESNES-JEUMONT	1
0590705W	E. E. PU	ERNEST CARLIN	BOUSSOIS	AVESNES-JEUMONT	1
0595193Z	E. E. PU	ANNICK MOUVET	JEUMONT	AVESNES-JEUMONT	1
0593545H	E. P. PU	MAURICE FOSTIER	MARPENT	AVESNES-JEUMONT	1
0592219S	E. P. PU	Ø	SARS-POTERIES	AVESNES-JEUMONT	1
0595504M	E. P. PU	ATRIUM	BAVAY	AVESNES-LE QUESNOY	1
0590313V	E. E. PU	ANDRE DUCARNE	BOUSIES	AVESNES-LE QUESNOY	1
0591457N	E. P. PU	E. P. PU	JENLAIN	AVESNES-LE QUESNOY	1
0592462F	E. P. PU	CHOQUET	VILLEREAU	AVESNES-LE QUESNOY	1
0595227L	E. P. PU	PAULINE KERGOMARD	ASSEVENT	AVESNES-MAUBEUGE	1
0594204Z	E. E. PU	FAUBOURG DE MONS	MAUBEUGE	AVESNES-MAUBEUGE	1
0592114C	E. E. PU	LOUIS PASTEUR	ROUSIES	AVESNES-MAUBEUGE	1
0594982V	E. P. PU	BEAUMARCHAIS	VILLERS-SIRE-NICOLE	AVESNES-MAUBEUGE	1
0592690D	E. E. PU	MARTIN-MARTINE	CAMBRAI	CAMBRAI-CENTRE	1
0593525L	E. E. PU	KENNEDY	CAMBRAI	CAMBRAI-CENTRE	1
0590331P	E. P. PU	DU CANTON DE CHEMILLE	FONTAINE-NOTRE-DAME	CAMBRAI-CENTRE	1
0591918P	E. E. PU	JEAN LEBAS	NEUVILLE-SAINT-REMY	CAMBRAI-CENTRE	1
0590739H	E. P. PU	CLAUDE BERNARD	BUSIGNY	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594468L	E. P. PU	AUGUSTE HERBIN	LE CATEAU-CAMBRESIS	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594606L	E. P. PU	LA PIERRONNE	SAINT-AUBERT	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594607M	E. E. PU	JOLIOT-CURIE	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594570X	E. P. PU	Ø	VENDEGIES-SUR-ECAILLON	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0593647U	F. F. PU	MARIE CURIE	VILLERS-EN-CAUCHIES	CAMBRAI-LE CATEAU	1

3) Postes entiers

4) Postes bloqués stagiaires

5) Jumelages

6) Voeux groupes "autres"

7) Voeux groupes "AC"

LES POSTES

NOMENCLATURE DES POSTES PROPOSÉS AU MOUVEMENT

Code	Libellé
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE DE 2 à 8 CLASSES, DE 9 CLASSES ET PLUS OU CHARGE DE CLASSE UNIQUE</u>
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE DE 2 à 8 CLASSES OU DE 9 CLASSES ET PLUS</u>
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE APPLICATION ELEMENTAIRE</u>
DE	<u>DIRECTEUR ECOLE APPLICATION MATERNELLE</u>
DCOM	<u>COMPENSATION DECHARGE DIRECTEUR</u>
ECEL	<u>ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE</u>
ECMA	<u>ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE</u>
EAPL	<u>ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE</u>
EAPM	<u>ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE</u>
TS	<u>TITULAIRE SECTEUR</u>
TR	<u>TITULAIRE BRIGADE DE REMPLACEMENT</u>
AINF	<u>ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE</u>

Code	Libellé
CPAP	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS</u>
CPC	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN</u>
CPEM	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE</u>
CPEP	<u>CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS</u>
CPLV	<u>CONSEILLER PEDAG. LANGUES VIVANTES ETRN</u>
CPTI	<u>CONSEILLER PEDAG. ENS NUM</u>
ASOU	<u>ANIMATION SOUTIEN</u>
USEP	<u>DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL</u>
CLR	<u>CLASSE RELAIS</u>
IEEL	<u>UNIT PEDAGO ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT en école</u>
CH	<u>UNIT PEDAGO ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT en collège</u>
ACAS	<u>ANIMATEUR CASNAV</u>

Code	Libellé
UEAJ	<u>ENSEIGNANT EN UNITÉ EDUCATIVE D'ACTIVITÉ DE JOUR</u>
MDPH	<u>ENSEIGNANT EVALUATEUR MAD A LA MDPH</u>
CRA	<u>Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme</u>
ULEC	<u>Enseignant spécialisé dans une ULIS école</u>
ULEC	<u>ULIS HANDICAP Troubles du Spectre Autistique</u>
UEM/UEE	<u>ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE</u>
EDRP	<u>EDUCATEUR ERPD</u>
ISES	<u>ENSEIGNANT EN SEGPA</u>
ISIN	<u>ENSEIGNANT 1D EDUCATEUR INTERNAT</u>
MGHR	<u>MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE HORS RESEAU</u>
RASE	<u>MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE</u>
RASE	<u>MAITRE RASED DOMINANTE PEDAGOGIQUE</u>
REF	<u>ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT</u>
SESD	<u>POSTE SERVICE ENS SUIVI A DOMICILE</u>
ULCG	<u>UNITE LOCALISEE INCLUSION SCOLAIRE EN COLLEGE</u>

LES POSTES DE CHARGÉ D'ÉCOLE

Pour accéder à titre définitif à ces postes, un enseignant sera nommé après avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Les professeurs des écoles stagiaires sont autorisés à solliciter ces postes.

Attention : Dans le cas où une école à classe unique passe à deux ou plusieurs classes, le chargé d'école conserve la direction de l'école mais doit demander et obtenir son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur. Il dispose d'un délai d'un an pour régulariser sa situation.

CHARGÉ D'ÉCOLE Classe unique DE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire.

LES POSTES DE DIRECTION

Ces postes ne sont pas accessibles aux professeurs des écoles stagiaires dans le cadre de la phase informatisée du mouvement.

L'enseignant nommé sur une direction en école primaire comportant une ou plusieurs classes préélémentaires a la possibilité d'exercer en niveau élémentaire ou préélémentaire.

Le nombre de classes pour les directions est porté à titre indicatif.

DIRECTEUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 2 à 8 classes

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **DE**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème pour les écoles hors REP+/Cités Éducatives
- Commission hors barème et classement pour les écoles REP+ et relevant des territoires cités éducatives



Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis pour les écoles hors REP+/CE

LES POSTES DE DIRECTION

La direction d'une école à 9 classes et plus, pour laquelle une demi-décharge d'enseignement ou davantage est accordée, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe.

La procédure d'appel à candidature pour ces postes à recrutement en dehors du barème a fait l'objet d'une [publication complémentaire](#) sur le site DSDEN 59.

Pour plus de détails, les candidats sont invités à se référer aux fiches de poste communiquées lors des appels à candidature sur postes à recrutement en dehors du barème.

En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

DIRECTEUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 9 classes et plus


Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES DE DIRECTION

Ces postes ne sont pas accessibles aux professeurs des écoles stagiaires dans le cadre de la phase informatisée du mouvement.

L'enseignant nommé sur une direction en école primaire comportant une ou plusieurs classes préélémentaires a la possibilité d'exercer en niveau élémentaire ou préélémentaire.

Le nombre de classes pour les directions est porté à titre indicatif.

DIRECTEUR ÉCOLE MATERNELLE de 2 à 8 classes


Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème pour les écoles hors REP+
- Commission hors barème et classement pour les écoles REP+ et relevant des territoires cités éducatives
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis pour les écoles hors REP+

LES POSTES DE DIRECTION

La direction d'une école à 9 classes et plus, pour laquelle une demi-décharge d'enseignement ou davantage est accordée, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe

La procédure d'appel à candidature pour ces postes à recrutement en dehors du barème fait l'objet d'une [publication](#) sur le site DSDEN 59.

Pour plus de détails, les candidats sont invités à se référer aux fiches de poste communiquées lors des appels à candidature sur postes à recrutement en dehors du barème.

En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

DIRECTEUR ÉCOLE MATERNELLE de 9 classes et plus


Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES DE DIRECTION

Le candidat à la direction d'une école élémentaire d'application maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Il devra montrer sa capacité à :

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- S'impliquer dans l'amélioration de la performance scolaire des élèves par l'analyse et l'expertise des performances de l'école tout en veillant à la nécessité de réduire les écarts (équité scolaire).
- Contribuer à la réflexion didactique et pédagogique.
- Participer à l'accompagnement des classes à effectif réduit et à la mise en œuvre des plans français et mathématiques.
- Coordonner, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'action des maîtres formateurs de l'école.
- Gérer les interventions des EMF dans leurs missions au bénéfice de la DSDEN comme de l'INSPE.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, INSPE, circonscription d'affectation, autres acteurs...
- Faciliter l'intégration des étudiants de l'INSPE ainsi que des stagiaires.
- Impulser au sein de l'école primaire et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.
- Assurer les actes administratifs.

DIRECTEUR ÉCOLE APPLICATION ÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'application
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement



Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES DE DIRECTION

Le candidat à la direction d'une école maternelle d'application maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Il devra montrer sa capacité à :

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- S'impliquer dans l'amélioration de la performance scolaire des élèves par l'analyse et l'expertise des performances de l'école tout en veillant à la nécessité de réduire les écarts (équité scolaire).
- Contribuer à la réflexion didactique et pédagogique.
- Participer à l'accompagnement des classes à effectif réduit et à la mise en œuvre des plans français et mathématiques.
- Coordonner, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'action des maîtres formateurs de l'école.
- Gérer les interventions des EMF dans leurs missions au bénéfice de la DSDEN comme de l'INSPE.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, INSPE, circonscription d'affectation, autres acteurs...
- Faciliter l'intégration des étudiants de l'INSPE ainsi que des stagiaires.
- Impulser au sein de l'école primaire et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.
- Assurer les actes administratifs.

DIRECTEUR ÉCOLE APPLICATION MATERNELLE


Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'application
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

Suite à la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021, l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école (LA DIR) est valable 3 années.

Ainsi, pour le mouvement départemental, seuls les enseignants étant inscrits sur **les listes d'aptitudes 2026, 2025 et 2024** et ayant suivi une formation préalable à leur prise de fonction, pourront obtenir un poste de direction à titre définitif.

En revanche, les enseignants inscrits sur une LA antérieure ou égale à **2023** qui souhaitent obtenir un poste de direction à titre définitif doivent impérativement demander leur réinscription lors de la saisie des vœux de direction.

Remarques :

- la demande de réinscription ne concerne que les enseignants souhaitant obtenir une mobilité sur un poste de direction. Ceux occupant actuellement un emploi de directeur d'école à titre définitif et n'ayant pas envisagé une mobilité ne sont pas tenus de demander une réinscription.
- les chargés d'école à classe unique ne sont pas concernés par ces nouvelles modalités, ce poste n'étant pas conditionné à l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.
- pour les enseignants ayant été inscrits sur une liste d'aptitude d'un autre département, il convient d'informer le Bureau de la Gestion Collective (dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr) de votre inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école **2026, 2025 ou 2024** de votre département d'origine.

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ÉCOLE

Situation 1 :

Vous êtes inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2026, 2025 ou 2024 et vous demandez un poste de direction d'école de deux classes et plus.

Aucune démarche particulière n'est demandée. Toutefois il sera nécessaire, si vous ne l'avez pas déjà effectuée de suivre la formation à la fonction de directeur d'école avant votre prise de fonction.

Situation 2 :

Vous avez été inscrit en 2023 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école et vous demandez un poste de direction d'école de deux classes et plus.

+

Vous avez déjà exercé les fonctions de directeur d'école pendant 3 ans ou plus après votre inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.

Vous pouvez vous porter candidat sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Toutefois, vous devrez solliciter votre réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école dans le cadre du mouvement intradépartemental en suivant les étapes figurant [ici](#).

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

Situation 3 :

Vous avez été inscrit en 2023 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école.

+

Vous avez exercé les fonctions de directeur d'école pendant plus d'1 an mais moins de 3 ans (de manière continue ou non) après votre inscription sur liste d'aptitude.

Vous pouvez vous porter candidat sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Toutefois, vous devrez solliciter votre réinscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école dans le cadre du mouvement intradépartemental en suivant les étapes figurant [ici](#).

Après votre demande de réinscription, l'avis motivé de votre IEN actuel sera sollicité. Si l'avis est favorable, vous serez réinscrit sur liste d'aptitude durant 3 années et vous pourrez être affecté à titre définitif sur un poste de direction (après avoir suivi une formation si elle n'a pas déjà été effectuée).

Si l'avis de l'IEEN est défavorable, vous serez convoqué devant une commission départementale qui émettra un avis favorable ou non à votre réinscription sur liste d'aptitude.

Situation 4 :

Vous avez été inscrit en 2023 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école.

+

Vous n'avez jamais exercé la fonction de directeur d'école ou moins d'une année après votre inscription sur liste d'aptitude.

Votre inscription sur la LA DIR est caduque. Vous ne pouvez pas obtenir une affectation à titre définitif sur un poste de direction. Vous ne pouvez pas demander une réinscription lors des opérations de mobilité. Vous pourrez déposer une nouvelle candidature lors de la campagne LA DIR 2027 débutant en septembre 2026.

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ÉCOLE

La demande de réinscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école s'effectue lors de la saisie d'un vœu de direction.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le
Dernière mise à jour le :
État de la demande : Valide

Supprimer votre demande

Demander une réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Cliquez sur ce bouton si vous souhaitez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de 2 classes et plus. Ce bouton ne sera visible que pour les agents inscrits sur une liste d'aptitude de direction d'école qui ne sera plus valide à la date de la mobilité souhaitée.

1) Complétez votre demande (saisie obligatoire) :

- Dans la partie « commentaire », vous devez préciser en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
- Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « entre 1 et 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur d'école.

2) Validez votre demande. Vous pourrez ensuite, en consultant l'application ou sur les accusés de réception, prendre connaissance de l'avancement de votre demande selon les 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé ».

Votre demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école	En cours
Commentaire ⓘ	<input type="text"/>
Durée d'exercice	<input type="radio"/> J'ai déjà exercé trois ans en tant que directeur d'école <input type="radio"/> J'ai exercé moins de trois ans en tant que directeur d'école

Annuler Valider

LES POSTES D'ENSEIGNANT

Les décharges de direction correspondent à des postes d'enseignants.
Ne sont concernés que les postes de décharge complète de directeurs.

Les affectations sur ces postes d'enseignants sont prononcées à titre définitif dans les écoles élémentaires et maternelles.

Dans les écoles d'application ou les établissements spécialisés, les affectations sont prononcées à titre provisoire ou définitif selon le titre détenu.

Les autres décharges de direction ne sont pas proposées au mouvement, elles sont occupées par des titulaires de secteur ou des enseignants restés sans poste à l'issue du mouvement informatisé.

COMPENSATION DÉCHARGE DIRECTEUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **DCOM**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ENSEIGNANT

Tout enseignant obtenant une affectation dans une école comportant plusieurs classes élémentaires doit se rapprocher de celle-ci pour connaître le niveau d'enseignement dont il aura la charge. C'est en effet le directeur, après avis du conseil des maîtres, qui met en œuvre l'organisation pédagogique de l'établissement.

En école primaire (E.P.PU), l'affectation est faite indifféremment sur classe maternelle ou élémentaire selon la composition de l'école.



Ceux qui ne souhaitent exercer que dans le niveau élémentaire sont invités à ne postuler que pour des écoles élémentaires (E.E.PU).

ENSEIGNANT CLASSE ÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ECEL**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ENSEIGNANT

Tout enseignant obtenant une affectation dans une école comportant plusieurs classes maternelles doit se rapprocher de celle-ci pour connaître le niveau d'enseignement dont il aura la charge. C'est en effet le directeur, après consultation du conseil des maîtres, qui met en œuvre l'organisation pédagogique de l'établissement.

En école primaire (E.P.PU), l'affectation est faite indifféremment sur classe maternelle ou élémentaire selon la composition de l'école.



Ceux qui ne souhaitent exercer que dans le niveau maternel sont invités à ne postuler que pour des écoles maternelles (E.M.PU).

ENSEIGNANT CLASSE PRÉÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ECMA**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ENSEIGNANT

ENSEIGNANT CLASSE D'APPLICATION ÉLÉMENTAIRE ou MATERNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **EAPL, EAPM**

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF, exerçant ou non en classe d'application, peuvent solliciter un poste d'application. Ils seront nommés à **titre définitif** et bénéficieront d'une rémunération en qualité d'Enseignant Maître Formateur (EMF) et d'une décharge à hauteur de 33%.

Les enseignants non titulaires du CAFIPEMF peuvent solliciter un poste d'application. Ils seront nommés à **titre provisoire**, pour une durée maximale de 5 ans et seront rémunérés en qualité d'enseignant non spécialisé. Ils ne bénéficieront pas d'une décharge EMF.

Conditions de candidature / Prérequis :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur | |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input checked="" type="checkbox"/> Inscrit à l'examen CAFIPEMF
(nommé à titre provisoire) |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis |

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ENSEIGNANT

TITULAIRE SECTEUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TS

Ces postes permettent une affectation à titre définitif sur une circonscription ciblée. Tout en conservant l'acquis de leur nomination à titre définitif sur un poste de titulaire au sein d'une circonscription, les enseignants sont délégués sur des rompus de services vacants (ex : décharge de directeur, temps partiel, *etc.*). Il est possible, qu'en cas d'indisponibilité de rompus de service vacants au sein d'une circonscription, et uniquement dans ce cas-là, l'enseignant soit délégué sur un poste entier vacant (enseignant élémentaire, maternelle, brigade de remplacement)

Ces affectations à l'année seront prononcées, sur proposition de l'IEN, prioritairement dans la circonscription de rattachement mais aussi, et tant que de besoin et dans l'intérêt du service dans les circonscriptions voisines.

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES DE REMPLAÇANT

Le principe fondamental des emplois de titulaire remplaçant est d'éviter les interruptions de service des enseignants et d'assurer au mieux pour les élèves la continuité pédagogique.

L'attention des personnels est attirée sur le contrat inhérent à l'engagement dans les fonctions de titulaire remplaçant. L'enseignant nommé sur ce type de poste s'engage à effectuer tous les remplacements qui lui sont demandés, quels que soient le lieu, les moyens de transport et le niveau d'enseignement à assurer.

Les emplois de titulaire remplaçant impliquent une nécessaire mobilité. Cette fonction est également difficilement compatible avec un temps partiel. En effet, l'exercice à temps complet des titulaires remplaçants conditionne la continuité pédagogique

TITULAIRE REMPLAÇANT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TR

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les enseignants et les équipes d'école :

- Met en œuvre dans le contexte ordinaire de la classe et dans tous les domaines d'apprentissage des situations pédagogiques intégrant les usages du numérique et contribuant à la validation des compétences inscrites aux programmes,
- Vient en soutien aux projets spécifiques des circonscriptions.
- Organise le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.
- Contribue à la formation des enseignants :
- Participe à l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des actions de formation inscrites dans le plan de formation continue de la circonscription et dans le plan départemental (Journées départementales du Numérique, Forums numériques...)
- Participe à la formation initiale et continue des directeurs d'école sur les outils de gestion, de pilotage et les usages pédagogiques du numérique.
- Aide et conseille pour la mise en œuvre de la politique éducative :
- Accompagne les écoles dans les domaines juridique et déontologique liés à l'usage du numérique éducatif.
- Contribue au déploiement des dispositifs de politiques éducatives à rayonnement académique et départemental (mise en place de l'ENT, plans ENIR, ...)
- Met en œuvre les conditions de passation des dispositifs d'évaluation des élèves sur support numérique. (ELAINE, enquêtes DEPP...)
- Aide à la réalisation des outils de pilotage pour la circonscription.

[Retour au sommaire](#)

[Retour à la nomenclature des postes](#)

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **AINF**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement



Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Le conseiller pédagogique généraliste :

- Contribue à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales. Dans ce cadre, il accompagne la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription et assure le suivi des dossiers confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Participe au suivi et à la formation des enseignants, notamment des professeurs des écoles stagiaires et débutants.
- Contribue à l'amélioration des résultats des élèves par l'analyse et l'expertise des performances des écoles.
- Apporte son expérience à la réflexion didactique et pédagogique.
- Traite des aspects administratifs et logistiques en liaison avec le secrétariat de la circonscription et les services de la Direction des services départementaux de l'Education nationale.
- Conçoit des ressources pédagogiques.
- Assure la continuité éducative entre le premier et le second degré dans la logique du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture de la maternelle au collège.
- Accompagne les projets départementaux et/ou partenariaux.
- Les conseillers pédagogiques peuvent éventuellement être spécialisés dans les domaines suivants : éducation physique et sportive, éducation musicale, arts visuels, langues vivantes et technologies de l'information.


CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CPC**

Conditions de candidature / Prérequis :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur | |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input checked="" type="checkbox"/> Inscrit à l'examen CAFIPEMF
(nommé à titre provisoire) |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis |

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AVEC UNE SPÉCIALITÉ

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CPEM, CPEP, CPAP, CPLV, CPTI**

Le conseiller pédagogique peut éventuellement être spécialisé dans divers domaines :


- Education musicale (CPEM)
- Education physique et sportive (CPEP)
- Langues vivantes (CPLV)
- Arts plastiques (CPAP)
- Technologies de l'information (CPTI)

Ces postes sont implantés au sein d'une circonscription. L'enseignant intervient sur l'ensemble d'un bassin d'éducation. Dans ce cas de figure, il devra être titulaire du CAFIPEMF dans l'option correspondant à la spécialité du poste (exemple : conseiller pédagogique éducation musicale = CAFIPEMF option éducation musicale).

Conditions de candidature / Prérequis :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Liste d'aptitude aux fonctions de directeur | |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input checked="" type="checkbox"/> Inscrit à l'examen CAFIPEMF
(nommé à titre provisoire) |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI | <input type="checkbox"/> Stagiaire CAPPEI |
| <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Pas de prérequis |

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES

Les enseignants interviennent dans les 1^{er} et 2nd degrés, en appui des équipes enseignantes et des projets locaux.

Placé sous l'autorité conjointe des responsables des réseaux REP+ (IEN, chef d'établissement et IA-IPR référent), le coordonnateur est chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par ces co-responsables et d'aider ces derniers dans l'exécution de leurs missions. Il assure des missions administratives et d'ordre pédagogique.


COORDONNATEUR RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (ANIMATION SOUTIEN)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ASOU**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : (USEP)


Etre délégué départemental USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive.

Le délégué départemental USEP possède (ou s'engage à acquérir) des connaissances sur le mouvement, ses valeurs, son histoire et son organisation.

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
 - CAFIPEMF
 - CAPPEI
 - Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis -

LES POSTES

Les dispositifs relais (classes et ateliers relais) accueillent de façon temporaire des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements, mais aussi extrême passivité. Le projet pédagogique et éducatif de la classe relais est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé.

L'enseignant coordonnateur de la classe relais se voit donc confier plusieurs missions :

Enseigner les fondamentaux du socle commun à un public hétérogène, en proposant une forte individualisation des parcours et une pédagogie différenciée au sein du groupe classe. Concevoir des emplois du temps évolutifs, adaptés au cas par cas.

Travailler en étroite collaboration avec les équipes des collèges d'origine des jeunes.

Participer aux commissions d'admission et de sortie, réunions de synthèse et comités de pilotage.

Accueillir, informer et impliquer les familles.

Assurer un suivi à long terme des jeunes entrés sur la classe relais.

Participer aux actions de formation organisées dans le cadre du plan académique de formation.


ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CLR**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES

L'enseignant nommé sur ce poste peut être amené à enseigner dans plusieurs écoles.

Une certification en français langue seconde et/ou une formation FLE/FLS/FLSCO (licence ou maîtrise FLE, Master FLE...) et/ou une expérience d'enseignement du français à l'étranger ou à des élèves nouveaux arrivants en France est souhaitée pour candidater sur ce type de poste.


UNITÉ PEDAGOGIQUE POUR ÉLÈVE ALLOPHONE ARRIVANT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **IEEL**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES

La mission du conseil CASNAV fait référence aux trois axes des missions du CASNAV conformément à la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 et comporte les activités suivantes :

Contribuer au pilotage, aux organisations, à l'évaluation des dispositifs académiques, et à la tenue du tableau de bord académique ;
Contribuer au recensement des moyens spécifiques et répartition sur le territoire ;
Mettre en œuvre la politique et les stratégies arrêtées au niveau académique ;
Etre l'interlocuteur direct des acteurs de terrain sur toutes les questions liées à la scolarisation des élèves allophones et à celles des élèves issus de familles itinérantes ;
Participer aux jurys de la certification complémentaire en Français Langue Seconde ;
Coopérer avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école
Etre acteur de l'inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (évaluations linguistiques et scolaires, montage des projets personnalisés de scolarisation, conseils pédagogiques aux enseignants) ;
Accompagner les dispositifs d'Unités Pédagogiques des Elèves Allophones Arrivants et Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (UPE2A) sur le plan pédagogique ;
Participer à la formation continue des enseignants en charge des élèves allophones nouvellement arrivés en France ou des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ;
Evaluer les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés sur un secteur défini par le fonctionnement du service ;
Rechercher et produire des outils pédagogiques et d'ingénierie éducative
Contribuer à l'actualisation du site internet du CASNAV.

ANIMATEUR CASNAV

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ACAS**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement



Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Un poste d'enseignant du 1er degré est implanté en Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ).

L'UEAJ permet de proposer un parcours individualisé à des jeunes sous-main de justice.

L'établissement a pour mission de développer une action éducative structurée par des objectifs d'insertion scolaire et professionnelle, dont la visée est de permettre l'intégration ou le retour dans des dispositifs classiques ou spécialisés de scolarité ou de formation.

Une attention particulière est portée au soutien de la continuité des parcours des jeunes. La plupart sont en rupture scolaire avec un niveau en-deçà des prérequis pour accéder aux dispositifs classiques.

ENSEIGNANT EN UNITÉ EDUCATIVE D'ACTIVITÉ DE JOUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **UEAJ**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Autre :
- Stagiaire CAPPEI
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement



Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis

LES POSTES

L'enseignant évaluateur mis à disposition à la MDPH aura pour principales missions :

- Prendre part à l'évaluation des situations et des besoins de compensation des élèves en situation de handicap ;
- Proposer les éléments de compensation des Plans Personnalisés de Scolarisation (PPS) ;
- Apporter son expertise pédagogique et sa connaissance du système éducatif dans le cadre de l'évaluation pluridisciplinaire et de la rédaction du PPS ;
- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et de leur famille ;
- Dialoguer avec les partenaires dans le cadre de l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- Participer au développement du maillage partenarial du territoire dans les champs de l'enfance et du handicap ;
- Participer au traitement des situations critiques et/ou complexes relevant du parcours de scolarisation ;
- Participer aux instances collégiales (CDAPH, instances partenariales) ;
- Prendre part aux actions d'information conduites par la MDPH et l'Education Nationale auprès des partenaires.

ENSEIGNANT EVALUATEUR MIS A DISPOSITION A LA MDPH

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **MDPH**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement



Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.

- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Dans le cadre des missions du centre ressource autisme (CRA) et de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement, un enseignant ressource est affecté au CRA Nord-Pas-de-Calais.

Membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, il prend une part active à la réflexion collective, apporte un appui de proximité aux acteurs de l'autisme, participe à l'élaboration et à la construction de projets d'accompagnement personnalisé, en lien avec les différents professionnels de l'éducation Nationale, soutient l'inclusion scolaire et l'accès à la formation des élèves avec troubles de spectre de l'autisme. Les missions de cet enseignant ressource sont articulées autour des priorités suivantes :

- participation à l'évaluation de la situation scolaire
- appui méthodologique et expertise
- participation à l'animation de groupes de travail et d'échanges de pratiques
- participation aux actions de formation initiale et continue


Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : (CRA)

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant affecté dans une unité localisée d'inclusion scolaire est une personne ressource en matière d'éducation inclusive au sein de son école.

Il met en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective d'inclusion affirmée et de réponses souples, évolutives et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Il coordonne les activités pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

L'enseignant favorise également l'inclusion et la participation aux activités éducatives, culturelles et sportives organisées par l'école.

Diverses spécialités composent ce type de poste :

ULEC	TSA	Troubles du Spectre de l'Autisme (hors barème)
ULEC	TFM	Troubles des Fonctions Motrices
ULEC	TFV	Troubles des Fonctions Visuelles
ULEC	TFA	Troubles des Fonctions Auditives
ULEC	TFC	Troubles des Fonctions Cognitives
ULEC	TSLA	Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages


ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE ULIS ÉCOLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULEC**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement : **uniquement pour ULEC TSA**
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis, **sauf ULEC TSA**

LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant aura pour missions principales de :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves, dans la classe de référence et lors des regroupements dans le dispositif, dans une perspective d'inclusion affirmée et de réponses souples, évolutives et adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif
- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées, des dispositions matérielles spécifiques visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale des élèves
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque les acquis des élèves sont très réduits
- Coordonner l'action des AESH attachés au dispositif
- Concevoir et coordonner les emplois du temps des élèves et les interventions des partenaires
- Evaluer les actions conduites.


ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ULIS TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULEC**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez **obligatoirement** participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les enseignants nommés sur ce type de poste exercent dans différents établissements et services spécialisés qui sont :

- Instituts Médico-Educatifs (IME) ;
- Instituts Médico-Professionnels (IMPro) ;
- Instituts d'Education Motrice (IEM) ;
- Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ;
- Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) ;
- Hôpital et hôpital de jour (postes hors barème).

L'enseignant mis à la disposition de l'association qui gère l'établissement travaille dans le cadre d'une convention définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé aux enfants ou adolescents accueillis.

Attention, sujétions particulières : Les candidats aux postes de professeurs des écoles, ouverts dans les établissements recevant des enfants malades ou en situation de handicap, doivent impérativement s'informer auprès de leur circonscription ASH et des directeurs d'établissements spécialisés, afin de connaître les conditions particulières de fonctionnement de ces postes (*horaires, congés, heures de sujétions spéciales, etc.*).

ENSEIGNANT CLASSE SPÉCIALISÉE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **UEM, UEE**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème (sauf postes en hôpital et hôpital de jour)
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis (sauf hôpital et hôpital de jour)

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les enseignants non titulaires d'un titre professionnel spécialisé peuvent solliciter un poste d'instituteur éducateur en ERPDP. Ils seront nommés à titre provisoire et rémunérés en qualité d'enseignant non spécialisé.

Les remplaçants nommés dans les EREA et ERPDP effectuent prioritairement des remplacements au sein de ces établissements. Ils peuvent être amenés à remplacer des enseignants en classe ou des enseignants éducateurs (avec horaires de nuit en internat). Dans ce cas, l'organisation du service prévoit nécessairement, conformément à la réglementation en vigueur, un temps de repos entre remplacement sur service d'enseignant éducateur et remplacement.

Les enseignants sollicitant un poste à l'ERPDP Ernest Couteaux à LILLE peuvent se référer à la fiche de poste spécifique que vous trouverez [ici](#)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **EDRP**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Poste profilé

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant de SEGPA travaille dans un dispositif pédagogique intégré au collège et scolarisant des adolescents se trouvant en grande difficulté scolaire à l'issue de la scolarité élémentaire.

Au sein de l'équipe éducative de la SEGPA, il assure l'enseignement général en complémentarité avec les professeurs du collège. La formation professionnelle est assurée par des professeurs de lycée professionnel. L'horaire de service est actuellement de 21 heures.

Les directeurs adjoints chargés de SEGPA affectés à titre définitif ne sont pas concernés par les présentes instructions. Le mouvement les concernant est académique et géré par le Rectorat de Lille.

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN SEGPA DE COLLÈGES

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ISES**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les principales missions sont :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement :

- Assumer des missions pédagogiques, éducatives et administratives.
- Participer à l'ensemble des réunions de l'équipe de direction.
- Coordonner la mise en œuvre du contrat d'objectifs, du projet d'établissement et du projet d'internat.
- Animer l'équipe des professeurs d'enseignement général et les assistants d'éducation ayant des missions pédagogiques et éducatives également durant le temps extra-scolaire (demi-pension et à l'internat).
- Concevoir et organiser les emplois du temps de l'ensemble des personnels enseignants en coordination avec le DDFPT et le CPE, les mettre à jour et les adapter tout au long de l'année, en fonction des besoins du service.
- Entretenir un lien privilégié avec les familles et les partenaires extérieurs.
- Travailler en lien avec le DDFPT notamment en ce qui concerne les examens et l'orientation des élèves.
- Participer à toutes les cellules de veille et les synthèses, et travailler en lien avec les personnels de santé et sociaux.
- Assurer la circulation de l'information au sein de l'établissement


ENSEIGNANT COORDONNATEUR INTERNAT EREA

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ISIN**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  **Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.**
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maître E).

Au sein des RASED, des enseignants peuvent être plus spécifiquement chargés d'apporter une aide à dominante rééducative aux élèves éprouvant des difficultés d'adaptation à la scolarisation (ex-maître G).

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante relationnelle ».

Le RASED est sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN de la circonscription et il est rattaché dans une école.

MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE HORS RÉSEAU

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **MGHR**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maître E). Au sein des RASED, des enseignants peuvent être plus spécifiquement chargés d'apporter une aide à dominante rééducative aux élèves éprouvant des difficultés d'adaptation à la scolarisation (ex-maître G).

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED ».

MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

RASE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI
- Stagiaire CAPPEI
- Autre :
- Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maîtres E).

Les aides spécialisées à dominante pédagogique assurées par ces enseignants sont adaptées aux situations dans lesquelles des élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Son rôle consiste, par une approche différente, à réduire les difficultés des élèves en lecture et en maths. Ses actions visent : à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail; à la stabilisation des acquisitions et à leur transfert ; à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite. Les conditions créées favorisant l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès. Les actions de ces enseignants ne doivent pas être confondues avec des actions de soutien scolaire ou d'aide personnalisée.

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED ».

MAITRE RASED DOMINANTE PÉDAGOGIQUE
Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

RASE

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI CAPPEI
du module *Travailler en RASED*
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant qui exerce des fonctions de référent auprès des élèves en situation de handicap doit assurer sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il est chargé de :

- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.
- Participer à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire.
- Favoriser la continuité et la cohérence (évaluation, proposition de régulation) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.
- Garantir la permanence des relations avec l'élève et ses parents.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation. L'enseignant référent fait partie du réseau d'accueil de niveau 1 de la MDPH.
- Renseigner les enquêtes demandées et fournir un bilan d'activités annuel.
- Intervenir lors des réunions de formation et d'informations.
- participer éventuellement, à la demande de la DSDEN, aux travaux des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation de la MDPH.


ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **REF**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- CAPPEI Stagiaire CAPPEI
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez **obligatoirement** participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

L'enseignant, mis à disposition de l'association qui gère le service, travaille dans le cadre d'une convention définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé aux enfants ou adolescents accueillis.

L'enseignant nommé sur ce poste participe à la mission du Service de soutien à l'intégration solaire et à l'acquisition de l'autonomie, comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Seuls les titulaires d'un titre spécialisé peuvent obtenir ce type de poste dans la phase informatisée du mouvement.

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ SERVICE ET SUIVI A DOMICILE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **SESD**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI CAPPEI
du module Exercer en Unité d'Enseignement
- Autre : Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à **titre provisoire** si défaut de prérequis.

LES POSTES SPÉCIALISÉS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillent des enfants porteurs de handicap au sein des collèges, afin de favoriser leur scolarisation dans les établissements.

Diverses spécialités composent ce type de poste :

ULCG TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme (hors barème)

ULCG TFM : Troubles des Fonctions Motrices

ULCG TFA : Troubles des Fonctions Auditives

ULCG TFC : Troubles des Fonctions Cognitives et Dysphasie

Les postes sont ouverts dans le 1^{er} et le 2nd degré

Priorité est donnée aux enseignants du 2nd degré.

L'appel à candidature est consultable dans l'onglet « mobilité » de votre espace professionnel sur le site DSDEN59


ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ULIS COLLEGE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULCG**

Conditions de candidature / Prérequis :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAFIPEMF
- Stagiaire CAPPEI CAPPEI
du module Coordonner une ULIS

Modalités de recrutement :

- Au barème
- Commission hors barème et classement
-  Vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir ce poste.
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- [J'intègre le département suite au mouvement interdépartemental](#)
- [Je souhaite exercer en CP ou CE1 à effectifs réduits \(REP/REP+\)](#)
- [Je souhaite exercer en GS à effectifs réduits \(REP/REP+\)](#)
- [Je souhaite être maintenu sur la direction d'école sur laquelle je fais fonction actuellement](#)
- [Je souhaite exercer à temps partiel](#)
- [Je suis ou je demande un congé parental](#)
- [Qu'est-ce qu'un poste jumelé?](#)

Spécificités des postes profilés (postes sur lesquels des compétences particulières sont attendues, consulter fiches de poste ci-dessous)

- [Spécificités des postes à l'ERPD Ernest-Couteaux de Lille](#)
- [Spécificités des écoles musicales CHAM, école du Cariot à Valenciennes](#)
- [Spécificités des postes à l'école Jehan Froissart de Valenciennes](#)
- [Spécificités des postes à l'école A. Frank - H. Boucher de Mons-en-Barœul](#)
- [Spécificités des postes à l'école Ariane Capon de Lille](#)

- Spécificités des postes du dispositif EMILE (Enseignement des [Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère](#)) : [langue anglaise](#) et [langue allemande](#)
- Elysée 2020 : Poste relevant d'un projet d'immersion en [langue allemande](#) (école Matisse de Bruay sur Escaut) -

- [Qu'est-ce qu'un poste à recrutement en dehors du barème ?](#)
- [Écoles relevant de l'Éducation prioritaire](#)
 - Label « [cités éducatives](#) »
 - Dispositif « [Politique de la ville](#) »
 - [REP+](#)
 - [REP](#)
 - [CLA](#)
- Écoles accueillant une [ULIS TSA, TSLA ou TFA](#)
- [L'affectation en dehors des vœux](#)
- [Coordonnées des circonscriptions du département](#)
- [Coordonnées de mes interlocuteurs à la DSDEN 59](#)

J'intègre le département suite au mouvement interdépartemental

Je participe obligatoirement aux opérations de mouvement du département du Nord en me connectant au module MVT-1D via une connexion à I-prof : la saisie des vœux s'effectue sur i-prof à partir du portail EDULINE, en m'identifiant avec mes paramètres de messagerie (identifiant et mot de passe).

Je peux prétendre à une majoration de barème au titre du handicap de mon enfant/mon conjoint ou d'une situation médicale/sociale particulière. Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire au plus tard pour le :
vendredi 20 mars 2026 .

Je peux prétendre aux éléments de valorisation de barème (exercice en établissement "plan violence", en zone REP+, exercice sur poste de direction à titre définitif, sur poste ASH à titre définitif ou provisoire, réintégration après CLD, majoration pour handicap, *etc.*) après consultation et confirmation de l'ancien département d'exercice.

CP/CE1 à effectifs réduits

Statut	<p>Une AGS d'au moins 3 ans est demandée. Des continuités de service, internes à l'école, peuvent être à prendre en compte.</p> <p>L'enseignant en poste sera titulaire ou non.</p> <p>L'enseignant exerce à temps plein devant élèves, sauf cas particuliers : les PEMF.</p>
Spécificités du poste	<p>Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire avec une classe à effectif d'élèves réduit</p>
Gestes professionnels	<p>Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles.</p> <p>Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, ainsi qu'une maîtrise approfondie des savoirs disciplinaires et didactiques relatifs à l'enseignement des fondamentaux.</p> <p>Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien et de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus.</p> <p>Des compétences spécifiques sont nécessaires, notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• La didactique de l'enseignement des fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui ;• L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ;• La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », d'interactions fréquentes et nombreuses entre élèves et avec l'enseignant ;• La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) ;• Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycle 3, basée sur la progressivité des apprentissages et des outils, en s'appuyant sur les évaluations nationales ;• Le travail en équipe nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien, lorsqu'il y a plusieurs classes à effectif réduit dans une même école ou lorsque le manque de local oblige à travailler en co-enseignement (travail en binôme).
Particularité des missions	<p>Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation des parcours au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes.</p> <p>Un protocole départemental d'observation et d'accompagnement des classes dédoublées est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il permet l'analyse qualitative de l'enseignement des fondamentaux au niveau de département ainsi qu'au niveau de la circonscription et il permet de prendre la mesure des réussites et des difficultés. Cette analyse qualitative doit se corréliser à une analyse quantitative des résultats aux évaluations nationales CP/CE1.</p> <p>Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants.</p> <p>Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.</p>
Accompagnement	<p>Les équipes de circonscription (IEN, CPC et ERUN, EMF) sont renforcées par les pôles ressources (Maîtres RASED à dominante relationnelle et psychologues E.N.), ainsi que par les CPC ASH, les coordonnateurs ULIS école et UPE2A.</p>

GS à effectifs réduits

Statut	Une AGS d'au moins 3 ans est demandée. Des continuités de service, internes à l'école, peuvent être à prendre en compte. L'enseignant en poste sera affecté à titre définitif ou provisoire. L'enseignant exerce à temps plein devant élèves, sauf cas particuliers : les PEMF.
Spécificités du poste	Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire, sous le pilotage pédagogique du directeur d'école dans une classe à effectif d'élèves réduits
Gestes professionnels	<p>Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles. Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, en vue de les adapter et faire évoluer dans le cadre d'une classe à effectif réduit.</p> <p>Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien, de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus et les ressources institutionnelles actualisées (guides et recommandations pédagogiques...).</p> <p>Des compétences et connaissances spécifiques sont attendus à l'issue des formations disciplinaires notamment pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• La didactique de l'enseignement des fondamentaux : particulièrement dans le domaine du langage, le vocabulaire, la conscience phonologique, se préparer à apprendre à lire et à écrire ;• L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ;• La conduite d'interactions langagières fréquentes et nombreuses : interactions entre élèves, interactions individualisées avec l'enseignant, articulées dans le groupe... Dans le domaine des mathématiques, la construction du nombre, la découverte des nombres et de leur utilisation ainsi que de la résolution de problèmes arithmétiques ;• La capacité à développer l'autonomie et la prise de conscience de sa place au sein d'un groupe, à la construction et au respect des premières règles de vie ensemble ;• La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ;• La connaissance du développement cognitif, langagier et du développement des compétences psychosociales ;• La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ;• La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève et ses progrès (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) dans le cadre des évaluations nationales ;• Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycle 3, basée sur la progressivité des apprentissages et des outils, en s'appuyant sur les évaluations nationales ;• Le travail en équipe nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien, lorsqu'il y a plusieurs classes à effectif réduit dans une même école ou lorsque le manque de local oblige à travailler en co-enseignement (travail en binôme).
Particularité des missions	<p>Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation du parcours des élèves au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes.</p> <p>Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants. Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.</p>
Accompagnement	<p>Les équipes locales (IEN, CPC et ERUN, EMF) sont renforcées dans le cadre des pôles ressources de circonscription, ainsi que par les CPC ASH, les coordonnateurs ULIS école et UPE2A.</p> <p><i>Un protocole départemental d'observation et d'accompagnement des classes dédoublées est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il permet l'analyse qualitative de l'enseignement des fondamentaux au niveau du département ainsi qu'au niveau de la circonscription et il permet de prendre la mesure des réussites et des difficultés. Cette analyse qualitative doit se corréler à une analyse quantitative des résultats aux évaluations nationales CP/CE1 ; elle définit des axes d'évolution des pratiques attendus, à titre individuel et collectif.</i></p>

Je souhaite être maintenu sur la direction d'école sur laquelle je fais fonction actuellement

Peuvent être maintenus à titre définitif sur une école à classe unique les enseignants faisant fonction qui bénéficient d'un avis favorable de l'inspecteur de la circonscription.

Peuvent être maintenus à titre définitif sur une direction 2 à 8 classes (qui ne fait pas l'objet d'un appel à candidature hors barème) les enseignants:

- ayant fait fonction l'année scolaire précédente sur un poste budgétairement vacant obtenu à titre provisoire ou resté vacant à l'issue du mouvement précédent.
- ayant fait fonction pendant une durée minimale de deux ans sur un poste non vacant et ne s'étant libéré qu'après le mouvement précédent.

Dans ces deux cas, l'intéressé doit avoir demandé et obtenu son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école au titre de la prochaine rentrée scolaire. Les vœux de direction des enseignants ayant un avis défavorable à l'inscription sur cette liste seront neutralisés.

Je souhaite exercer à temps partiel

Les enseignants dont les fonctions comportent l'exercice de responsabilités particulières qui sollicitent un temps partiel seront étudiées au cas par cas afin de déterminer la conciliabilité de l'exercice à temps partiel avec leurs fonctions. Si l'incompatibilité est avérée, l'octroi du temps partiel sera subordonné à l'affectation dans d'autres fonctions.

Exemple : Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à temps partiel de droit. Ils seront alors affectés d'office sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN 59
ou encore contacter le Bureau des Gestions Particulières par mail : dsden59.dpep-temps-partiels@ac-lille.fr*

Je suis ou je formule une demande de congé parental

Le congé parental peut désormais être accordé par périodes de 2 à 6 mois.

L'enseignant placé en congé parental, **au-delà d'une période de 12 mois**, perd le poste occupé à titre définitif.

S'il réintègre en cours d'année scolaire, à la suite d'un congé parental dont la durée est supérieure à 12 mois, il sera affecté à titre provisoire dans le bassin du dernier poste occupé à titre définitif et devra **obligatoirement participer au mouvement intradépartemental informatisé**.

Un enseignant qui cumule plusieurs périodes de congé parental, dont la durée n'excède pas 12 mois, **conserve son poste occupé à titre définitif**.

La réintégration après congé parental au plus tard le 1^{er} septembre doit être enregistrée par le service compétent le **lundi 18 mai 2026**, délai de rigueur, pour valider la participation à la phase informatisée du mouvement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN 59 la note de service « congé parental »-ou encore contacter le Bureau des Gestions Mutualisées par mail : dSDEN59.dpep-bgm@ac-lille.fr

Les postes jumelés

Dans le cadre du mouvement départemental, un certain nombre de postes jumelés peuvent être proposés.

Chaque poste jumelé est constitué d'une fraction principale, qui est celle de l'école de rattachement, et d'une fraction secondaire.

L'enseignant sera amené à exercer ses fonctions dans deux établissements différents.

Les postes jumelés peuvent être obtenus par la formulation d'un vœu précis portant sur l'école de rattachement du support jumelé demandé.

Le poste principal est publié dans la liste générale des postes. Le poste secondaire est connu uniquement lors de la sélection du poste principal dans MVT 1 D.

Les postes jumelés concernent essentiellement les postes dans l'enseignement spécialisé, les postes de coordonnateur REP ou les postes d'enseignant référent pour les usages du numérique.

Cette liste sera diffusée sur le site de la DSDEN du Nord.

Exemple : Le poste principal à 50 % correspond à l'école de rattachement. Ce poste principal est couplé avec un poste secondaire à 50 %.

POSTES D'ÉDUCATEURS À L'ERPD ERNEST COUTEAUX DE LILLE



Vous aspirez à candidater à un poste à l'École régionale du premier degré Ernest Couteaux de Lille, en voici les caractéristiques.

1/ Aspect administratif.

L'École régionale du premier degré Ernest Couteaux (ERPD) est un EPLE (Établissement public local d'enseignement). Le fonctionnement de cette école s'apparente à celui d'un lycée, bien que le public scolarisé soit âgé de 6 à 11 ans. La collectivité de rattachement est le Conseil régional des Hauts de France. Le directeur de l'ERPD est personnel de direction et, à ce titre, supérieur hiérarchique des personnels. Les PE sont évalués par l'IEN-ASH (circonscription Lille 1 Lille 3 ASH).

2/ Structure.

Tous les élèves scolarisés sont internes; ils sont 105 à ce jour. Ces élèves sont répartis en 7 classes et 6 dortoirs. Ces dortoirs sont en phase de rénovation complète.

3/ Postes.

L'ERPD compte 35 ETP (équivalents temps plein) de PE.

Tout PE peut exercer à l'ERPD. Cependant, pour y être titulaire, il est nécessaire d'être en possession du CAPPEI.

En classe (19 élèves environ), ce sont 7 PE; les programmes sont identiques à ceux d'une école ordinaire.

En dortoir (20 à 25 élèves environ), le PE éducateur 1 en internat fait partie d'une équipe de quatre; il est amené à travailler le midi, l'après-midi, le soir et la nuit. Il a 5 élèves en référence; dans ce cadre il rencontre périodiquement les parents et les partenaires qui travaillent avec l'enfant.

Concernant l'encadrement de ces moments, voici l'organisation actuelle:

- pause méridienne: 2 PE/dortoir;
- après-midi à partir de 16 heures: 3 PE/dortoir;
- à partir de 19 heures: 2 PE/dortoir;
- à partir de 21 heures: 1 PE/dortoir.

Par ailleurs le PE éducateur en internat participe activement à la construction et à la mise en œuvre des adaptations pédagogiques en classe.

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

4/ Profil des élèves.

Les textes prévoient que les enfants scolarisés à l'ERPD sont issus de la communauté des bateliers-forains; cependant, à Lille, actuellement, ce sont exclusivement des élèves pour lesquels le choix d'un internat s'avère pertinent ou judicieux pour accomplir des progrès, acquérir des compétences et réussir les apprentissages. Certains parents recourent à l'ERPD car ils ont un emploi salarié qui empêche l'assiduité; d'autres choisissent l'établissement parce que l'ambiance familiale n'est pas sereine ou encore en raison de difficultés scolaires ou éducatives.

5/ Atouts - avantages.

- Projet d'établissement ambitieux.
- Co-enseignement.
- Nombreux dispositifs visant l'amélioration du climat scolaire : recours aux messages clairs, médiation par les pairs, conseil de vie de l'école.
- Actions promouvant la co-éducation.
- Important volet culturel et sportif (dont un conventionnement pour du roller, de la natation et du tennis de table).
- École labellisée "Génération+ Biodiversité", "Génération 2024" et "Je mange local".
- Nombreux équipements sportifs, et plaine de jeux.
- Recherches universitaires en cours.
- Établissement adhérent au programme Erasmus + et eTwinning.
- Bénéfice des actions du projet éducatif de la ville de Lille.
- Équipes "Dortoir" composées de quatre personnes.
- Réunions en équipe 2 heures/semaine.
- Séances d'analyse des pratiques.
- Budget plus important que celui des écoles communales.
- Forte motivation des équipes en place.
- Formations en établissement et en circonscription.
- Journée d'accueil pour les PE nouvellement nommés, et tutorat possible pour ces personnels.
- Psychologue Éducation nationale à 75%.
- Assistante sociale un après-midi/semaine.

Établissement situé dans Lille, dans le quartier de Wazemmes, près de la station de métro "Montebello".

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

- Madame Marie-Pierre Carlier, directrice de l'ERPD Ernest Couteaux (03.20.93.94.97)
- Monsieur Vincent Hourriez, IEN-ASH Lille 1 Lille 3 (03.57.83.50.60)
- Madame Annick Thuet, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.98.16)
- Madame Laurence Maurice, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.18.67)
- Madame Ludivine Brunella, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.98.18)

Spécificités des écoles musicales

Ce sont les écoles dans lesquelles un enseignement musical instrumental est assuré par des professeurs de conservatoire.

DOUAI	École Bufquin, rue d'Arras	
LILLE	École élémentaire Lalo, rue des déportés École Boufflers, rue Saint Sauveur	
LILLE	École élémentaire Lamartine, 2 rue du Gard	
ROUBAIX	École Camus, 37 rue Jules Verne : Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.)	Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'Inspection (03.20.20.73.80)
TOURCOING	École M. Bonnot, rue d'Austerlitz	
WASQUEHAL	École Pierre Lefebvre, 62, rue Delerue	
VALENCIENNES	École du Cariot, 5 rue du Cariot : Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.)	Plus d'informations sur les spécificités de ce poste ici .

Professeur des écoles en Classe à Horaires Aménagés Musique, école élémentaire du Cariot à Valenciennes

L'école élémentaire du Cariot est une école du centre-ville de Valenciennes. Au cœur d'un ensemble architectural imbriquant les écoles maternelle et élémentaire, le collège Carpeaux, le Conservatoire de Valenciennes et l'auditorium Saint-Nicolas, l'éducation musicale, l'ouverture artistique et culturelle fondent et orientent son Projet d'école, de longue date.

Depuis 2010, dans le cadre d'une convention « Ville-Éducation nationale-Conservatoire », l'école du Cariot s'inscrit dans un continuum CHAM du CE1 à la 3^{ème} avec le collège mitoyen. Les élèves et les familles qui le souhaitent, peuvent suivre ce cursus musical porté par les enseignants de l'école, notamment celui en charge du parcours CHAM, et des enseignants du Conservatoire. Il est à noter que les élèves en cursus traditionnel ainsi que l'ULIS profitent eux aussi de cette ouverture particulière à la musique aux arts et à la culture.

Missions - Activités principales de l'enseignant CHAM :

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (*instrumentales ou vocales*) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

- Assurer la responsabilité de l'ensemble des missions relevant d'un enseignant classique (cf. *référentiel des compétences professionnelles du professeur des écoles du 25 juillet 2013*);
- Participer au recrutement et au suivi des élèves de la classe CHAM;
- Organiser les horaires de classes CHAM en regard des contraintes musicales;
- Participer à l'équilibre pédagogique et fonctionnel des parcours Traditionnel et CHAM portés par l'école;
- Garantir le respect des attendus de chacun d'eux référés aux programmes de l'École primaire;
- Participer à l'organisation générale de l'école afin d'y favoriser le rayonnement des classes CHAM;
- Favoriser la liaison école-conservatoire;
- Accompagner les élèves au Conservatoire, organiser des activités pédagogiques en lien avec les activités assurées par le Conservatoire et assurer une coparticipation;
- Inscrire cette mission dans le cadre de la convention spécifique qui lie la DSDEN à la collectivité territoriale;
- Inscrire son action dans le contexte du parcours de l'élève de la maternelle au collège avec les établissements partenaires (*école maternelle du Cariot - collège Carpeaux*);
- Animer les échanges, réunions visant à valoriser, consolider le lien École-familles;
- Faciliter, encourager, accompagner les projets interdisciplinaires (*inter cycles - inter écoles - inter degrés*);
- Valoriser les réalisations de l'école pour accompagner la dynamique des enseignements culturels à l'École primaire et pour développer le rayonnement global de l'école.

Compétences requises :

- une bonne pratique professionnelle;
- des compétences solides dans le domaine de l'éducation musicale (*une formation musicale serait appréciée*);
- une appétence pour l'enseignement de la musique et du chant;
- un intérêt pour le monde de la musique et le monde des arts et de la culture en général;
- quelques connaissances sur le déroulement des études musicales en conservatoire ou école de musique;
- une capacité à organiser la scolarité en respectant les exigences de l'école et les contraintes du conservatoire, par la mise en place de parcours d'apprentissages personnalisés;
- de la facilité à travailler en équipe y compris avec les équipes du collège, du Conservatoire et le CPEM;
- de la capacité à s'intégrer dans un projet artistique associant en partenariat la classe ou l'école, le Collège et le Conservatoire, et par conséquent : d'organisation, de disponibilité, d'ouverture, de souplesse et d'adaptabilité;
- des qualités relationnelles et d'écoute aussi bien vis-à-vis des élèves, que des familles, des équipes et des partenaires.

Spécificités du poste et informations complémentaires

- Le poste nécessite de la disponibilité.
- L'enseignant sera associé aux réunions pédagogiques avec les partenaires et pourra être associé à des formations, réunions ou rencontres initiées par l'IEN de circonscription dans le cadre de la FCHTS, par exemple.
- Articulé à l'accompagnement sur site, un bilan annuel est prévu.
- Pour tout complément sur le poste, contacter Monsieur Robert FOU CART, CPEM à l'adresse suivante : ce.0592801z@ac-lille.fr

Professeur des écoles, Directeur/Directrice de l'école élémentaire Jehan FROISSART à Valenciennes

L'école Froissart est une école du centre-ville de Valenciennes. Depuis 1998, dans le cadre d'une convention « Ville-Education nationale-Entreprises », elle accueille les élèves de salariés et cadres étrangers de plusieurs entreprises du bassin (TOYOTA - Agence ferroviaire - ...) avec un enseignement dispensé principalement en anglais. Depuis 2012, le projet a évolué vers celui d'une école inclusive, accueillant tous les élèves, proposant 3 cursus LV (1 : parcours en langue anglaise - 2 : parcours avec pratique de l'anglais renforcée - 3 : parcours ordinaire) avec l'appui d'un poste PE surnuméraire profilé LV anglais dédié à l'accueil spécifique des enfants non francophones (fonctionnement devenu inclusif avec une part en langue française) et d'un assistant étranger de langue anglaise. Depuis 2014, avec la montée des effectifs des cursus 1 et 2, un second poste profilé LV anglais a été implanté sur l'école. Les deux enseignants à profil LV anglais coopèrent étroitement dans le cadre d'un Projet d'école fortement orienté par l'ouverture linguistique et culturelle des parcours proposés à tous les élèves.

Missions - Activités principales du Directeur/de la Directrice de l'école :

- Assurer la responsabilité de l'ensemble des missions relevant d'une direction classique (cf. référentiel de compétences du 1er décembre 2014) : responsabilités pédagogiques, relations avec les parents et les différents partenaires, responsabilités relatives à l'organisation du fonctionnement de l'école.
- Organiser l'équilibre pédagogique et fonctionnel des trois parcours portés par l'école et garantir le respect des attendus de chacun d'eux référés aux programmes de l'Ecole primaire.
- Encadrer la coopération entre les enseignants sur poste à profil LV anglais et l'assistant étranger de langue anglaise et faciliter, assurer les liens avec toute l'équipe pédagogique autour de l'axe linguistique et culturel du Projet d'école.
- Planifier, animer les échanges, réunions visant à valoriser, consolider le lien Ecole-familles notamment pour les ressortissants étrangers (avec l'agent contractuel recruté pour faciliter les échanges avec les familles d'origine japonaise).
- Préparer et accompagner les visites du représentant pédagogique de l'entreprise Toyota.
- Inscrire l'action linguistique et culturelle de l'école dans le contexte du parcours de l'élève de la maternelle au lycée avec les établissements partenaires (école maternelle M. de Quinvigny - collège Eisen - Lycée Wallon).
- Valoriser les réalisations de l'école (notamment celles lors des temps forts de l'année scolaire : Semaine des langues - Journées européennes - ...) pour accompagner la dynamique de l'enseignement des langues vivantes à l'Ecole primaire et pour développer le rayonnement global de l'école.
- Favoriser les échanges scolaires franco-anglais, la correspondance avec les partenaires anglais, notamment via les outils numériques à disposition.
- Faciliter les projets interdisciplinaires, échanges internationaux, rencontres entre élèves français et étrangers anglophones.
- Participer, éventuellement, à des mobilités Erasmus Plus dans des pays anglophones.

Compétences requises :

- Présenter une expérience avérée de la direction d'école avec de solides qualités relationnelles et de médiation en lien avec la dimension multiculturelle de cette école (une expérience de direction d'une école SI ou bilingue serait un plus).
- Posséder une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise afin de pouvoir dialoguer directement avec les familles et les partenaires étrangers.
- Maîtriser la didactique générale et disposer d'une expertise pédagogique solide pour coordonner l'action de l'équipe pédagogique et lui associer le soutien de l'équipe de circonscription opportunément.
- Avoir pour l'enseignement des langues vivantes étrangères, du français langues étrangère un intérêt perceptible.
- Pouvoir porter le rôle d'ambassadrice de l'Ecole française dans les relations avec les public et partenaires étrangers.

Spécificités du poste et informations complémentaires

- Le poste nécessite de la disponibilité.
- Le Directeur/la Directrice sera associé.e aux réunions pédagogiques avec les partenaires étrangers dont japonais. Il/elle pourra être associé.e à des formations, réunions et rencontres initiées par le DAASEN en charge du dossier langues vivantes sur le département ou/et les IA-IPR de Langues pour les écoles à projet LV ou SI.
- Articulé à l'accompagnement sur site, un bilan annuel est prévu.
- Pour tout complément sur le poste, contacter Madame MANTIONE, CPD LV à l'adresse suivante : burlang59@ac-lille.fr

Je souhaite exercer au sein du groupe scolaire Concorde (écoles Anne Frank et Hélène Boucher) de Mons-en-Barœul

ACTIVITES :

L'enseignant s'engage à participer aux stages de formation organisé par L'ICEM 59 (Institut Coopératif Ecole Moderne 59).

COMPETENCES REQUISES

Ce poste est réservé aux enseignants du 1er degré titulaires et requiert une connaissance approfondie de la Pédagogie Freinet.

L'enseignant nommé s'engage à participer aux travaux de formation en pédagogie Freinet sur le temps scolaire et hors du temps scolaire (en sus des 18h de Formation Continue Hors Temps Scolaires supplémentaires).

L'enseignant se montrera capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet de l'école : il devra être capable d'appliquer les principes pédagogiques propres à la pédagogie Freinet.

SPECIFICITE DU POSTE :

- Ce poste s'obtient au barème lors du mouvement départemental. Cependant, afin que le vœu sur ce groupe scolaire soit valable, un accusé de réception certifiant de la prise en compte de la spécificité du poste doit être envoyé à la DSDEN/DPEP/BGC (dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr). Sans retour de la part de l'enseignant, le vœu sera bloqué par les services.
- Première affectation à titre provisoire puis affectation à titre définitif si l'enseignant répond aux exigences de la spécificité du poste.

Je souhaite exercer au sein d'une école coopérative (école Ariane Capon) de Lille

ACTIVITÉS :

- Partenariat avec la recherche et le laboratoire CIREL :
 - Accueil des chercheurs pour observations en classe.
 - Recueil de données pour évaluation extérieure du projet et du fonctionnement du collectif d'enseignants.
 - Entretiens et participation à différents temps de travail en commun avec l'équipe de chercheurs.
- Travail de coopération entre enseignants et fonctionnements en espaces ouverts :

Les enseignants de l'école sont amenés à travailler en espaces décloisonnés, en co-intervention avec d'autres enseignants.

L'établissement bénéficie d'espaces modulables qui favorisent une flexibilité dans l'utilisation des espaces. Il est nécessaire que chaque professeur des écoles soit prêt à travailler dans des salles divers, en binôme ou trinôme selon les besoins pédagogiques et savoir donc faire preuve d'adaptation dans un esprit coopératif.
- Outils pédagogiques communs :

Utilisation par tous les enseignants des outils communs à toutes les classes : Plan de travail, ceintures de compétences, quoi de neuf, textes libres, conseil de classe et conseil d'élèves hebdomadaires.

SPECIFICITE DU POSTE :

- Toutes les classes sont des cours à triple niveaux (classes de cycle)

Poste du dispositif Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE) : langue anglaise

Nature du poste

Professeur, enseignant spécialisé en enseignement de la langue anglaise, niveau B2/C1, possédant un MASTER CLIL (ou en cours d'acquisition).

Compétences linguistiques et culturelles requises

- L'enseignant doit posséder des compétences avérées en langue anglaise, au moins au niveau B2/C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- L'enseignant possède un MASTER CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou s'engage à l'obtenir ou possède déjà une expérience d'enseignement CLIL.
- L'enseignant a effectué des séjours longs dans un ou des pays anglophones et a une bonne connaissance de la culture de ces pays.
- Il est souhaitable que l'enseignant possède des compétences et/ou une expérience de l'enseignement du Français Langue Etrangère.

Missions

- L'enseignant assure les cours de langues dans le cadre de l'EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère) dans le système éducatif français.
- Il met en place des échanges avec des élèves anglophones autour de projets interdisciplinaires, organise et accompagne des rencontres entre élèves français, anglophones et germanophones.
- Il se montre capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet EMILE.
- Il s'implique dans la liaison avec les enseignants des écoles à profil spécifique langue (SI, EELM, Ecoles bilingues...)
- Il accepte de collaborer avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN, avec les formateurs en langues sous la responsabilité de la Directrice Académique Adjointe, en charge du dossier langues vivantes et avec les IA-IPR de langues.
- Il fait preuve de dynamisme pour impulser et développer des partenariats dans le cadre de projets liés à l'internationale.

Lieu d'affectation

- École Maria Montessori de Lille

Poste du dispositif Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE) : langue allemande

Nature du poste

Professeur, enseignant spécialisé en enseignement de la langue allemande, niveau B2/C1, possédant un MASTER CLIL (ou en cours d'acquisition).

Compétences linguistiques et culturelles requises

- L'enseignant doit posséder des compétences avérées en langue allemande, au moins au niveau B2/C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- L'enseignant possède un MASTER CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou s'engage à l'obtenir ou possède déjà une expérience d'enseignement CLIL.
- L'enseignant a effectué des séjours longs dans un ou des pays germanophones et a une bonne connaissance de la culture de ces pays.
- Il est souhaitable que l'enseignant possède des compétences et/ou une expérience de l'enseignement du Français Langue Etrangère.

Missions

- L'enseignant assure les cours de langues dans le cadre de l'EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère) dans le système éducatif français.
- Il met en place des échanges avec des élèves germanophones autour de projets interdisciplinaires, organise et accompagne des rencontres entre élèves français, anglophones, germanophones.
- Il se montre capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet EMILE.
- Il s'implique dans la liaison avec les enseignants des écoles à profil spécifique langue (SI, EELM, Ecoles bilingues...) mais également avec le collège du secteur.
- Il accepte de collaborer avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN, avec les formateurs en langues sous la responsabilité de la Directrice Académique Adjointe, en charge du dossier langues vivantes et avec les IA-IPR de langues.
- Il fait preuve de dynamisme pour impulser et développer des partenariats dans le cadre de projets liés à l'internationale.

Lieu d'affectation

- École Maria Montessori de Lille

Elysée 2020 : poste relevant d'un projet d'immersion en langue allemande

Activités

- Dans le cadre de son service, l'enseignant assure les rituels et cours en immersion dans la langue allemande.
- L'enseignant intervient dans les trois classes des enseignants non germanistes pour les rituels et ateliers, et dans les deux classes des enseignants germanophones, en renfort dans les ateliers.
- L'enseignant favorisera la mise en place des échanges scolaires franco-allemands, et s'impliquera dans la correspondance avec les partenaires allemands.
- L'enseignant pourra participer à des mobilités Erasmus Plus dans des pays germanophones.

Compétences linguistiques et culturelles requises

- Le poste est accessible à tout enseignant possédant au minimum un niveau C1 en langue allemande à l'oral, B2 en langue allemande à l'écrit.
- L'enseignant doit être en capacité de travailler en équipe ainsi qu'avec l'école élémentaire et le collège de secteur.
- L'enseignant doit être en capacité de travailler avec l'assistant.e de langue allemande et l'agent volontaire Franco-allemand (Service civique allemand-OFAJ).
- L'enseignant doit être en capacité de s'inscrire dans le projet labellisé Elysée 2020 de l'école maternelle bilingue franco-allemande Matisse.
- L'enseignant doit manifester de l'intérêt pour la communication et la valorisation des actions menées en lien avec le poste.

Spécificités du poste et informations complémentaires

L'école maternelle Matisse de Bruay-sur-Escout a été labellisée Elysée 2020 à la rentrée 2018.

(Renseignement: <https://www.education.gouv.fr/igesr/le-reseau-franco-allemand-des-ecoles-maternelles-bilingues-elysee-2020-463983>)

Pour tout renseignement sur le poste, il est possible de contacter MME MANTIONE Antoinette (burlang59@ac-lille.fr)

Qu'est-ce qu'un poste à recrutement « en dehors du barème » ?

L'affectation sur ces postes se fait en dehors du barème sur classement et poste par poste. L'objectif est d'affecter des personnels justifiant de certifications et/ou compétences en adéquation avec chaque poste. Suite au recueil des intentions de candidatures, les candidats sont invités à se présenter devant des commissions d'entretien.

À l'issue de ces entretiens, les candidats sont classés sur chaque poste pour lequel ils ont fait acte de candidature. Les résultats sont ensuite communiqués aux enseignants par courriel avant l'ouverture du serveur et au service du mouvement pour attribution d'un code de priorité en fonction du classement des candidats et uniquement pour le poste qu'ils auront demandé dans le cadre du mouvement.

La participation au mouvement est nécessaire si les candidats souhaitent obtenir le poste pour lequel ils ont fait acte de candidature. En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note de service concernant la campagne de recrutement en dehors du barème sur le site de la [DSDEN 59](#).

Quels sont les postes hors-barème ?

- [Conseiller pédagogique de circonscription](#) ;
- [Enseignant en Unité Educative d'Activité de Jour \(UEAJ\)](#) ;
- [Enseignant référent pour les usages du numérique \(ERUN\)](#) ;
- [Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme \(CRA\)](#) ;
- [Coordonnateur REP](#) ;
- [Délégué-e départemental-e USEP](#)
- [Directeur d'école en Cité Educative](#) ;
- [Directeur d'école relevant du dispositif REP+](#) ;
- [Directeur d'école d'application](#) ;
- [Directeur d'école de 9 classes et plus](#) ;
- [Enseignant en Classe Relais](#) ;
- Enseignant Dispositif d'autorégulation (DAR, CAR et EAR) ;
- [Coordonnateur CASNAV](#) ;
- Enseignant coordonnateur de l'Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE =ex SAPAD)
- [Enseignant en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants \(UPE2A\)](#) ;
- [Enseignant en Unités d'Enseignements Maternelle et Élémentaire Autisme \(UEMA-UEEA\)](#) ;
- [Enseignant en ULIS "Troubles du spectre autistique"](#) ;
- [Enseignant en ULIS Collège](#) ;
- [Enseignant en hôpital de jour](#) ;
- [Coordonnateur d'internat en EREA](#) ;
- [Enseignant en centre éducatif fermé](#) ;
- [Enseignant en établissement pénitentiaire](#) ;
- [Enseignant Référent](#) ;
- Enseignant section internationale ;
- [Enseignant Evalueur mis à disposition à la MDPH.](#)
- Enseignant Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)
- Enseignant pour le suivi des Territoires Educatifs Ruraux (TER)

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

ANOR - École élémentaire du centre
ANOR - École maternelle les P'tits Loups ANOR
ANOR – École primaire Daniel Vincent
ANZIN - École élémentaire Charles De Gaulle
ANZIN - École élémentaire Gilliard-Voltaire
ANZIN - École élémentaire Jean Jaurès
ANZIN - École élémentaire Simone Veil
ANZIN - École maternelle Du Mont D'Anzin
ANZIN - École maternelle Gallieni
ANZIN - École maternelle Jean Jaurès
ANZIN - École primaire Charles de Gaulle
ANZIN - École primaire Jean-Baptiste Carpeaux
BEUVRAGES - École élémentaire Jules Ferry
BEUVRAGES - École élémentaire Paul Langevin
BEUVRAGES - École maternelle Joliot-Curie
BEUVRAGES - École maternelle Pauline Kergomard

BRUAY SUR L'ESCAUT - École élémentaire Claude Monet
BRUAY SUR L'ESCAUT - École élémentaire Emile Zola
BRUAY SUR L'ESCAUT - École élémentaire George Brassens
BRUAY SUR L'ESCAUT - École élémentaire Léo Lagrange
BRUAY SUR L'ESCAUT - École maternelle Daniel Fery
BRUAY SUR L'ESCAUT - École maternelle Henri Matisse
BRUAY SUR L'ESCAUT - École maternelle Joliot-Curie
BRUAY SUR L'ESCAUT - École maternelle Paul Langevin
DENAIN - École élémentaire Diderot Niveau 1
DENAIN - École élémentaire Emile Zola
DENAIN - École élémentaire Michelet
DENAIN - École élémentaire Pascal-Descartes
DENAIN - École élémentaire Voltaire Niveau 2
DENAIN - École maternelle André Jurenil
DENAIN - École maternelle Charles Gide
DENAIN - École maternelle Condorcet

DENAIN - École maternelle Groupe Scolaire Patrick Roy
DENAIN - École maternelle George Sand
DENAIN - École maternelle La Fontaine
DENAIN - École maternelle Pasteur
DENAIN - École maternelle Victor Hugo
DENAIN - École primaire Berthelot
DOUAI - École élémentaire d'application Jean Jaurès
DOUAI - École élémentaire Eugène Lenglet
DOUAI - École élémentaire Ferdinand Buisson
DOUAI - École élémentaire Jeanne Georg
DOUAI - École élémentaire Jules & Léon Maurice
DOUAI - École élémentaire Robert Mohen
DOUAI - École maternelle Bernard De Lattre
DOUAI - École maternelle Jean de la Fontaine
DOUAI - École maternelle La Mouchonnière
DOUAI - École maternelle Leclerc de Hautecloque

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

DOUAI - École maternelle Madame de Sévigné
DOUAI - École maternelle Marie Curie
DOUAI - École maternelle Mohen-Capucines
DOUAI - École primaire Denis Papin
DOUAI - École primaire Tilleuls-Solitude
DUNKERQUE - École élémentaire du Torpilleur
DUNKERQUE - École élémentaire Jean Jaurès
DUNKERQUE - École élémentaire Jules Ferry
DUNKERQUE - École élémentaire La Meunerie
DUNKERQUE - École élémentaire Paul Meurisse
DUNKERQUE - École élémentaire Trystam
DUNKERQUE - École maternelle Andersen
DUNKERQUE - École maternelle Carré de la vieille
DUNKERQUE - École maternelle de l'Alliance
DUNKERQUE - École maternelle du Torpilleur
DUNKERQUE - École maternelle Jean Giono

DUNKERQUE - École maternelle Jules Verne
DUNKERQUE - École maternelle La Meunerie
DUNKERQUE - École maternelle Paul Meurisse
DUNKERQUE - École maternelle Trystam
DUNKERQUE - École maternelle Victor Hugo
DUNKERQUE - École primaire André Nita
DUNKERQUE - École primaire Lucien Maillart
DUNKERQUE - École primaire Paul Dessinguez
DUNKERQUE - École primaire Trystam
ESCAUPONT - École élémentaire du Centre
ESCAUPONT - École élémentaire Brunehaut
ESCAUPONT - École maternelle Brunehaut
ESCAUPONT - École maternelle du Centre
FLERS EN ESCREBIEUX - École primaire Pont de la Deûle
FORT MARDYCK - École élémentaire Roger Salengro
FORT MARDYCK - École maternelle Amirauté

FORT MARDYCK - École primaire Jean Jaurès - Condorcet
FOURMIES - École élémentaire Camille Dubocage
FOURMIES - École élémentaire Jacques Prévert
FOURMIES - École élémentaire Louis Aragon Niv 1
FOURMIES - École élémentaire Pierre Mendès-France Niv 2
FOURMIES - École maternelle Jean-Louis Chappat
FOURMIES - École maternelle Jules Guesde
FOURMIES - École maternelle Mogador
FOURMIES - École primaire Georges Brassens
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Blaise Pascal
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Buffon
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Célestin Freinet
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Jacques Brel
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Jacques Prévert
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Jean Moulin
GRANDE SYNTHÉ - École élémentaire Julie Daubié

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

GRANDE SYNTHE - École maternelle Blaise Pascal
GRANDE SYNTHE - École maternelle Buffon
GRANDE SYNTHE - École maternelle Célestin Freinet
GRANDE SYNTHE - École maternelle Clémenceau
GRANDE SYNTHE - École maternelle Jacques Brel
GRANDE SYNTHE - École maternelle Julie Daubié
GRANDE SYNTHE - École maternelle Pierre et Marie Curie
GRANDE SYNTHE - École maternelle Victor Hugo
GRANDE SYNTHE - École primaire Chabrier
GRANDE SYNTHE - École primaire Francisco Ferrer
GRANDE SYNTHE - École primaire Garcia Lorca
GRANDE SYNTHE - École primaire Pierre & Marie Curie
GRANDE SYNTHE - Groupe scolaire Verlaine
HAUTMONT - École élémentaire Auguste Perrier
HAUTMONT - École maternelle Auguste Perrier
HAUTMONT - École primaire Victor Hugo

HAUTMONT - Groupe scolaire Denies
HAUTMONT - Groupe scolaire Fontaine-Le Muguet
HAUTMONT - Groupe scolaire Jules Ferry
JEUMONT - Ecole élémentaire Annick Mouvet
JEUMONT - Ecole élémentaire Pierre De Ronsard
JEUMONT - Ecole maternelle Du Bellay
JEUMONT - Ecole maternelle Jean de la Fontaine
JEUMONT - Ecole maternelle La Bruyère
JEUMONT - Ecole maternelle Maryse Bastié
JEUMONT - Groupe scolaire Willy Dubois
LA SENTINELLE - École élémentaire Joliot-Curie
LA SENTINELLE - École maternelle Paul Langevin
LILLE - École élémentaire d'application Ampère
LILLE - École élémentaire Arago-Jacquart
LILLE - École élémentaire Berthelot - Jules Verne
LILLE - École élémentaire Bracke-Desrousseaux

LILLE - École élémentaire Chenier-Severine
LILLE - École élémentaire François Launay
LILLE - École élémentaire Lakanal - Madame Campan
LILLE - École élémentaire Littré
LILLE - École élémentaire Paul Painlevé
LILLE - École élémentaire Quinet-Rollin
LILLE - École élémentaire Turgot
LILLE - École élémentaire Viala-Voltaire
LILLE - École élémentaire Victor Duruy
LILLE - École maternelle d'application André
LILLE - École maternelle Antoine Brasseur
LILLE - École maternelle Béranger-Hachette
LILLE - École maternelle Bichat
LILLE - École maternelle Broca
LILLE - École maternelle Camille Desmoulins
LILLE - École maternelle Jean Bart

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

LILLE - École maternelle Jeanne Godard
LILLE - École maternelle La Briqueterie
LILLE - École maternelle La Bruyère
LILLE - École maternelle Léon Frapie
LILLE - École maternelle Les Moulins
LILLE - École maternelle Ovide Decroly
LILLE - École maternelle Pauline Kergomard
LILLE - École maternelle Philippe de Comines
LILLE - École maternelle Rachel Lempereur
LILLE - École maternelle Suzanne Lacore
LILLE - École maternelle Victor Hugo
LILLE - École primaire Cabanis-Bara
LILLE - École primaire Descartes-Montesquieu
LILLE - École primaire Jean Moulin-Louis Pergaud
LILLE - École primaire Lavoisier
LILLE - École primaire Nadaud Briand Buisson

LILLE - École primaire Richard Wagner
LILLE-LOMME- École maternelle Victor Hugo
LOUVROIL - École élémentaire Les Longs Prés
LOUVROIL - École élémentaire Nelson Mandela
LOUVROIL - École maternelle du Centre
LOUVROIL - École maternelle Les Longs Prés
LOUVROIL - École primaire Suzanne Lanoy Blin
LOUVROIL - Groupe scolaire Mespreuven-Eluard
LOOS - École élémentaire George Sand-Alphonse Daudet
LOOS - École élémentaire Victor Hugo-Sévigné
LOOS - École maternelle Charles Perrault
LOOS - École maternelle Florian
LOOS - École maternelle Marceline Desbordes- Valmore
MAUBEUGE - École élémentaire Claude Debussy
MAUBEUGE - École élémentaire G.Brassens / M.L. Piotte
MAUBEUGE - École élémentaire Grp Scolaire Jules Ferry

MAUBEUGE - École élémentaire Marcel Pagnol
MAUBEUGE - École élémentaire Pierre Corneille Epinette
MAUBEUGE - École maternelle Alphonse Daudet
MAUBEUGE - École maternelle Anne Frank-Charles Perrault
MAUBEUGE - École maternelle Elise Dussart
MAUBEUGE - École maternelle Jardins Du Tilleul
MAUBEUGE - École maternelle Les Marronniers
MAUBEUGE - École primaire Andersen-Hugo
MAUBEUGE - École primaire Lamartine - Blanche Neige
NEUF MESNIL - École primaire
RACHES - École élémentaire Suzanne Lanoy
RACHES - École maternelle Françoise Dolto
RAISMES - École élémentaire Anne Godeau
RAISMES - École élémentaire Irène Joliot-Curie
RAISMES - École maternelle Jules Moriametz
RAISMES - École maternelle Marcel Danna

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

RAISMES - École primaire Anatole France
RAISMES - École primaire Paul Langevin
ROUBAIX - École élémentaire Albert Camus
ROUBAIX - École élémentaire Condorcet
ROUBAIX - École élémentaire Edgard Quinet-Paul Bert
ROUBAIX - École élémentaire Ernest Renan
ROUBAIX - École élémentaire Jean Macé
ROUBAIX - École élémentaire Lakanal
ROUBAIX - École élémentaire Lavoisier
ROUBAIX - École élémentaire Léon Marlot
ROUBAIX - École élémentaire Littre
ROUBAIX - École élémentaire Montaigne
ROUBAIX - École élémentaire Montesquieu
ROUBAIX - École élémentaire Pierre De Ronsard Niveau 1
ROUBAIX - École élémentaire Pierre De Ronsard Niveau 2
ROUBAIX - École élémentaire Pierre De Roubaix

ROUBAIX - École élémentaire Simone Veil
ROUBAIX - École maternelle Albert Camus
ROUBAIX - École maternelle Albert Samain
ROUBAIX - École maternelle Alphonse Daudet
ROUBAIX - École maternelle Charles Perrault
ROUBAIX - École maternelle Ernest Renan
ROUBAIX - École maternelle George Sand
ROUBAIX - École maternelle Henri Carette
ROUBAIX - École maternelle Jacques Prévert
ROUBAIX - École maternelle Jean Mace
ROUBAIX - École maternelle Jules Verne
ROUBAIX - École maternelle Lavoisier
ROUBAIX - École maternelle Linné
ROUBAIX - École maternelle Paul Valéry
ROUBAIX - École maternelle Pierre De Ronsard
ROUBAIX - École primaire Blaise Pascal

ROUBAIX - École primaire Boileau-Pasteur
ROUBAIX - École primaire Buffon
ROUBAIX - École primaire Edmond Rostand
ROUBAIX - École primaire Elsa Triolet
ROUBAIX - École primaire François Villon
ROUBAIX - École primaire Henri Carette
ROUBAIX - École primaire Jules Ferry
ROUBAIX - École primaire Jules Guesde
ROUBAIX - École primaire Legouve
ROUBAIX - École primaire Léo Lagrange
ROUBAIX - École primaire Léon Gambetta
ROUBAIX - École primaire Lucie Aubrac
ROUBAIX - École primaire Michelet
ROUBAIX - École primaire Pierre Brossolette
ROUBAIX - École primaire Voltaire-Diderot
ST POL SUR MER - École élémentaire Anatole France

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

ST POL SUR MER - École élémentaire Jean Jaurès
ST POL SUR MER - École élémentaire Joliot-Curie
ST POL SUR MER - École élémentaire Jules Verne
ST POL SUR MER - École élémentaire Langevin
ST POL SUR MER - École élémentaire Nicolas Copernic
ST POL SUR MER - École élémentaire Vancauwenberghe
ST POL SUR MER - École maternelle Copernic
ST POL SUR MER - École maternelle Joliot-Curie
ST POL SUR MER - École maternelle Jules Verne
ST POL SUR MER - École maternelle Langevin
ST POL SUR MER - École maternelle Pauline Kergomard
ST POL SUR MER - École maternelle Vancauwenberghe
ST POL SUR MER - École maternelle Victor Hugo
TOURCOING - École élémentaire Albert Camus

TOURCOING - École élémentaire Balzac-Hugo
TOURCOING - École élémentaire Descartes
TOURCOING - École élémentaire Edouard Herriot
TOURCOING - École élémentaire Jacquard
TOURCOING - École élémentaire Jacques Prévert
TOURCOING - École élémentaire Jean Jaurès niveau 2
TOURCOING - École élémentaire Jean Mace
TOURCOING - École élémentaire Jules Ferry Niveau 1
TOURCOING - École élémentaire La Fontaine
TOURCOING - École élémentaire Lamartine Niveau 2
TOURCOING - École élémentaire Lavoisier
TOURCOING - École élémentaire Michelet
TOURCOING - École élémentaire Pasteur
TOURCOING - École élémentaire Paul Bert

TOURCOING - École élémentaire Paul Claudel
TOURCOING - École élémentaire Pierre Brossolette
TOURCOING - École élémentaire Racine niveau 1
TOURCOING - École élémentaire René Lecocq
TOURCOING - École élémentaire Rouget De Lisle
TOURCOING - École maternelle Albert Camus
TOURCOING - École maternelle Balzac
TOURCOING - École maternelle Claude Bernard
TOURCOING - École maternelle Descartes
TOURCOING - École maternelle Edouard Branly
TOURCOING - École maternelle Edouard Herriot
TOURCOING - École maternelle Jacquard
TOURCOING - École maternelle Jacques Prévert
TOURCOING - École maternelle La Fontaine

ÉCOLES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

TOURCOING - École maternelle Lamartine
TOURCOING - École maternelle Maria Dron
TOURCOING - École maternelle Michelet
TOURCOING - École maternelle Pasteur
TOURCOING - École maternelle Paul Bert
TOURCOING - École maternelle Paul Claudel
TOURCOING - École maternelle Pauline Kergomard
TOURCOING - École maternelle Pierre Brossolette
TOURCOING - École maternelle Pierre Corneille
TOURCOING - École maternelle Racine
TOURCOING - École maternelle Rouget De Lisle
TOURCOING - École maternelle Voltaire
TOURCOING - École primaire Charles De Gaulle
TOURCOING - École primaire Condorcet
TOURCOING - École primaire Maurice Bonnot

VALENCIENNES - École élémentaire Emile Zola
VALENCIENNES - École élémentaire Siméon Cuveillier
VALENCIENNES - École maternelle Emile Zola
VALENCIENNES - École maternelle Hélène Boucher
VALENCIENNES - École maternelle Louise Weiss
VALENCIENNES - École maternelle Siméon Cuveillier
VALENCIENNES - École primaire Gisèle Halimi
VALENCIENNES - École primaire Groupe Scolaire Saint Exupéry
VALENCIENNES - École primaire Jean Mineur
VALENCIENNES - École primaire Louis Duvant
WAVRECHAIN SOUS DENAIN - École élémentaire Maurice Thorez
WAVRECHAIN SOUS DENAIN - École maternelle Maurice Thorez
WAZIERS - École élémentaire Copernic
WAZIERS - École élémentaire Frédéric Chopin
WAZIERS - École élémentaire Gambetta

WAZIERS - École élémentaire Guironnet
WAZIERS - École maternelle Jacques Duclos
WAZIERS - École maternelle Joliot-Curie
WIGNEHIES- École élémentaire du Terne
WIGNEHIES- École maternelle du Terne

Écoles situées dans un « quartier urbain particulièrement difficile » (plan violence)

Retrouvez la liste des écoles relevant des quartiers urbains particulièrement difficiles dans le Bulletin spécial n° 10 du 08 mars 2001 en cliquant [ici](#).

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	BEUVRAGES	École élémentaire ou primaire	Diderot Niveau 1	DENAIN	École maternelle	Carré De La Vieille	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	BEUVRAGES	École maternelle	Andre Jurenil	DENAIN	École maternelle	Paul Meurisse	DUNKERQUE
École maternelle	Joliot Curie	BEUVRAGES	École maternelle	Victor Hugo	DENAIN	École maternelle	Jean Giono	DUNKERQUE
École maternelle	Pauline Kergomard	BEUVRAGES	École maternelle	George Sand	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Paul Dessinguez	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Centre	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Berthelot	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	FORT-MARDYCK
École élémentaire ou primaire	Jules Valles	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École maternelle	Charles Gide	DENAIN	École maternelle	Amirauté	FORT-MARDYCK
École élémentaire ou primaire	Le Jard	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Tilleuls-Solitude	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Buffon	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Hameau De Macou	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École maternelle	Leclerc De Hautecloque	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Blaise Pascal	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Hameau De Macou	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Du Fort Louis _ André Nita	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Paul Verlaine	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Centre	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Lucien Maillart	DUNKERQUE	École maternelle	Buffon	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Le Jard	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Paul Meurisse	DUNKERQUE	École maternelle	Blaise Pascal	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	La Chaussiette	CONDE-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	DUNKERQUE	École maternelle	Paul Verlaine	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Voltaire Niveau2	DENAIN	École maternelle	De l'Alliance	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Jean Moulin	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Emile Zola	DENAIN	École maternelle	Andersen	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Julie Daubié	GRANDE-SYNTHE

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jacques Brel	GRANDE-SYNTHE	École maternelle	La Bruyere	LILLE	École maternelle	Rachel Lempereur	LILLE
École maternelle	Clémenceau	GRANDE-SYNTHE	École maternelle	La Briqueterie	LILLE	École maternelle	Jean Bart	LILLE
École maternelle	Julie Daubié	GRANDE-SYNTHE	École élémentaire ou primaire	Berthelot-Jules Verne	LILLE	École élémentaire ou primaire	Viala-Voltaire	LILLE
École maternelle	Jacques Brel	GRANDE-SYNTHE	École élémentaire ou primaire	Cabanis-Bara	LILLE	École élémentaire ou primaire	Ampere	LILLE
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Lakanal-Madame Campan	LILLE	École élémentaire ou primaire	Littre	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Jules Ferry	HAUTMONT	École maternelle	Suzanne Lacore	LILLE	École élémentaire ou primaire	Quinet-Rollin	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Willy Dubois	JEUMONT	École maternelle	Antoine Brasseur	LILLE	École élémentaire ou primaire	Chenier-Severine	LILLE
École élémentaire ou primaire	Ronsard	JEUMONT	École maternelle	Broca	LILLE	École maternelle	Bichat	LILLE
École maternelle	La Bruyere	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Turgot	LILLE	École maternelle	Camille Desmoulins	LILLE
École maternelle	Du Bellay	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Nadaud Briand Buisson	LILLE	École maternelle	Ovide Decroly	LILLE
École élémentaire ou primaire	Joliot Curie	LA SENTINELLE	École élémentaire ou primaire	Richard Wagner	LILLE	École maternelle	Beranger-Hachette	LILLE
École maternelle	Paul Langevin	LA SENTINELLE	École élémentaire ou primaire	Bracke-Desrousseaux	LILLE	École maternelle	Andre	LILLE
École élémentaire ou primaire	Paul Painleve	LILLE	École maternelle	Jeanne Godart	LILLE	École élémentaire ou primaire	Victor Duruy	LILLE
École maternelle	Leon Frapie	LILLE	École élémentaire ou primaire	George Sand	LILLE	École élémentaire ou primaire	Arago-Jacquart	LILLE

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Philippe De Comines	LILLE	École élémentaire ou primaire	Lamartine – blanche Neige	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Montaigne	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Victor Hugo	LILLE	École élémentaire ou primaire	Pierre Corneille Epinettée	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Gpe Des Provinces	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Les Moulins	LILLE	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Jules Ferry	MAUBEUGE	École maternelle	Reine Astrid	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	George Sand-Alphonse Daudet	LOOS	École maternelle	Les Marronniers	MAUBEUGE	École maternelle	Experimentale Anne Frank	MONS-EN-BAROEUL
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo-Sevigne	LOOS	École élémentaire ou primaire	G. Brassens - M.L. Piotte	MAUBEUGE	École maternelle	Lamartine Gpe Provinces Franc.	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Charles Perrault	LOOS	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	MAUBEUGE	École maternelle	Le Petit Prince	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Marceline Desbordes-Valmore	LOOS	École élémentaire ou primaire	Andersen - Hugo	MAUBEUGE	École maternelle	Montaigne	MONS-EN-BAROEUL
École maternelle	Florian	LOOS	École élémentaire ou primaire	Claude Debussy	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Suzanne Lanoy	RACHES
École élémentaire ou primaire	Nelson Mandela	LOUVROIL	École maternelle	Alponse Daudet	MAUBEUGE	École maternelle	Francoise Dolto	RACHES
École élémentaire ou primaire	Groupe Scol Mespreuven-Eluard	LOUVROIL	École maternelle	Anne Frank-Charles Perrault	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	RAISMES
École élémentaire ou primaire	Les Longs Pres	LOUVROIL	École maternelle	Jardins Du Tilleul	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Anne Godeau	RAISMES
École élémentaire ou primaire	Suzanne Lanoy Blin	LOUVROIL	École maternelle	Elise Dussart	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Irene Joliot-Curie	RAISMES
École maternelle	Du Centre	LOUVROIL	École élémentaire ou primaire	Experimentale Helene Boucher	MONS-EN-BAROEUL	École élémentaire ou primaire	Anatole France	RAISMES
École maternelle	Des Longs Pres	LOUVROIL	École élémentaire ou primaire	Ronsard	MONS-EN-BAROEUL	École maternelle	Jules Moriamez	RAISMES

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Marcel Danna	RAISMES	École maternelle	Lavoisier	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Blaise Pascal	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Lucie Aubrac	ROUBAIX	École maternelle	Ernest Renan	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Jules Guesde	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Condorcet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Henri Carette	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Leon Marlot	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Lakanal	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Montaigne	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre Brossollette	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Littre	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Leon Gambetta	ROUBAIX	École maternelle	Linne	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Legouve	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Edgard Quinet-Paul Bert	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre De Roubaix	ROUBAIX
École maternelle	George Sand	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Buffon	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre De Ronsard Niveau 1	ROUBAIX
École maternelle	Jules Verne	ROUBAIX	École maternelle	Alphonse Daudet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Boileau-Pasteur	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Montesquieu	ROUBAIX	École maternelle	Albert Samain	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Pierre De Ronsard Niveau 2	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Lavoisier	ROUBAIX	École maternelle	Paul Valery	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Jean Mace	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Ernest Renan	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	ROUBAIX	École maternelle	Jacques Prevert	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Michelet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Elsa Triolet	ROUBAIX	École maternelle	Pierre De Ronsard	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Albert Camus	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Francois Villon	ROUBAIX	École maternelle	Charles Perrault	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Edmond Rostand	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Voltaire-Diderot	ROUBAIX	École maternelle	Jean Mace	ROUBAIX

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP+ »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Simone Veil	ROUBAIX	École maternelle	Pasteur	TOURCOING	École maternelle	Racine	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Léo Lagrange	ROUBAIX	École maternelle	Rouget De Lisle	TOURCOING	École maternelle	Edouard Branly	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Hainaut Baugnies	THIVENCELLE	École maternelle	Michelet	TOURCOING	École maternelle	Voltaire	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Paul Claudel	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Pierre Brossolette	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jacques Chirac	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Lamartine Niveau 2	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	La Fontaine	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jean Mineur	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry Niveau 1	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Condorcet	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Emile Zola	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Albert Camus	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Edouard Herriot	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Louis Duvant	VALENCIENNES
École maternelle	Lamartine	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jean Jaures Niveau 2	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Gisèle Halimi	VALENCIENNES
École maternelle	Paul Claudel	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Paul Bert	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Saint Exupery	VALENCIENNES
École maternelle	Albert Camus	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Racine Niveau 1	TOURCOING	École maternelle	Helene Boucher	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Michelet	TOURCOING	École maternelle	Pierre Brossolette	TOURCOING	École maternelle	Emile Zola	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Rouget De Lisle	TOURCOING	École maternelle	Edouard Herriot	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Maurice Thorez	WAVRECHAIN SOUS DENAIN
École élémentaire ou primaire	Pasteur	TOURCOING	École maternelle	La Fontaine	TOURCOING	École maternelle	Maurice Thorez	WAVRECHAIN SOUS DENAIN
École élémentaire ou primaire	Lavoisier	TOURCOING	École maternelle	Paul Bert	TOURCOING			

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Marius Assez	ABSCON	École élémentaire ou primaire	Simone Veil	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Emile Zola	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Jules Ferry	ABSCON	École élémentaire ou primaire	Jean-Baptiste Carpeaux	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Léo Lagrange	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Francois Wartel	ANICHE	École maternelle	Jean Jaures	ANZIN	École maternelle	Joliot Curie	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Maxime Quevy	ANICHE	École maternelle	Gallieni	ANZIN	École maternelle	Daniel Ferry	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Basuyaux	ANICHE	École maternelle	Du Mont D'Anzin	ANZIN	École maternelle	Paul Langevin	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Archeveque	ANICHE	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	AUBY	École maternelle	Henri Matisse	BRUAY-SUR-L'ESCAUT
École maternelle	Jean Schmidt	ANICHE	École élémentaire ou primaire	G. Brassens - J. Prevert	AUBY	École élémentaire ou primaire	Jacques Prevert	BUSIGNY
École maternelle	Marcel Cachin	ANICHE	École élémentaire ou primaire	Jules Guesde	AUBY	École élémentaire ou primaire	Claude Bernard	BUSIGNY
École maternelle	Yvon Fosse	ANICHE	École maternelle	Gerard Philipe	AUBY	École maternelle	Du Centre	BUSIGNY
École élémentaire ou primaire	Daniel Vincent	ANOR	École élémentaire ou primaire		BAZUEL	École élémentaire ou primaire	Kennedy	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Du Centre	ANOR	École élémentaire ou primaire	Danielle Casanova	BOUSSOIS	École élémentaire ou primaire	Raymond Gernez	CAMBRAI
École maternelle	Les P'Tits Loups	ANOR	École maternelle	Centre	BOUSSOIS	École maternelle	Kennedy	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Charles De Gaulle	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Georges Brassens	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	École maternelle	Raymond Gernez	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Jean Jaures	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Claude Monet	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Albert Goris	CATILLON-SUR-SAMBRE

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Paul Bert	CAUDRY	École maternelle	Pasteur	DENAIN	École maternelle	Du Hainaut	DOUCHY-LES-MINES
École maternelle	Batisse Et Laite	CAUDRY	École maternelle	Condorcet	DENAIN	École maternelle	Victor Hugo	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Paul Eluard	COUDEKERQUE-BRANCHE	École maternelle	La Fontaine	DENAIN	École maternelle	Henri Barbusse	DOUCHY-LES-MINES
École maternelle	Paul Fort	COUDEKERQUE-BRANCHE	École élémentaire ou primaire	Eugene Lenglet	DOUAI	École maternelle	Villars	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Blanc Misseron	CRESPIN	École élémentaire ou primaire	Ferdinand Buisson	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Nicolas Copernic	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Centre-Parc-Bellevue	CRESPIN	École élémentaire ou primaire	Jules Et Leon Maurice	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Jules Verne	DUNKERQUE
École maternelle	Blanc Misseron	CRESPIN	École maternelle	Jean De La Fontaine	DOUAI	École élémentaire ou primaire	G.Vancauwenberghe	DUNKERQUE
École maternelle	Du Centre	CRESPIN	École maternelle	La Mouchonniere	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Jean-Jaurès Condorcet	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	DECHY	École maternelle	Bernard De Lattre	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	DUNKERQUE
École maternelle	De La Longue Borne	DECHY	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Copernic	DUNKERQUE
École maternelle	Anne Frank	DECHY	École élémentaire ou primaire	Centre	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Jules Verne	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Pascal-Descartes	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Jules Mousseron	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	G.Vancauwenberghe	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Michelet	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Barbusse	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Joliot-Curie	DUNKERQUE
École maternelle	Branly Sévigné Patrick Roy	DENAIN	École maternelle	Jules Mousseron	DOUCHY-LES-MINES	École élémentaire ou primaire	Anatole France	DUNKERQUE

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Langevin	DUNKERQUE	École maternelle	Sevigne-Simon	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Pont De La Deule	FLERS-EN-ESCREBIEUX
École élémentaire ou primaire	Jean Jaurès	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Centre	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Pierre Mendes-France Niv2	FOURMIES
École maternelle	Victor Hugo	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Brunehaut	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Louis Aragon Niveau 1	FOURMIES
École maternelle	Langevin	DUNKERQUE	École maternelle	Brunehaut	ESCAUTPONT	École maternelle	Jules Guesde	FOURMIES
École maternelle	Pauline Kergomard	DUNKERQUE	École maternelle	Centre	ESCAUTPONT	École maternelle	Les Lilas	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Simon Martin	ECAILLON	École élémentaire ou primaire	Jean Lurcat	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Camille Dubocage	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Ernest Renan Niveau 1	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Louis Pergaud	FEIGNIES	École maternelle	Jean-Louis Chappat	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo Niveau 2	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Tortel Curie	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Louis Pasteur Niveau 2	FRESNES-SUR-ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Marcel Cachin	ESCAUDAIN	École maternelle	Jacques Prevert	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Pierre Et Marie Curie Niveau 1	FRESNES-SUR-ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	ESCAUDAIN	École maternelle	Anne Frank	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Daniel Fery	FRESNES-SUR-ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	ESCAUDAIN	École maternelle	Elsa Triolet	FEIGNIES	École maternelle	Paul Langevin	FRESNES-SUR-ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Schneider	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Irene Joliot-Curie	FENAIN	École élémentaire ou primaire	Marie Curie Joliot Curie	GUESNAIN
École maternelle	Marcel Cachin	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Des Tilleuls	FENAIN	École maternelle	Paul Bernard	GUESNAIN
École maternelle	Roger Salengro	ESCAUDAIN	École maternelle	Catherine Poteaux	FENAIN	École maternelle	Elsa Triolet	GUESNAIN

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Groupe Sco Fontaine Le Muguet	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Leclerc Clémenceau	LALLAING	École maternelle	Victor Hugo	LILLE
École élémentaire ou primaire	Grpe Scol Denies	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Albert Camus	LALLAING	École élémentaire ou primaire	Leon Blum	LILLE
École élémentaire ou primaire	Auguste Perier	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Henri Dunant-Montessori	LALLAING	École élémentaire ou primaire	Jean Minet	LILLE
École maternelle	Auguste Perier	HAUTMONT	École maternelle	Marie Curie	LALLAING	École maternelle	Paul Bert	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Saint Exupery	HEM	École élémentaire ou primaire	Pierre Et Marie Curie	LE CATEAU-CAMBRESIS	École maternelle	Adolphe Defrenne	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Marie Curie	HEM	École élémentaire ou primaire	Auguste Herbin	LE CATEAU-CAMBRESIS	École élémentaire ou primaire	Francois Launay	LILLE
École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	HEM	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	LE CATEAU-CAMBRESIS	École maternelle	Pauline Kergomard	LILLE
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	HEM	École élémentaire ou primaire	Henri Matisse	LE CATEAU-CAMBRESIS	École élémentaire ou primaire	Ariane Capon	LILLE
École maternelle	Groupe Scolaire Saint Exupery	HEM	École élémentaire ou primaire	Trulin-Samain	LILLE	École élémentaire ou primaire	Simone Veil	LOURCHES
École maternelle	Groupe Marie Curie	HEM	École élémentaire ou primaire	Desbordes Valmore	LILLE	École maternelle	Les Coquelicots	LOURCHES
École maternelle	Jean De La Fontaine	HEM	École élémentaire ou primaire	Maria Montessori	LILLE	École élémentaire ou primaire	Hélène Carrere D'Encausse	MARLY
École maternelle	Marcel Pagnol	HEM	École maternelle	Jean Aicard	LILLE	École élémentaire ou primaire	Maurice Fostier	MARPENT
École élémentaire ou primaire	Annick Mouvet	JEUMONT	École maternelle	Jean Jaures	LILLE	École élémentaire ou primaire	Du champ fleuri	MASNY
École maternelle	Jean De La Fontaine	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Sevigne-Voltaire	LILLE	École élémentaire ou primaire	Jean Mabuse	MAUBEUGE

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire		MAZINGHIEN	École maternelle	Pierre Et Marie Curie	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin Niveau 1	ROEULX
École élémentaire ou primaire	Cezanne	MONCHECOURT	École maternelle	Le Courant D'Eau	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire	Condorcet Niveau 2	ROEULX
École élémentaire ou primaire		MONTAY	École élémentaire ou primaire	Groupe Langevin-Wallon	PECQUENCOURT	École maternelle	Joliot Curie	ROEULX
École élémentaire ou primaire	Malraux-Pasteur	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	École élémentaire ou primaire	Bellegambe-Lemay	PECQUENCOURT	École maternelle	Pasteur	ROEULX
École maternelle	Victor Hugo	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	École élémentaire ou primaire	Gpe Scolaire Charles Perrault	PECQUENCOURT	École maternelle	Albert Camus	ROUBAIX
École maternelle	La Fontaine	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	École maternelle	Suzanne Lannoy	PECQUENCOURT	École élémentaire ou primaire	Alphonse Dutoit	SECLIN
École élémentaire ou primaire		NEUVILLY	École élémentaire ou primaire	Jean Marie Brison	QUIEVRECHAIN	École maternelle	Louise Michel-Marie Curie	SECLIN
École élémentaire ou primaire	Groupe Leon-Paul Boisseau	ODOMEZ	École maternelle	Crontevoye	QUIEVRECHAIN	École élémentaire ou primaire	Aime Cesaire	SAINT-SOUPLET
École élémentaire ou primaire	Henri Matisse	ONNAING	École maternelle	Pasteur	QUIEVRECHAIN	École élémentaire ou primaire	Paulette Deblock	SIN-LE-NOBLE
École élémentaire ou primaire	Cuvinot	ONNAING	École élémentaire ou primaire	Jean Vilar	RECQUIGNIES	École élémentaire ou primaire	Suzanne Lanoy	SIN-LE-NOBLE
École maternelle	Jacques Prevert	ONNAING	École élémentaire ou primaire	Du Centre	RECQUIGNIES	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	SIN-LE-NOBLE
École maternelle	Cuvinot	ONNAING	École maternelle	Hameau Rocq	RECQUIGNIES	École élémentaire ou primaire	La Sucrierie	SIN-LE-NOBLE
École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	OSTRICOURT	École maternelle	Paul Langevin	RECQUIGNIES	École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	SIN-LE-NOBLE
École élémentaire ou primaire	Robert Anselin	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire		REJET-DE-BEAULIEU	École élémentaire ou primaire	Molière	SIN-LE-NOBLE

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire des informations diverses](#)

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Suzanne Lanoy	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Simone Veil	WATTIGNIES
École maternelle	Joliot Curie	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Georges Germay	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Josephine Baker	WATTIGNIES
École élémentaire ou primaire	Louis Aragon	SOMAIN	École élémentaire ou primaire	Carnot	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Jean Mace	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Desire Chevallier	SOMAIN	École élémentaire ou primaire	Marcel Caby	VIEUX-CONDE	École maternelle	Jacques Brel	WATTRELOS
École maternelle	Anselme Lesage	SOMAIN	École maternelle	Centre	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Leo Lagrange	WATTRELOS
École maternelle	Elsa Triolet	SOMAIN	École maternelle	Pierre Lemoine	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Voltaire	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Balzac-Hugo	TOURCOING	École maternelle	Du Rieu	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Jean Zay	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Jacquard	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Josephine Baker	VILLENEUVE-D'ASCQ	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Condorcet	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Jean Mace	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Bossuet	VILLENEUVE-D'ASCQ	École élémentaire ou primaire	Lavoisier	WATTRELOS
École maternelle	Balzac	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Verhaeren	VILLENEUVE-D'ASCQ	École élémentaire ou primaire	Lakanal	WATTRELOS
École maternelle	Jacquard	TOURCOING	École maternelle	Bossuet	VILLENEUVE-D'ASCQ	École maternelle	Leo Lagrange	WATTRELOS
École maternelle	Maria Dron	TOURCOING	École maternelle	Josephine Baker	VILLENEUVE-D'ASCQ	École maternelle	Mousserie-Jean Zay	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Charles De Gaulle	TOURCOING	École maternelle	Van Der Meersch	VILLENEUVE-D'ASCQ	École maternelle	Ferdinand Buisson	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire		VICQ	École maternelle	Jules Verne	VILLENEUVE-D'ASCQ	École élémentaire ou primaire	Albert Camus	WATTRELOS

Écoles relevant de l'Éducation prioritaire « REP »

Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre Curie	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Pierre Brossolette	WATTRELOS
École maternelle	Albert Camus	WATTRELOS
École maternelle	Marie Curie	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Copernic	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Guironnet	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Leon Gambetta	WAZIERS
École maternelle	Frederic Chopin Ct Notre Dame	WAZIERS
École maternelle	Joliot Curie	WAZIERS
École maternelle	Jacques Duclos	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Du Terne	WIGNEHIES
École maternelle	Du Terne	WIGNEHIES

Écoles relevant du contrat local d'accompagnement « CLA »

Sigle	Patronyme	Commune
École primaire	Jacques Prévert	Fourmies
École maternelle	Mogador	Fourmies
Groupe scolaire	André Malraux	Cambrai
École maternelle	Jean Lebas	Caudry
École maternelle	Condorcet	Caudry
École primaire	Publique	Honnechy
École primaire	RPC De Villers-outreau	Villers-outreaux
École élémentaire	Robert Mohen	Douai
Groupe scolaire	Descartes Montesquieu Blanc	Lille
École primaire	Roger Salengro	Armentières
Groupe scolaire	Maria Montessori - Jean Mace	Halluin
École maternelle	Anna Foucart	Valenciennes
École élémentaire	Jean Moulin	Valenciennes

Écoles accueillant une ULIS TSA, TSLA ou TFA

Toute école est susceptible d'accueillir en inclusion individuelle des enfants en situation de handicap avec ou sans soutien extérieur d'un service ou d'un établissement spécialisé.

Écoles accueillant une ULIS – Troubles envahissant du développement (TSA)

ANICHE	ECOLE FRANCOIS WARTEL
ARMENTIERES	ANATOLE FRANCE
DOUAI	ECOLE DENIS PAPIN
DUNKERQUE	ECOLE LOUISE DE BETTIGNIES
DUNKERQUE	ECOLE CHATEAU D'EAU - PORTE D'EAU
ESCAUTPONT	ECOLE CENTRE
FEIGNIES	ECOLE LOUIS PERGAUD
FOURMIES	ECOLE LOUIS ARAGON NIVEAU 1
GRANDE SYNTHÉ	ECOLE JACQUES BREL
HALLUIN	ECOLE JEAN MACE- MARIA MONTESSORI
LE CATEAU CAMBRESIS	ECOLE HENRI MATISSE
LILLE	ECOLE TRULIN-SAMAIN
LYS LEZ LANNOY	ECOLE PAUL BERT

Écoles accueillant une ULIS – Troubles envahissant du développement (TSA)

MARQUETTE LEZ LILLE	ECOLE ALOUETTES - PAUL BERT
ROUBAIX	ECOLE MICHELET
ST AMAND LES EAUX	ECOLE MARCEL BENOIST
TEMPLEUVE EN PEVELE	JULES VERNE
TOURCOING	ECOLE JACQUES PREVERT
TOURCOING	ECOLE PAUL CLAUDEL
VILLENEUVE D ASCQ	ECOLE VERHAEREN

Écoles accueillant une ULIS – Troubles spécifiques du langage (TSLA)

DUNKERQUE	ECOLE DE LA MER
GRANDE-SYNTHÉ	ECOLE FREINET
MAUBEUGE	ECOLE THOMAS PESQUET

Écoles accueillant une ULIS – Troubles de la fonction auditive (TFA)

DOUAI	ECOLE ANNEXE JEAN ANDRIEU
LILLE	MARIA MONTESSORI
VALENCIENNES	ECOLE GISELE HALIMI

UTILISATION DE L'AFFECTATION EN DEHORS DES VŒUX

Ce dispositif a pour objectif d'affecter hors vœux les participants obligatoires restés sans poste après le lancement de l'algorithme afin que chaque enseignant ait connaissance de son affectation à l'issue du mouvement informatisé.

Ils seront nommés sur tout type de postes restés vacants sur l'ensemble du département au regard de leur barème :

- à titre définitif en cas de non respect des règles du mouvement (formulation de 1 à 30 vœux dont 2 vœux MOB minimum) ou de non participation au mouvement.
- à titre provisoire en cas de respect des règles du mouvement.

Coordonnées des circonscriptions du département

Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :	Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :
AVESNES / VALENCIENNES ASH	Cédric DAVID	03.27.61.09.63	DUNKERQUE / LILLE2 ASH	Benoît BECQUART	03.28.66.58.60
AVESNES / AULNOYE	Sylvie PFROGNER	03.57.83.50.25	DUNKERQUE / BAILLEUL	Marie YESSAD	03.28.49.11.68
AVESNES / FOURMIES	Sophie MERIAUX	03.27.61.59.20	DUNKERQUE / BERGUES	Aurore SANTIN	03.28.68.19.89
AVESNES / JEUMONT	Marie-Laure DEVILLERS	03.27.69.75.20	DUNKERQUE / CENTRE	Damien DEHEUNYNCK	03.28.60.95.17
AVESNES / LE QUESNOY	Annie SOLOCH	03.27.42.81.00	DUNKERQUE / GRAVELINES	Valérie DESLYPPER	03.28.21.61.14
AVESNES / MAUBEUGE	Pascal SILVAIN	03.27.65.00.00	DUNKERQUE / HAZEBROUCK	Séverine LEPRETRE	03.28.41.86.14
CAMBRAI / CENTRE	Vincent COTTON	03.27.70.07.60	DUNKERQUE / ST-POL	Karine LECLERCQ	03.28.64.96.79
CAMBRAI / LE CATEAU	Sandrine CHARLEZ	03.27.84.05.62	DUNKERQUE / WORMHOUT	Maryse DEPERSIN	03.28.50.34.80
CAMBRAI / SUD	Richard KRAWIEC	03.27.70.71.20	LILLE1 / NORD	Patrice GASPARD	03.57.83.50.70
DOUAI / CAMBRAI ASH	Vincent LOGEON	03.27.71.22.02	LILLE1 / CENTRE	Adrienne GASPARD	03.57.83.50.30
DOUAI / CANTIN	Djurdjura KINZIGER	03.27.71.22.05	LILLE1 / HELLEMMES	Alain PUEL	03.57.83.50.40
DOUAI / CENTRE	Christelle DEVRED	03.27.71.22.08	LILLE1 / LAMBERSART	Francis VALZY	03.57.83.50.50
DOUAI / CUINCY	Jérôme DUEE	03.27.71.22.14	LILLE1 / MARCQ-EN-BAROEUL	Anne SIMON	03.28.33.77.60
DOUAI / RIEULAY	Nathalie PICHARD	03.27.08.16.40	LILLE1 / SUD	Gérard DRUON	03.57.83.50.80
DOUAI / WAZIERS	Aline MERLOT	03.27.71.22.16	LILLE1-LILLE3 ASH	Vincent HOURRIEZ	03.57.83.50.60

Coordonnées des circonscriptions du département

Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :	Circonscription :	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :
LILLE2 / ANNŒULLIN	Simon TESTA	03.28.55.96.35	ROUBAIX / WASQUEHAL	Stéphane DUBOIS	03.20.99.97.90
LILLE2 / ARMENTIERES	Valérie NICOLAS	03.20.38.83.50	ROUBAIX / WATTRELOS	Laurence DEMAILLY	03.20.75.73.88
LILLE2 / LOMME	Delphine SAAD	03.20.17.09.80	TOURCOING / EST	Thomas DUPONT	03.20.27.96.30
LILLE2 / LOOS	Sabine PROFFIT	03.20.44.82.33	TOURCOING / OUEST	Nathalie LEMAIRE	03.20.28.16.40
LILLE3 / RONCHIN	Florence DUTHILLEUL	03.57.83.50.90	TOURCOING / RONCQ	Sandrine DORDAIN	03.20.94.00.10
LILLE3 / SECLIN	Bertrand LECREUX	03.20.16.01.36	VALENCIENNES / ANZIN	Mathieu GLORIEUX	03.27.33.84.30
LILLE3 / VILLENEUVE-D'ASCQ-NORD	Laëtitia ROGE	03.20.59.15.20	VALENCIENNES / BRUAY	Emmanuelle JACQUIER	03.27.28.22.80
LILLE3 / VILLENEUVE-D'ASCQ-SUD	Magalie DELPORTE	03.20.59.91.60	VALENCIENNES / CENTRE	Thierry MERCIER	03.27.44.72.10
LILLE3 / WATTIGNIES	Stéphanie LEMAGNENT	03.20.16.84.90	VALENCIENNES / CONDE	Patrick SAAD	03.27.25.17.00
ROUBAIX-TOURCOING ASH	Fabienne PUIG	03.28.38.89.66	VALENCIENNES / DENAIN	Christine SIMON	03.27.44.76.80
ROUBAIX / CENTRE	Cédric MEURISSE	03.20.20.73.80	VALENCIENNES / ESCAUDAIN	Joël DELROT	03.27.32.33.75
ROUBAIX / EST	Éric LESUR	03.20.75.69.95	VALENCIENNES / SAINT-AMAND	Sylvie UGLIANICA	03.27.19.11.80
ROUBAIX / HEM	Julien JOUVIN	03.20.02.05.64	VALENCIENNES / SAINT-SAULVE	Alice ARNOULD	03.27.09.00.70
ROUBAIX / OUEST	Agnès DEBAST	03.20.75.70.60	LILLE ASH	Amandine BUVRY	03.20.62.30.89

Mes interlocuteurs à la DSDEN DU NORD

UNE ADRESSE MAIL UNIQUE :

mvt1d59@ac-lille.fr

Cheffe de bureau :	Stéphanie VERSAVEL	
Bassin d'AVESNES - LILLE / ASH :	Sylvie FAVIER	03.20.62.32.74
Bassins de DOUAI-CAMBRAI - ASH :	Simon PALFI	03.20.62.30.38
Bassin de DUNKERQUE - DK / L2 ASH :	Nadège CARPENTIER	03.20.62.31.33
Bassin de LILLE 1 - L1 / L3 ASH :	Pauline SENECHAL	03.20.62.32.35
Bassins de LILLE 2 - LILLE 3 :	Alexis BEGHADID	03.20.62.30.32
Bassin de ROUBAIX-TOURCOING - ASH :	Manon CHAPPE	03.20.62.30.37
Bassin de VALENCIENNES - AV / VAL ASH :	Samantha DERYCKER	03.20.62.32.72

Merci d'utiliser votre adresse mail professionnelle et de

présenter le sujet comme suit : [Bassin d'affectation 2025-2026] _ NOM _ Prénom

[Retour au sommaire](#)

CONCLUSION

Ce vademecum a pour ambition de faciliter votre participation au mouvement, d'être clair et exhaustif.

Il a vocation à s'enrichir, notamment grâce à vos remarques, vos questions, *etc.*, que vous pouvez nous laisser ici :

mvt1d59@ac-lille.fr



JE CONTRIBUE AU RESPECT DE
L'ENVIRONNEMENT, JE
N'IMPRIME QUE SI NÉCESSAIRE



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

